

La Lettre du Riarc



BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION

N°032 de Juillet à Septembre 2026

P 22-23



Passation de charges à la tête de la HACA de Côte d'Ivoire

M. Pascal Aka BROU s'installe

HAPA/MAURITANIE

P 26

Les capacités du personnel renforcées en leadership...



2^E FORUM FRANCOPHONE DE LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE ET DE L'IA

Le CNC s'imprègne des méthodes innovantes de régulation



P 34

FORMATION DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS

La HAAC mise sur la spécialisation



P 32

ICASA clarifies its position regarding the regulations amending the End-User and Subscriber Service Charter

01

RÉGULATION EN QUESTION

Mali : Échanges entre la HAC et les médias sur les débats en direct et les émissions interactives.....04

Maroc : La HACA publie un guide pour mieux comprendre le pluralisme politique dans les médias audiovisuels.....05

Maroc : La HACA réunit les opérateurs audiovisuels autour du pluralisme électoral.....06

Af/Sud : L'ICASA clarifie sa position sur le règlement modifiant la Charte de service relative aux utilisateurs finaux et aux abonnés.....07

Burkina Faso : Journalistes et web-activistes à l'école du régulateur.....08

Burkina Faso : Le CIFDHA en immersion au CSC.....09

Cameroun : Le CNC rencontre les acteurs des médias dans les régions du Littoral et de l'Ouest.....10

Cameroun : Le CNC prône le rempart de l'esprit critique.....11

Centrafrique : Un partenariat de référence au service de l'intégrité de l'information en période électorale.....12

Centrafrique : Le HCC ouvre la réflexion sur la régulation des nouveaux médias à l'ère du numérique.....14

02

FOCUS

Bénin : Le Président Édouard LOKO échange avec le maire de Za-Kpota.....16

Côte d'Ivoire : Le Président de la HACA reçu par la Ministre de la Culture et de la Francophonie.....17

Mauritanie : Le Président de la République a reçu le rapport annuel 2025 de la HAPA.....18

Tchad : Remise du rapport d'activités 2025 au Président de la République.....19

Centrafrique : Le HCC engage une réflexion nationale sur la modernisation du cadre juridique des médias.....20

03

VIE DES INSTANCES

Côte d'Ivoire : Monsieur Pascal Aka BROU prend officiellement fonction.....22-23

Bénin : La HAAC et le CES posent les jalons d'une synergie renforcée face aux nouveaux défis.....24

Bénin : Douze (12) rapports examinés, neuf (09) décisions prises.....25

Mauritanie : Les capacités du personnel renforcées en leadership.....26

Mauritanie : La HAPA et Xinhua envisagent de renforcer leur coopération dans les technologies et l'IA.....27

RCA : Journalistes et régulateur s'accordent sur une feuille de route pour réformer le cadre juridique.....28

04

ZOOM

RCA : Six lauréats récompensés pour l'excellence de leurs productions sonores.....29-30

RCI : À Korhogo, la HACA renforce les capacités des acteurs des radios privées non commerciales.....31

Bénin : La HAAC mise sur la spécialisation.....32

Bénin : Edouard LOKO reçoit Aziz DIALLO, le DG Pay TV de Canal+Afrique Francophone.....33

Cameroun : Le CNC s'imprègne des méthodes innovantes de régulation.....34

Bénin : La Ministre Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU reçue par le Président Édouard LOKO.....35

RCI : Le Président Pascal Aka BROU conduit une mission de proximité auprès des radios du Nord.....36

Comores : Rapport général du colloque international sur "Les nouveaux enjeux de l'EMICn..."37-85

L'édito

Edouard C. LOKO

Président de la HAAC, Secrétaire Exécutif du RIARC



L'éducation aux médias

« Les instances africaines de régulation de la communication, ont un rôle pivot à jouer, au-delà de leurs missions traditionnelles, dans la promotion de l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique ». C'est là une des résolutions du Colloque international de Moroni, réuni les 5 et 6 mai dernier. En effet, ces assises consacrées aux nouveaux enjeux de l'éducation aux médias, à l'information, et à la citoyenneté numérique, ont souligné la nécessité du renforcement du rôle des régulateurs, dans ce débat plus que jamais d'actualité. Evidemment, le constat fait est quelque part très alarmant : notre continent compte, aujourd'hui, plus de 650 millions d'internautes ; mais 73% des Africains connectés déclarent ne pas savoir distinguer une information fiable d'une information manipulée. Ceci, dans un contexte où la manipulation de l'information, tant par des amateurs que des spécialistes, fait fureur sur les réseaux sociaux. Il faut dire que l'Intelligence Artificielle générative est venue ajouter son grain de sel à cette situation. Et c'est presque une lapalissade que de clamer qu'on n'arrête pas le progrès. Le train avance, et avancera. Avec ou sans nous. Tenez : au 7ème Forum des médias sino-africains, réuni du 19 au 20 août 2026, le ministre Chinois en charge des radios et des télévisions, CAO Shumin, faisait remarquer à ses hôtes africains, que « de janvier à juillet 2026, plus de 360 000 micro-séries ont été produites en Chine, dont plus de 90% avec recours à l'Intelligence Artificielle ». Et le ministre Chinois d'ajouter plus loin, que « plus de 80 productions audiovisuelles chinoises ont été diffusées ces deux dernières années, dans différents pays africains ». Alors, il est déjà plus que temps de prendre le train en marche, en encadrant avec responsabilité les nouvelles opportunités qui découlent de l'évolution des technologies. La conférence de Moroni prescrit des démarches à suivre ; des voies à emprunter. Elle invite par exemple dans ses résolutions, à « développer au sein du RIARC, un programme régional d'EMICn, partageant les outils méthodologiques, les bonnes pratiques et les cadres normatifs entre les Etats membres ». Mieux, elle suggère au RIARC, la mise en place « des observateurs nationaux du numérique, associant régulateurs, chercheurs, médias et société civile, pour le suivi des tendances informationnelles et la production de données probantes au service des politiques publiques ». C'est dire l'urgence de l'adoption d'une stratégie régionale, et pourquoi pas multisectorielle, impliquant les ministères de l'Education, la société civile, les institutions internationales et les experts du numérique, comme le recommande de son côté, l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F). Tant, l'éducation aux médias, dans un continent où la jeunesse est très active en ligne, reste la seule manière de parvenir à un usage éthique des réseaux sociaux. Ceci, en déconstruisant à la racine ces discours de haine et autres, qui exacerbent les conflits existants par-ci, ravivent les tensions sociales par-là, et menacent partout notre vivre ensemble.

La Lettre du Riarc

Cotonou – République du Bénin

Mail : riarc@haac.bj

Tél. : +229 01 21 31 21 09

+229 01 21 31 26 59

Directeur de Publication

M. Pascal Aka **BROU**

Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Edouard C. **LOKO**

Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

M. Michel **TCHANOU**

Coordonnateur du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamadou **AZIZOU YACOUBOU**

Assistant du Coordonnateur du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Katia **KEREKOU-LAOUROU**

M. Oscar **GNANHOUI**

Mme Edwige **ASSOGBA**

M. Constant **AGBIDINOUKOUN**

M. Michel **TCHANOU**

M. Joseph **GBOGBO**

M. Malick **BIO KEKERE**

Mme Giovannia **ATODJINOU-ZINSOU**

Mme Sylvaine P. J. **OLLIVIER**

de **MONTAGUERE TONIN**

Graphisme

Secrétariat Exécutif du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil **BOURBATE**

Hébergement et entretien du site web

HACA Maroc



Mali

Échanges entre la HAC et les médias sur les débats en direct et les émissions interactives

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a tenu une rencontre d'échanges avec certains responsables des médias autour des débats en direct et des émissions interactives, en lien avec la situation sécuritaire actuelle du pays.

Dans son intervention, le Président de la HAC a indiqué que « cette rencontre constitue un cadre d'échange et de concertation avec les médias. L'objectif est d'anticiper et de prévenir les difficultés liées à l'exercice des activités médiatiques, particulièrement dans le contexte sécuritaire que traverse notre pays ».

Il a salué le professionnalisme de la majorité des médias et leur contribution à la préservation de la paix et de la cohésion sociale, tout en rappelant la nécessité d'une vigilance accrue face aux contenus susceptibles de favoriser la violence, la division ou de créer la psychose au sein de la population.

Le Président de la HAC a également souligné que « la démarche de l'organe de régulation n'est pas de restreindre la liberté d'expression, mais d'accompagner les professionnels des médias à travers la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités ».

Les échanges ont notamment porté sur l'encadrement des débats et émissions interactives, considérés comme des programmes sensibles nécessitant une attention particulière, ainsi que sur les défis liés à l'évolution de l'espace médiatique numérique.

Les Directeurs d'organes de presse ont partagé leurs préoccupations relatives aux difficultés économiques du secteur, aux enjeux des médias en ligne et à la nécessité de renforcer les capacités des professionnels.

Cette rencontre traduit la volonté commune de la HAC et des médias de promouvoir un espace médiatique responsable, professionnel et apaisé, contribuant à la paix et au vivre-ensemble au Mali.

HAC/CCOM



Élections législatives du 23 septembre 2026 au Maroc

La HACA publie un guide pour mieux comprendre le pluralisme politique dans les médias audiovisuels

À l'approche des élections législatives générales du 23 septembre 2026, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), partie prenante du dispositif institutionnel concourant à l'intégrité électorale aux côtés des autres institutions concernées, publie et diffuse un guide destiné à présenter, sous une forme accessible, les principes, les règles et les mécanismes qui encadrent l'expression pluraliste politique dans les médias audiovisuels, aussi bien en période électorale qu'en dehors de celle-ci.

Intitulée « Le guide de la HACA pour comprendre le pluralisme d'expression politique à la radio et à la télévision », cette brochure présente notamment les fondements constitutionnels et légaux de cette garantie ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre : durée de la période électorale, répartition du temps d'antenne entre les partis politiques, règles applicables aux programmes de la campagne électorale officielle et au jour du scrutin, et dispositif de suivi déployé par la HACA tout au long du processus électoral.

Le document consacre également une place particulière aux nouvelles dispositions de la décision n° 50-26 du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, adoptée le 16 juin 2026, relatives à la lutte contre la désinformation et à l'encadrement des contenus électoraux générés par l'intelligence artificielle. Ces dispositions répondent aux nouveaux défis que posent la circulation de fausses informations et les usages trompeurs de l'intelligence artificielle en période électorale.

Outre les modalités de répartition des temps d'antenne et de parole et les règles applicables en matière d'équité et d'impartialité, le guide rappelle les exigences du régulateur concernant la représentation des femmes, des jeunes, des Marocains du monde et des personnes en situation de handicap



dans les programmes électoraux.

L'idée centrale portée par ce document est que le pluralisme ne constitue pas seulement une garantie offerte aux acteurs politiques. Il est avant tout une composante du droit du public à une information diversifiée, équilibrée et digne de confiance, indispensable à la formation d'un jugement libre et à l'exercice éclairé du droit de vote.

À travers cette initiative, la HACA entend également mieux faire connaître le rôle de la régulation audiovisuelle dans le dispositif institutionnel contribuant à la sincérité, à la transparence et à l'intégrité du processus électoral.

Cette mission ne se limite pas aux campagnes électorales. Le suivi du pluralisme d'expression assuré par la HACA concerne aussi bien les médias audiovisuels publics que les radios et télévisions privées. Tout au long de l'année, l'institution assure un suivi régulier de la représentation des acteurs politiques, syndicaux, professionnels et associatifs dans les programmes d'information et de débat portant sur les questions d'intérêt général. Durant

la période électorale, ce dispositif permanent est renforcé afin de tenir compte de l'intensification du débat public et des exigences particulières attachées à la compétition électorale.

En mettant ce document, publié en arabe, en amazighe, en français et en anglais, à la disposition du public, des médias, des partis politiques, de la société civile ainsi que des observateurs nationaux et internationaux des élections, la HACA privilégie une démarche de transparence, de pédagogie et d'accompagnement.

Ce travail de vulgarisation traduit la conviction que la connaissance des normes régissant le paysage audiovisuel par les citoyens et les professionnels des médias constitue, en elle-même, un facteur de confiance. Elle favorise une citoyenneté active et éclairée et encourage les radios et les télévisions à assumer pleinement leur part de responsabilité dans la garantie d'une information électorale pluraliste, fiable et respectueuse de l'exigence démocratique.

HACA/COM

Élections législatives 2026 au Maroc

La HACA réunit les opérateurs audiovisuels autour du pluralisme électoral



La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a tenu, le 28 juillet 2026 à son siège, une rencontre avec les responsables des sociétés nationales de l'audiovisuel public ainsi qu'avec les opérateurs privés de radio et de télévision. Cette séance de travail présidée par M. Benaïssa Asloun directeur général de la HACA avait pour objet de présenter et d'expliciter les dispositions de la décision n° 50-26 du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, adoptée le 16 juin 2026, relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique dans les services de communication audiovisuelle à l'occasion des élections législatives générales du 23 septembre 2026.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du mandat constitutionnel confié à la HACA, qui veille au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée ainsi qu'au droit des citoyennes et des citoyens à une information libre, diversifiée et de qualité dans le domaine

audiovisuel, aussi bien pendant les périodes électorales qu'en dehors de celles-ci.

Applicable aux opérateurs audiovisuels publics et privés, la décision vise à garantir aux citoyennes et aux citoyens l'accès à une diversité de points de vue et d'éléments d'information leur permettant de former librement leur opinion et d'exercer leur droit de vote en toute connaissance de cause.

Elle assure également aux formations politiques participant au scrutin un accès équitable aux programmes des médias audiovisuels, afin qu'elles puissent présenter leurs programmes, exposer leurs orientations et faire connaître leurs propositions. Dans le même temps, elle réaffirme l'indépendance et la liberté éditoriale des opérateurs, tout en rappelant les obligations légales et déontologiques qui s'attachent à l'exercice de cette responsabilité.

Ces dispositions renforcent également les exigences professionnelles applicables au traitement de l'information électorale,

en particulier la distinction entre information et commentaire, l'impartialité des journalistes et des animateurs ainsi que l'interdiction de présenter hors de leur contexte les propos des acteurs politiques.

La HACA a rappelé que ces dispositions s'appliqueront pendant toute la période électorale, fixée du 15 août au 22 septembre 2026, et a invité l'ensemble des opérateurs audiovisuels à s'y conformer pleinement, dans le respect de leur indépendance et de leur responsabilité éditoriale.

Au-delà de la présentation du cadre normatif, cette rencontre a permis un échange direct entre la HACA et les opérateurs sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la décision. Elle a ainsi traduit une volonté partagée de contribuer à une couverture audiovisuelle pluraliste, responsable et accessible, au service de l'information des citoyens et de l'intégrité du processus électoral.

HACA/COM

Prétoria/Afrique du Sud

L'ICASA clarifie sa position concernant le règlement modifiant la Charte de service relative aux utilisateurs finaux et aux abonnés

L'Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud a reçu de nombreuses demandes de clarification concernant sa position réglementaire au sujet du Règlement modifiant la Charte des services aux utilisateurs finaux et aux abonnés (« EUSC »).

Lors de sa présentation devant la Commission parlementaire des communications et des technologies numériques le 11 août 2026, l'ICASA a fait part de ses préoccupations quant aux réactions communes suscitées par le règlement relatif à la CSU de l'UE. L'Autorité reconnaît le soutien des opérateurs à l'objectif de la CSU de l'UE, à savoir la protection des consommateurs ; toutefois, elle a également souligné un consensus important sur les points de fond litigieux.

Lors de la réunion d'information avec le comité, l'Autorité a exprimé une préoccupation concernant la position commune du secteur. Le terme « collusion » a été employé pour faire référence à l'observation de l'Autorité sur ce qui semblait avoir été vécu par les opérateurs concurrents agréés, et non pour constituer une preuve de comportement coordonné ou anticoncurrentiel. L'ICASA n'a mené aucune étude de marché ni enquête établissant une collusion entre les opérateurs, et aucune conclusion de ce type n'a été formulée par l'Autorité. Par conséquent, l'emploi du terme « collusion » dans ce cas précis est retiré.

L'ICASA reste attachée à des réglementations fondées sur des preuves, transparentes et équitables sur le plan procédural, qui favorisent la concurrence, protègent les consommateurs et soutiennent un secteur des communications électroniques durable.



ICASA clarifies its position regarding the regulations amending the End-User and Subscriber Service Charter

The Independent Communications Authority of South Africa (ICASA) has received numerous requests for clarification regarding its regulatory position on the regulations amending the End-User and Subscriber Service Charter (EUSC).

During its presentation to the Parliamentary Portfolio Committee on Communications and Digital Technologies on August 11, 2026, ICASA expressed concerns regarding the industry's collective response to the EUSC regulations. While the Authority acknowledges the operators' support for the EUSC's objective—namely consumer protection—it also highlighted a significant consensus among them regarding contentious substantive issues.

During the briefing with the

committee, the Authority expressed concern regarding the sector's joint position. The term «collusion» was used to describe the Authority's observations regarding the apparent actions of licensed competing operators, rather than as evidence of coordinated or anti-competitive behavior. ICASA has not conducted any market study or investigation establishing collusion among operators, nor has the Authority reached any such conclusion. Consequently, the use of the term «collusion» in this specific instance is withdrawn.

ICASA remains committed to evidence-based, transparent, and procedurally fair regulations that foster competition, protect consumers, and support a sustainable electronic communications sector.

Responsabilité sociale en période de crise

Journalistes et web-activistes à l'école du régulateur

L'information dit-on, est une arme, et en période de crise, sa manipulation peut s'avérer destructrice. Conscient de cet enjeu majeur, le Conseil supérieur de la communication (CSC), avec l'appui financier du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), a organisé un séminaire de sensibilisation et de formation au profit des journalistes et web-activistes des régions du Guiriko, du Djôrô, des Bankui et des Tannounyan. C'était du 12 au 14 août 2026 à Bobo-Dioulasso.

La cérémonie d'ouverture du séminaire a été présidée par Wendingoundi Louis Modeste OUEDRAOGO, président du CSC. Il avait à ses côtés la gouverneure de la région du Guiriko, Mariama KONATE, qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et salué la tenue de cette rencontre dans sa région.

Le président du CSC, dans son intervention, s'est réjoui de la tenue de ce cadre d'échange des acteurs des médias et les a exhortés à une participation assidue aux travaux afin de mieux comprendre les enjeux de la responsabilité sociale face à la crise socio-sécuritaire que traverse le Burkina Faso.

L'objectif de cet atelier de formation et de sensibilisation est d'inciter les acteurs de l'information et de la communication à concilier le droit du public à l'information avec l'impératif de préserver la paix sociale et la sécurité nationale. Placé sous le thème général « la responsabilité sociale



...du présidium présidé par le Président du CSC, Louis Modeste OUEDRAOGO

du journaliste ou du web activiste dans la gestion de l'information en période de crise », il vise également à consolider les acquis des formations antérieures tout en élargissant la cible aux nouveaux acteurs de l'écosystème informationnel que sont les web-activistes afin de promouvoir également une communication responsable des médias sociaux numériques.

Ainsi, plusieurs modules ont été traités durant trois jours. Il s'agit, entre autres, de la manipulation de l'information à l'ère de l'intelligence artificielle, de la répression des infractions relatives aux discours de haine, des techniques de Fact-checking, de la sécurité numérique, des enjeux de la cybercriminalité, de la bonne conduite des émissions d'expression directe, du contenu du Pacte des médias burkinabè pour une communication de guerre contre le terrorisme etc.

Faut-il le rappeler, en temps de crise, la recherche du scoop ou du sensationnel peut fragiliser le tissu social et les experts n'ont pas manqué de le rappeler aux participants. Ils leur ont également signifié que la liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités, d'où la nécessité d'adopter les techniques de communication de guerre pour galvaniser les troupes combattantes sur le terrain et créer un cadre propice au vivre-ensemble.

Pour le journaliste et le web-activiste, il s'agit de l'obligation de vérifier rigoureusement les faits avant toute publication et la nécessité

de mesurer l'impact de leurs publications sur l'opinion publique. Le constat partagé par l'ensemble des participants est que toute fausse information ou image sortie de son contexte peut embraser une situation déjà tendue.

Pour ce faire, l'occasion a été donnée au CSC d'insister sur la nécessité de créer une synergie positive entre ces deux acteurs. Les créateurs de contenus ont été invités à s'inspirer de la rigueur journalistique pour éviter de propager des discours de haine ou de fausses informations.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé des recommandations au CSC et au PNUD. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration et l'adoption d'une Charte déontologique adaptée aux réalités du numérique, l'édition et la vulgarisation du Pacte des médias burkinabè pour une communication de guerre contre le terrorisme, la réalisation et la diffusion des microprogrammes sur la bonne conduite des émissions d'expression directes, l'opérationnalisation du fact checking dans les différentes rédactions.

Cette rencontre s'est achevée par des engagements forts. Les participants ont exprimé leur volonté de privilégier des messages de paix et de cohésion sociale tout en faisant preuve de professionnalisme. Ils ont aussi réaffirmé leur volonté d'accompagner le régulateur à travers le respect des lois en vigueur.

DCRP/CSC



Les participants en face...

Lutte contre la désinformation et les discours de haine

Le CIFDHA en immersion au CSC



Les jeunes, attentifs aux explications

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a reçu, le vendredi 7 août 2026, une vingtaine de jeunes venus de douze régions du Burkina Faso, dans le cadre du « Camp national sur la prévention de la désinformation, des discours de haine et des violences basées sur le genre en ligne », organisé par le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA).

Conduite par la Directrice exécutive du CIFDHA, Monique Dah, cette immersion au sein du CSC avait pour but de permettre aux campeurs de mieux comprendre les missions

de l'institution, son rôle dans la régulation de la communication et les mécanismes mis en place pour lutter contre les contenus susceptibles de favoriser la désinformation et les discours de haine.

La visite a débuté dans la salle de monitoring des médias audiovisuels, où les jeunes ont découvert le dispositif de suivi et le processus d'observation et de traitement des contenus diffusés par les médias.

« L'équipe du service de monitoring travaille depuis 2020 avec le logiciel HACA Media Solution (HMS), qui permet d'enregistrer et de traiter les informations diffusées par les médias audiovisuels. Ce même dispositif est également disponible à Bobo-Dioulasso et à Fada », a expliqué l'agent du service de monitoring audiovisuel, Awa Adissa Nombéré.

Elle a également indiqué qu'en plus des médias audiovisuels, la Direction du monitoring assure le suivi et le traitement des contenus issus de la presse écrite, de la presse en ligne et des réseaux sociaux.

La deuxième étape de la visite a conduit les campeurs au Centre de documentation du CSC, où ils ont pu découvrir l'important fonds documentaire de l'institution, notamment dans les domaines de la communication, de

l'information, du droit et des réseaux sociaux.

Dans le souci de renforcer les capacités des jeunes et d'accompagner les actions du CIFDHA en matière de prévention et de sensibilisation contre la désinformation et les discours de haine, le Directeur des Etudes, de la Documentation et de la Planification (DEDP), Anatole Tapsoba, a remis à la délégation plusieurs ouvrages et supports élaborés par le CSC.

Parmi ces documents figure notamment « Dix (10) conseils aux citoyens burkinabè pour des comportements responsables sur les réseaux sociaux et dans les émissions d'expression directe dans le contexte de crise sécuritaire et de tension sociale ».

À travers cette immersion, le CSC entend contribuer, aux côtés des acteurs engagés dans la promotion des droits humains et de la citoyenneté numérique, au renforcement de la culture médiatique et numérique des jeunes. Une démarche qui participe à la promotion d'un usage responsable des médias et des réseaux sociaux, dans un contexte marqué par la multiplication des contenus trompeurs et des discours susceptibles de fragiliser la cohésion sociale.

DCRP/CSC



Cameroun

Le CNC rencontre les acteurs des médias dans les régions du Littoral et de l'Ouest

Une délégation du Conseil national de la communication (CNC), conduite par les conseillers Serge Ngando Ntone et le professeur Keugong Ngueken Rolande Epse Watcho, a rencontré des professionnels des médias dans les régions du Littoral et de l'Ouest du Cameroun. Ces rencontres ont eu lieu le lundi 3 août à l'hôtel Somatel de Douala (région du Littoral) et le mercredi 5 août 2026 à Talotel, à Bafoussam (région de l'Ouest).

Ces réunions visaient à sensibiliser les professionnels des médias à leur responsabilité sociale et aux principes éthiques qui régissent la profession journalistique.

Dans leurs discours d'ouverture, ils ont souhaité la bienvenue aux professionnels des médias et aux autres participants, se félicitant de cette nouvelle occasion de se rencontrer et d'échanger sur les enjeux du secteur médiatique. Ils ont souligné les progrès rapides des technologies numériques et leurs conséquences profondes sur le paysage médiatique, réaffirmant que l'espace numérique est de plus en plus pollué par la prolifération des discours de haine, la stigmatisation, l'apologie de la violence et la diffusion de fausses informations, entre autres. Afin d'endiguer ces menaces à la cohésion sociale, ils ont exhorté les journalistes à respecter la déontologie, à préserver



l'intérêt public et à promouvoir la paix sociale par un journalisme responsable.

Une présentation sur la responsabilité sociale des journalistes a ensuite été donnée par des représentants de la NCC. Cette présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses interactive, au cours de laquelle des professionnels

des médias ont interrogé les membres de la délégation sur des questions relatives à l'éthique journalistique, à la responsabilité professionnelle et à l'évolution du paysage médiatique numérique.

Dans leurs remarques finales, les représentants du Conseil ont souligné que le Conseil national de la communication n'est pas un obstacle à la liberté de la presse, mais bien un garant d'un journalisme responsable. Ils ont insisté sur le fait que liberté et responsabilité sont indissociables et ont appelé les professionnels des médias à faire de la préservation de la paix sociale leur principe directeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces missions comprenaient des visites de courtoisie aux gouverneurs des régions du Littoral et de l'Ouest afin de les informer de la présence et de la mission du Conseil dans leurs régions respectives. Ces visites ont également permis de les informer des actions menées par le Conseil auprès des professionnels des médias, en vue de promouvoir un journalisme responsable et de trouver des solutions pour une communication pacifique et constructive.



Noh Ita Epse VEKIMA

Désinformation et Éducation aux médias

Le CNC prône le rempart de l'esprit critique

Devant la Commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le Président Joseph Chebongkeng Kalabubsu a défendu une approche fondée sur la prévention, la coopération et la responsabilisation des acteurs pour répondre aux défis posés par la désinformation et l'intelligence artificielle.

Face à la déferlante des infox et aux avancées de l'intelligence artificielle, la seule répression ne suffit plus. Devant la Commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication de l'APF réunie au Sénat le jeudi 9 juillet 2026, le Président du CNC, Joseph Chebongkeng Kalabubsu, a prôné une régulation préventive, pédagogique et prospective, soulignant que « face à la désinformation, la régulation est nécessaire, mais l'éducation est impérative ».

Pour le Président du Conseil, la solution durable repose sur le développement de l'esprit critique à travers une mobilisation générale associant pouvoirs publics, médias, plateformes numériques, système éducatif et société civile.

Cette dynamique s'est concrétisée lors de ce panel par l'exposé détaillé du coordinateur d'Eduk Media, une organisation de la société civile (OSC) en première ligne de la promotion de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI).

Sur le plan multilatéral, Joseph Chebongkeng Kalabubsu a rappelé que cette approche s'inscrit dans les grandes évolutions de la coopération internationale des régulateurs africains, notamment à la suite des résolutions de la récente rencontre de Moroni (Comores) axée sur les nouveaux défis de la citoyenneté numérique. L'enjeu reste le même : harmoniser les outils de régulation face à l'IA au sein de l'espace francophone et du RIARC pour garantir une information crédible.



Le Président du CNC, Joseph Chebongkeng Kalabubsu

Interrogé sur le cadre légal camerounais, le Président du CNC a précisé qu'en l'absence d'une loi spécifique sur la désinformation, le pays s'appuie efficacement sur la loi de 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité, ainsi que sur la Charte de protection des enfants en ligne de 2023.

L'action du CNC a d'ores et déjà permis d'éveiller les consciences à l'échelle nationale, aboutissant à la création d'un cadre de concertation entre les administrations concernées, dans le but de structurer et pérenniser la riposte par l'éducation aux médias.

Martin NDONG

HCC – OIF

Un partenariat de référence au service de l'intégrité de l'information en période électorale

Depuis 2017, l'Organisation internationale de la Francophonie accompagne le Haut Conseil de la Communication dans le renforcement de la régulation des médias. A l'approche des échéances électorales de 2025-2026, cette coopération franchit une nouvelle étape avec la mise en place d'un dispositif méthodologique et opérationnel destiné à prévenir la désinformation et les discours de haine tout en préservant la liberté de la presse.

À l'heure où les autorités de régulation des médias sont confrontées à la montée des campagnes de désinformation, des manipulations numériques et des discours de haine, le Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République centrafricaine confirme sa volonté de faire de la protection de l'intégrité de l'information l'un des piliers de son action institutionnelle.

Pour relever ce défi, le HCC bénéficie depuis plusieurs années de l'accompagnement constant de



Photo de famille

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Engagée dès 2017, cette coopération s'est progressivement imposée comme l'un des partenariats les plus structurants en matière de renforcement des capacités du régulateur centrafricain.

Le projet d'« Accompagnement du Haut Conseil de la Communication pour la régulation des médias et la lutte contre la désinformation en prélude aux échéances électorales 2025-2026 » en constitue

aujourd'hui l'illustration la plus aboutie. Il répond à un enjeu majeur : permettre au régulateur de disposer d'outils modernes pour préserver la qualité du débat public dans un contexte où les désordres informationnels peuvent fragiliser la cohésion sociale et la confiance dans le processus démocratique.

UNE EXPERTISE RECONNUE AU SERVICE D'UNE AMBITION NATIONALE

Pour conduire cette mission, M. Cyril NTONE Spécialiste de programme, Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG) de l'OIF, qui suit le dossier du projet avec le HCC, avait représenté cette organisation. Deux experts de haut niveau étaient mobilisés pour conduire les travaux de ce projet. Il s'agit de : Renaud de La Brosse, expert international, reconnu dans les domaines de la régulation des médias, de la gouvernance démocratique et de la lutte contre les manipulations informationnelles, et Gervais Voyemacoa, expert national, surtout dans le domaine de l'environnement médiatique centrafricain. Leur démarche s'est distinguée par une approche fondée sur l'écoute, la concertation et la co-construction. Pendant plusieurs jours, les experts ont rencontré l'équipe du HCC (Conseillers, Service de Monitoring et Cellule de veille de lutte contre le monitoring), le Ministre de la Communication et des Médias, les organisations professionnelles des



Photo de famille de la délégation de l'OIF et du HCC avec le Ministre de la Communication (au milieu)



Photo de famille des participants à l'atelier de SIBUT, avec Mme le Gouverneur

médias, les plateformes de la lutte contre la désinformation, les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Cette large consultation a permis de dresser un diagnostic partagé des vulnérabilités de l'écosystème médiatique centrafricain, tout en identifiant les solutions les plus adaptées au contexte national. Plus qu'une mission d'expertise, il s'est agi d'un véritable exercice de gouvernance participative favorisant l'appropriation nationale des futures réformes.

CONSTRUIRE DES CAPACITES DURABLES

L'un des principaux apports du projet réside dans le transfert de compétences au profit des équipes du HCC. Les experts de l'OIF ont animé plusieurs sessions de formation consacrées aux principes contemporains de la régulation des médias, à la gestion des plaintes, aux spécificités de la régulation en période électorale, à la prévention des discours de haine ainsi qu'aux méthodes de veille et d'analyse des contenus diffusés sur les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Conseillers, cadres, membres de la Cellule de veille et représentants régionaux (Ilotiers) ont ainsi bénéficié d'un renforcement substantiel de leurs compétences, leur permettant d'exercer leurs missions selon des standards conformes aux meilleures pratiques internationales tout en tenant compte des réalités centrafricaines. Au-delà des connaissances transmises, la mission a permis de structurer des procédures, d'harmoniser les méthodes de travail et de doter l'institution d'outils méthodologiques appelés à perdurer bien au-delà de la période électorale.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE AUTOUR DE L'INTEGRITE DE L'INFORMATION

Le projet a également mis l'accent sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du processus électoral. Des ateliers de sensibilisation organisés à Bangui, puis à Bouar et à Bambari (délocalisé à Sibut) ont réuni responsables de médias, représentants des partis politiques, organisations de la société civile et médias communautaires autour d'un objectif commun : promouvoir une information fiable, prévenir les manipulations informationnelles et encourager un traitement médiatique respectueux de l'éthique journalistique. Cette approche inclusive constitue l'une des forces du projet. Elle favorise le dialogue entre les différentes parties prenantes et renforce la confiance dans le rôle du régulateur comme garant d'un environnement médiatique équilibré.

DES RESULTATS CONCRETS

Les acquis du projet sont déjà visibles. Le renforcement de la Cellule de veille permet désormais au HCC d'assurer un monitoring plus structuré des médias audiovisuels, de la presse en ligne et des réseaux sociaux. La publication régulière de rapports sur les désordres informationnels témoigne de cette nouvelle capacité à documenter les phénomènes de désinformation, à identifier les risques émergents et à promouvoir des réponses privilégiant la pédagogie, le dialogue et la responsabilisation des acteurs plutôt que la seule logique répressive.

UN PARTENARIAT SALUE

À l'issue de la mission, les responsables du HCC ont salué la qualité de

l'accompagnement assuré par l'OIF et le professionnalisme des experts mobilisés. Pour le Président du HCC, ce partenariat illustre la confiance qui unit depuis plusieurs années l'institution centrafricaine en charge des médias et l'OIF et témoigne de leur engagement commun à promouvoir une régulation moderne, indépendante et respectueuse des libertés fondamentales. Les experts de l'OIF ont, pour leur part, souligné la forte mobilisation des équipes du HCC ainsi que leur volonté d'inscrire durablement les acquis du projet dans le fonctionnement quotidien de l'institution. Ils ont rappelé que la lutte contre la désinformation ne peut produire des résultats durables que lorsqu'elle s'appuie sur des institutions fortes, des médias responsables et une coopération permanente entre tous les acteurs de l'écosystème informationnel.

UNE EXPERIENCE INSPIRANTE POUR LES REGULATEURS AFRICAINS

Au-delà du contexte centrafricain, cette initiative constitue un exemple de coopération francophone réussie entre une organisation internationale et une autorité nationale de régulation. En privilégiant le dialogue institutionnel, le transfert de compétences, l'innovation méthodologique et l'appropriation nationale, le partenariat entre le HCC et l'OIF apporte une contribution concrète à la modernisation de la régulation des médias sur le continent africain.

À travers cette expérience, la République Centrafricaine démontre que le renforcement des capacités des régulateurs demeure un levier essentiel pour préserver l'intégrité de l'information, consolider la confiance des citoyens dans les médias et contribuer à l'organisation d'élections transparentes, inclusives et apaisées. À l'heure où les défis informationnels dépassent les frontières nationales, cette coopération illustre pleinement les valeurs de solidarité, d'expertise et de partage d'expériences qui fondent l'action de la Francophonie au service d'un espace médiatique africain plus résilient, plus responsable et plus respectueux des principes démocratiques.

NGATTE Joseph Roméo,
Directeur Relations Internationales,
Coopération,
Documentation et Promotion des Arts
et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

Gouvernance numérique

Le HCC ouvre la réflexion sur la régulation des nouveaux médias à l'ère du numérique

Face à l'essor de la presse en ligne et des plateformes numériques, le Haut Conseil de la Communication réunit institutions, experts et professionnels des médias pour construire une gouvernance numérique fondée sur la responsabilité, la coopération et la protection de l'intégrité de l'information.

Dans un contexte marqué par la transformation rapide de l'écosystème médiatique et la montée en puissance des plateformes numériques, le Haut Conseil de la Communication de la République centrafricaine a organisé une journée de réflexion consacrée aux relations entre l'autorité de régulation et les nouveaux médias. Organisée avec le soutien de l'Ambassade de France, cette rencontre a réuni des représentants des institutions publiques, des autorités de régulation, des professionnels des médias, des universitaires et des acteurs du numérique autour d'un objectif commun : repenser les mécanismes de régulation à l'ère du digital tout en préservant les libertés fondamentales. À l'heure où la circulation de l'information s'effectue de plus en plus à travers les plateformes numériques, les réseaux sociaux et les médias en ligne, les défis liés à la désinformation, aux discours de haine et à la diffusion de contenus non vérifiés imposent aux autorités de régulation d'adapter leurs approches. Cette évolution soulève une question centrale : comment garantir une information fiable sans entraver la liberté d'expression, l'innovation numérique et le pluralisme des médias ?

C'est à cette interrogation que les participants ont apporté leurs analyses et leurs propositions au cours d'une journée d'échanges qui a mis en lumière la nécessité d'une gouvernance numérique fondée sur le dialogue, la responsabilité



Photo de famille

et la coopération interinstitutionnelle.

Une vision partagée d'une régulation moderne

A l'ouverture des travaux, M. Sébastien Botreau-Bonneterre, Attaché de coopération à l'Ambassade de France en Centrafrique, a souligné l'importance de renforcer le dialogue entre le HCC, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) et les acteurs des nouveaux médias afin de répondre aux mutations profondes de l'environnement numérique. S'il a rappelé que les plateformes numériques offrent des opportunités inédites en matière d'information, de participation citoyenne et d'expression publique, il a également mis en garde contre les risques liés à la désinformation, aux manipulations informationnelles et aux atteintes aux droits des citoyens. Selon lui, seule une régulation équilibrée, conciliant liberté d'expression, responsabilité et protection de l'intérêt général, permettra de relever durablement ces défis. Ouvrant officiellement la journée de réflexion,

Mme Yapandé, Vice-Présidente du Haut Conseil de la Communication, a souligné que l'essor des nouveaux médias constitue à la fois une opportunité pour le renforcement de la liberté d'expression et un défi majeur pour la préservation de l'intégrité de l'information. Elle a rappelé que le HCC entend poursuivre sa mission de régulation en conciliant la protection des libertés fondamentales, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que la lutte contre la désinformation et les discours de haine. Insistant sur l'importance d'une approche fondée sur le dialogue, la sensibilisation et la coopération entre les institutions, les professionnels des médias et les acteurs du numérique, elle a exprimé le souhait que cette rencontre contribue à l'élaboration de recommandations opérationnelles capables d'accompagner l'adaptation de la régulation aux mutations du paysage médiatique numérique en République centrafricaine.

Une approche multidisciplinaire des enjeux numériques



De g. à d. Mme Yapandé VP/HCC et M. Botreau-Bonneterre

Les travaux ont été structurés autour de quatre communications complémentaires abordant les dimensions institutionnelles, techniques, juridiques et éthiques de la régulation des nouveaux médias. La première intervention, présentée par Dr Namrona Vincent, a porté sur la gouvernance numérique et la coopération entre les institutions. L'exposé a mis en évidence la complémentarité des missions du HCC et de l'ARCEP, appelés à travailler de manière coordonnée pour assurer à la fois la régulation des contenus, la supervision des infrastructures numériques et la protection des usagers. Les échanges ont souligné la nécessité d'institutionnaliser les mécanismes de concertation, de partage d'informations et de coordination entre les différents acteurs afin d'améliorer l'efficacité de la régulation du numérique. La deuxième communication, animée par M. Marboua Paul Vincent, s'est intéressée aux défis techniques liés à la régulation des plateformes numériques et des réseaux sociaux. Les discussions ont notamment mis en évidence les difficultés d'identification des acteurs évoluant sur des plateformes souvent hébergées hors du territoire national, tout en insistant sur la nécessité de renforcer les capacités techniques des institutions compétentes. L'intervenant a plaidé pour une meilleure articulation entre la régulation des infrastructures numériques et celle des contenus, dans le respect des compétences respectives des autorités concernées.

Le droit comme fondement d'une

régulation équilibrée

La troisième communication, présentée par le Magistrat Gervais Voyemacoa, a permis de rappeler les fondements juridiques applicables aux nouveaux médias en République Centrafricaine. L'intervenant a insisté sur les obligations qui incombent aux acteurs de la presse en ligne en matière d'identification, de responsabilité éditoriale, de vérification des sources et de respect des droits des citoyens. Les débats ont montré que la consolidation de l'État de droit passe également par une meilleure appropriation des textes régissant la communication numérique. Les participants ont recommandé d'intensifier les actions de vulgarisation du cadre juridique afin d'accompagner les professionnels des médias dans le respect de leurs obligations tout en garantissant l'exercice effectif de la liberté d'expression.

Renforcer la lutte contre la désinformation

La dernière séquence des travaux a été consacrée à la désinformation et à la promotion d'une presse numérique responsable. Le Magistrat Voyemacoa qui a animé cette communication, a rappelé que les fausses informations et les discours de haine constituent aujourd'hui des menaces majeures pour la cohésion sociale, la confiance des citoyens et la stabilité démocratique. Face à ces défis, il a souligné le rôle déterminant de l'éthique journalistique, de la déontologie professionnelle, de l'éducation aux médias et du développement des initiatives de

vérification des faits. Les participants ont, quant à eux, recommandé de renforcer les synergies entre le HCC, les médias, les plateformes de fact-checking, les organisations de la société civile et les établissements d'enseignement afin de développer une véritable culture de l'intégrité de l'information.

Des orientations pour l'avenir

Au terme des échanges, plusieurs orientations stratégiques ont émergé. Les participants ont notamment insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions de régulation, de poursuivre la sensibilisation des professionnels des médias et du grand public, de vulgariser davantage le cadre juridique applicable aux nouveaux médias et d'associer plus étroitement les plateformes numériques aux efforts de prévention de la désinformation. La journée a également permis de mieux définir le rôle du HCC dans la régulation de la presse en ligne, de préciser les défis liés à la gouvernance numérique et de valoriser la contribution des plateformes de lutte contre la désinformation comme partenaires essentiels de la régulation.

En favorisant un dialogue ouvert entre les institutions publiques, les professionnels des médias et les experts du numérique, cette initiative confirme la volonté du HCC d'adapter ses pratiques aux mutations technologiques tout en préservant les principes fondamentaux de liberté d'expression, de pluralisme et de responsabilité. À travers cette démarche, le régulateur centrafricain réaffirme son engagement à construire un environnement numérique plus sûr, plus transparent et plus respectueux des droits des citoyens. Cette expérience illustre également l'importance de la coopération internationale et du dialogue multi-acteurs pour accompagner les autorités africaines de régulation face aux défis croissants de la transformation numérique et de l'intégrité de l'information.

NGATTE Joseph Roméo,
Directeur Relations Internationales,
Coopération,
Documentation et Promotion des Arts
et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

Audience à la HAAC

Le Président Édouard LOKO échange avec le maire de Za-Kpota sur les enjeux du développement de la communication locale

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, Monsieur Édouard LOKO, a reçu en audience, le mardi 21 juillet 2026, une délégation de la municipalité de Za-Kpota, conduite par le Maire, Monsieur Marc AHOSSOUBOCO. Récemment porté à la tête de cette commune, l'édile de Za-Kpota a choisi d'entamer sa tournée auprès des Présidents des Institutions de la République par le Président de la HAAC.

Au cours des échanges, les deux personnalités ont abordé plusieurs questions d'intérêt majeur relatives au renforcement de la communication institutionnelle au sein de la mairie, à l'amélioration de l'accès des populations à une information crédible et de qualité, ainsi qu'aux perspectives de développement du secteur de l'audiovisuel et de la communication au sein de la commune.

Le Maire de Za-Kpota a saisi cette occasion pour solliciter les orientations et les conseils du Président de la HAAC sur les mécanismes susceptibles d'améliorer la communication publique dans sa commune et de favoriser un environnement médiatique plus dynamique, au service des citoyens.

À sa sortie d'audience, Monsieur Marc AHOSSOUBOCO a exprimé sa satisfaction en ces termes : « ...J'ai



Poignée de mains entre le Président LOKO et le maire de Za-Kpota

décidé de commencer ma tournée auprès des Présidents des Institutions de la République par une visite au Président de la HAAC. Nous avons été enrichis par ses conseils et ses orientations pour une meilleure gestion de l'audiovisuel et de la communication dans la commune de Za-Kpota, mais également pour renforcer notre communication institutionnelle.

Nous repartons très satisfaits de cette audience. »

Cette rencontre illustre l'importance du dialogue entre l'organe de régulation des médias et les collectivités territoriales, dans la perspective de faire de la communication un véritable instrument de proximité, de transparence et de développement local.



Côte d'Ivoire

Le Président de la HACA reçu par la Ministre de la Culture et de la Francophonie



Photo de famille

Le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Monsieur Pascal Aka BROU, accompagné d'une délégation de l'institution, a été reçu en audience le Vendredi 31 Juillet 2026 par Madame la Ministre de la Culture et de la Francophonie, Madame Françoise REMARK, dans le cadre d'une visite de prise de contact.

À cette occasion, Madame la Ministre a adressé ses félicitations au Président de la HACA pour sa nomination et salué son riche parcours au service de l'audiovisuel. Elle a rappelé le caractère stratégique des missions confiées à l'Autorité de régulation et réaffirmé la disponibilité de son département ministériel à accompagner la HACA sur les sujets d'intérêt commun.

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs axes de collaboration entre les deux institutions, notamment le développement de l'industrie

cinématographique ivoirienne, la promotion des contenus culturels, la responsabilité éditoriale des acteurs du numérique, la monétisation des contenus des créateurs ivoiriens ainsi que la protection des enfants sur les plateformes numériques.

Les deux parties ont également évoqué les opportunités de coopération avec les plateformes numériques et les partenaires internationaux, notamment dans les domaines de la formation, de l'intelligence artificielle et du développement des

industries culturelles et créatives.

Le Président de la HACA a salué la convergence des missions entre les deux institutions et réaffirmé l'engagement de l'Autorité à œuvrer, en synergie avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie ainsi que les autres administrations concernées, à la mise en place d'un environnement favorable au développement de l'économie numérique et à une meilleure valorisation des contenus audiovisuels ivoiriens.



HAPA/Mauritanie

Le Président de la République a reçu le rapport annuel 2025 de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA)

Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reçu, le mardi 04 août 2026, au Palais présidentiel à Nouakchott, le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), M. Mohamed Abdallahi Ould Lehibb, qui lui a remis le rapport annuel de l'institution au titre de l'année 2025.

À l'issue de l'audience, le Président de la HAPA a déclaré :

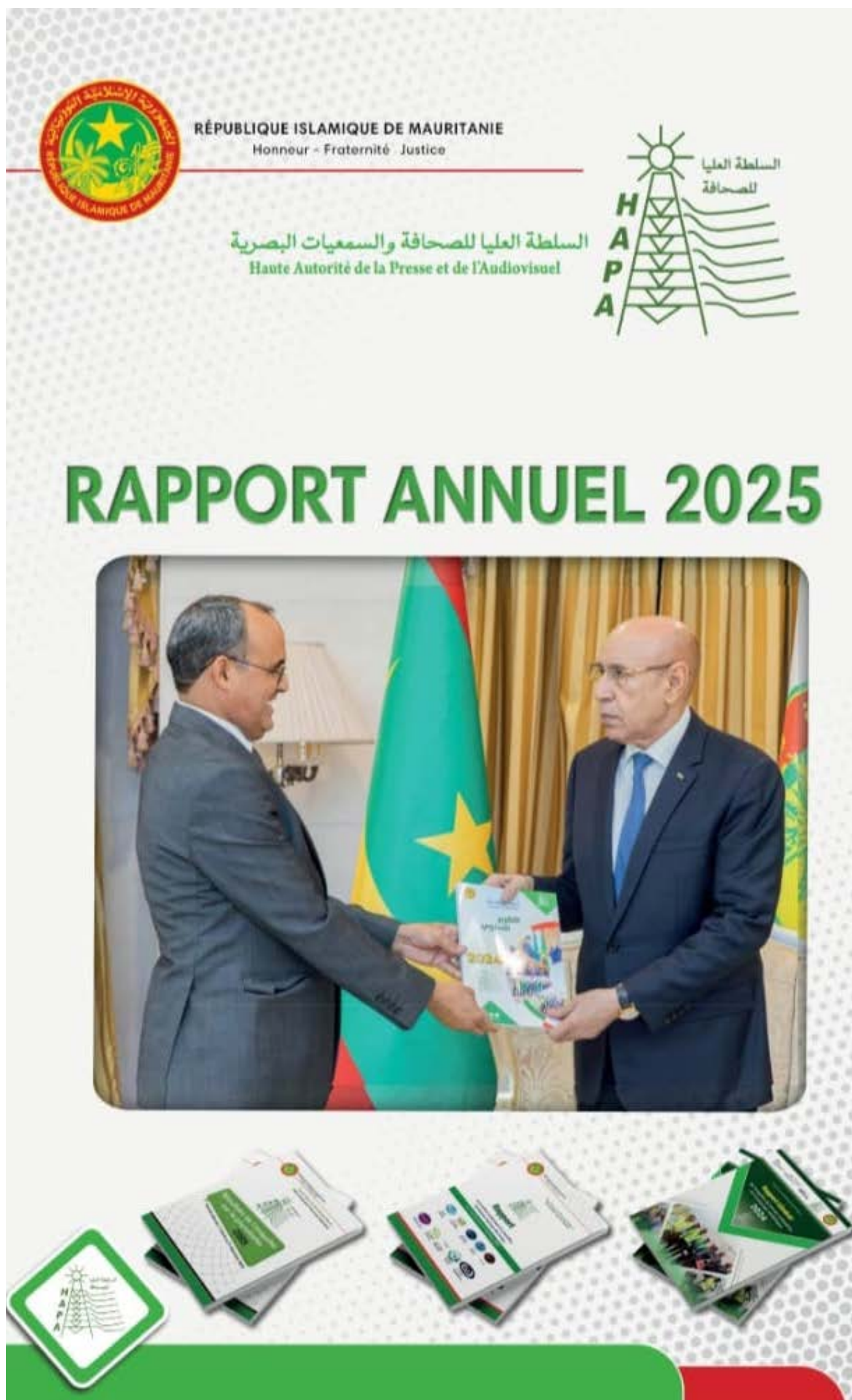
«J'ai eu l'honneur d'être reçu par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à qui j'ai remis le rapport annuel général de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel pour l'année 2025 ».

Ce rapport présente un aperçu détaillé des activités de la Haute Autorité au cours de l'année écoulée. Il dresse un état des lieux du paysage médiatique national en 2025, met en lumière les principales questions qui l'ont marqué et formule des recommandations pour la période à venir.

Aucoursdecetterencontre, Son Excellence le Président de la République m'a donné des instructions visant à poursuivre les efforts de professionnalisation du secteur des médias, à renforcer les mécanismes de sa promotion et de sa régulation, notamment à travers l'élargissement des bases de données, la poursuite du traitement des dossiers des demandeurs de la carte de presse professionnelle, le développement des mécanismes de régulation des médias numériques et des réseaux sociaux, ainsi que l'amélioration des critères d'accès aux ressources du Fonds public d'appui à la presse privée.

Nous poursuivrons, avec l'aide de Dieu, la mise en œuvre des textes juridiques régissant les secteurs des médias et de la presse avec sérieux, souplesse et fermeté, conformément aux instructions de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et grâce à son soutien et à sa sollicitude ».

Mamoudou SY



HAMA/Tchad

Remise du rapport d'activités 2025 au Président de la République



La Présidente de la HAMA, Mme Halimé Assadya ALI, remettant le rapport 2025 au Président de la République du Tchad

Le bureau de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), conduit par sa Présidente, Mme Halimé Assadya ALI, par ailleurs Vice-présidente du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), a été reçu en audience, le mardi 4 août 2026, par le Président de la République, Chef de l'État, le Maréchal Mahamat Idriss Deby Itno.

Au cours de cette rencontre, la Présidente de la HAMA a remis officiellement au Chef de l'État le rapport d'activités 2025 de l'institution, ainsi que les actes du Colloque international sur la lutte contre le discours de haine, organisé en septembre 2025 dans le cadre du RIARC.

Les échanges ont porté sur les activités de la HAMA, les défis du secteur des médias et les perspectives de l'institution face aux mutations technologiques.

Cette remise traduit la volonté de la HAMA,

autorité nationale de régulation des médias et membre du RIARC, de renforcer la redevabilité, la transparence et la coopération

entre les instances africaines de régulation de la communication.

Adam SADE, Attaché de presse



Secteur des médias en Centrafrique

Le Haut Conseil de la Communication engage une réflexion nationale sur la modernisation du cadre juridique des médias



Photo de famille

Réunis à l'initiative du Haut Conseil de la Communication (HCC), avec l'appui de l'Ambassade de France en République Centrafricaine, les principaux acteurs du secteur des médias ont engagé une réflexion de fond sur la modernisation du cadre normatif et réglementaire de la communication. Face aux défis de la transformation numérique, de la désinformation et de la préservation de la liberté d'expression, cette table ronde a permis d'identifier les réformes prioritaires destinées à renforcer la gouvernance des médias et à consolider l'État de droit et la démocratie en République centrafricaine.

Bangui – Face aux profondes mutations du paysage médiatique induites par la révolution numérique, le Haut Conseil de la Communication, avec l'appui de l'Ambassade de France en République Centrafricaine, a organisé une table ronde de haut niveau consacrée au cadre normatif et réglementaire des médias en République Centrafricaine. Cette rencontre a réuni les institutions publiques concernées, les professionnels

des médias, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers autour d'un objectif commun : adapter le cadre juridique de la communication aux nouveaux enjeux de l'information, tout en consolidant la liberté de la presse, la responsabilité des acteurs des médias et la gouvernance démocratique.

Cette initiative intervient dans un contexte où la numérisation de l'information, l'essor des réseaux sociaux, des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle transforment profondément les modes de production, de diffusion et de consommation de l'information. Si ces évolutions offrent de nouvelles opportunités pour l'accès à l'information et la participation citoyenne, elles accentuent également les risques liés à la désinformation, aux discours de haine, aux manipulations informationnelles et aux atteintes aux libertés fondamentales. D'où la nécessité de disposer d'un cadre juridique moderne, cohérent et adapté aux réalités du numérique.

Une coopération au service de la modernisation du secteur des médias

Ouvrant les travaux, M. Sébastien Botreau-Bonneterre, Attaché de coopération auprès de l'Ambassade de France en République centrafricaine, a réaffirmé l'engagement de la France à accompagner les réformes visant à moderniser le cadre juridique des médias. Il a souligné qu'une régulation efficace doit concilier la protection de la liberté d'expression, le pluralisme des médias, la sécurité des journalistes et le respect des standards internationaux, afin de renforcer durablement l'État de droit et la gouvernance démocratique.

Prenant la parole à son tour, le Président du Haut Conseil de la Communication, M. Pouambi, a salué la qualité du partenariat entre le HCC et l'Ambassade de France, rappelant que cette coopération contribue au renforcement des capacités institutionnelles de l'organe de régulation. Il a également indiqué que cette initiative s'inscrit dans



M. José Richard Pouambi, Président du Haut Conseil de la Communication (HCC)

la dynamique des orientations nationales visant à promouvoir une communication libre, responsable et respectueuse des principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité qui fondent l'exercice du journalisme.

Des échanges centrés sur les enjeux de la régulation des médias

Les travaux ont été structurés autour de quatre communications consacrées à la préservation de l'espace civique et de la liberté d'expression, aux responsabilités et aux limites de la presse dans la consolidation de la démocratie, à l'état des médias en République Centrafricaine au regard du classement de Reporters sans frontières, ainsi qu'aux avancées et aux défis de la nouvelle loi relative à la communication. Les intervenants ont rappelé que les médias constituent un pilier essentiel de la démocratie en garantissant aux citoyens une information fiable, pluraliste et vérifiée. Ils ont insisté sur l'importance du respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques, de la vérification des faits, de l'indépendance éditoriale et de la lutte contre toutes les formes de manipulation de l'information.

Un paysage médiatique en mutation,

confronté à des défis persistants

Les échanges ont également mis en lumière les fragilités structurelles qui continuent d'affecter le secteur des médias en République centrafricaine. Malgré la diversification progressive des médias publics, privés, communautaires, confessionnels et numériques, plusieurs contraintes freinent encore son développement, notamment la faiblesse des ressources économiques, l'insuffisance des investissements, la précarité des conditions de travail des journalistes, les difficultés d'accès aux sources officielles ainsi que les pressions d'ordre politique, économique et sécuritaire. Les participants ont estimé que le renforcement des capacités professionnelles des journalistes, l'amélioration de l'environnement économique des entreprises de presse et la consolidation des mécanismes de protection des professionnels des médias constituent des conditions indispensables au développement d'un paysage médiatique crédible et durable.

Adapter la régulation aux défis de la transformation numérique

La transformation numérique a constitué le principal fil conducteur des débats. Les participants ont relevé que le développement des réseaux sociaux,

des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle bouleverse les mécanismes traditionnels de diffusion de l'information. Si ces innovations facilitent l'accès aux contenus et favorisent la participation citoyenne, elles contribuent également à la propagation rapide de la désinformation, des discours de haine et des campagnes de manipulation de l'opinion publique. Face à ces nouveaux défis, les participants ont plaidé pour une adaptation continue du cadre normatif, un renforcement des mécanismes de régulation, une coopération accrue entre les institutions concernées ainsi que le développement de l'éducation aux médias et à l'information afin de promouvoir une citoyenneté numérique responsable et un usage éthique des technologies de l'information.

Des recommandations pour renforcer la résilience du paysage médiatique

À l'issue des travaux, plusieurs priorités stratégiques ont été identifiées. Elles portent notamment sur le renforcement de la viabilité économique des entreprises de presse, la professionnalisation des journalistes, la lutte contre la désinformation, la protection des professionnels des médias, le développement de l'éducation aux médias et à l'information, le renforcement des capacités des institutions de régulation ainsi que l'encadrement juridique des plateformes numériques.

En organisant cette table ronde, le Haut Conseil de la Communication réaffirme son engagement à accompagner la modernisation du secteur des médias et à promouvoir un environnement médiatique libre, responsable, pluraliste et résilient. Les conclusions de cette rencontre constituent une contribution importante aux réflexions nationales engagées en vue de renforcer le cadre juridique de la communication, d'améliorer la gouvernance des médias et de consolider durablement la démocratie et l'État de droit en République Centrafricaine.

NGATTE Joseph Roméo

Passation de charges à la tête de la HACA de Côte d'Ivoire

Monsieur Pascal Aka BROU prend officiellement fonction

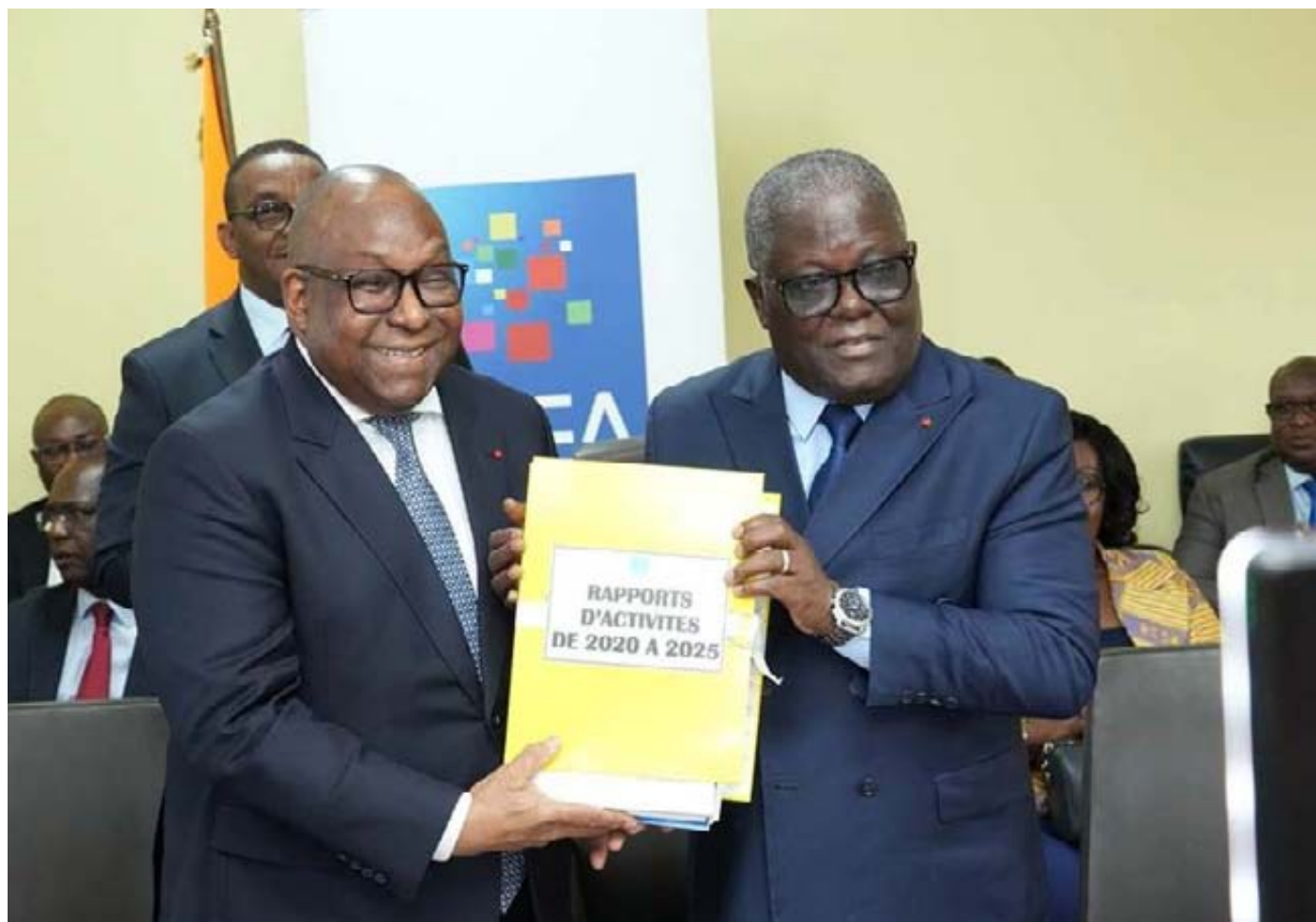
La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a organisé le mardi 7 juillet 2026 à son siège à Abidjan-Cocody, la cérémonie officielle de passation de charges entre le Président sortant, Me René Bourgoïn, et son successeur, M. Pascal Aka BROU, récemment nommé à la tête de l'institution.

Présidée par M. Anoma Kanié, Inspecteur général du Ministère de la Communication, la cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Collège de la HACA, des responsables administratifs et financiers, des directeurs et agents de l'institution, ainsi que de nombreuses personnalités et représentants des médias.

La cérémonie a débuté par la lecture du décret portant nomination de M. Brou Aka Pascal en qualité de Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. S'en est suivie la passation officielle de charges au cours de laquelle Me René Bourgoïn a présenté les principaux dossiers de l'institution avant de procéder à leur remise au nouveau Président.

Dans son allocution, Me René Bourgoïn a exprimé sa gratitude aux plus hautes autorités de l'État pour la confiance placée en lui durant son mandat. Il a également salué l'engagement et le professionnalisme des membres du Collège, de l'ensemble du personnel ainsi que de tous les partenaires qui ont contribué aux avancées de la HACA au cours des dernières années. Il a enfin formulé ses vœux de plein succès à son successeur.

Après la signature et la lecture du procès-verbal de passation de charges, M. Pascal Aka Brou a pris la parole pour remercier le Président de la République et le Gouvernement pour la confiance qui lui a été accordée. Il a rendu un hommage appuyé à son prédécesseur pour le travail accompli à la tête de l'institution et a réaffirmé sa volonté de poursuivre les missions de la HACA avec responsabilité, dans le respect des principes d'indépendance, de dialogue, d'équité et de modernisation de la



régulation audiovisuelle.

La cérémonie s'est achevée par une photo officielle de famille, suivie d'un cocktail de fraternité, dans une atmosphère empreinte de solennité, de convivialité et de continuité institutionnelle.

Journaliste sportif devenu grand patron de la RTI, il prend désormais les commandes du régulateur des médias en Côte d'Ivoire.

Le vendredi 3 juillet 2026 dernier, le président Alassane Ouattara a signé le décret qui change la tête de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). Brou Aka Pascal a été nommé président de l'institution, prenant ainsi la relève de Me René Bourgoïn, qui dirigeait la structure depuis le 29 janvier 2020. L'annonce a été confirmée par l'intéressé lui-même, dans un message publié sur ses réseaux sociaux où il exprime toute sa gratitude au chef de l'État pour cette nomination.

Un enfant de la RTI

Le nouveau patron de la HACA n'est pas un inconnu du paysage médiatique

ivoirien. Bien au contraire, il y a construit toute sa carrière. Formé au studio-école de la RTI à Abidjan, aujourd'hui devenu l'ISTC (Institut des sciences et techniques de la communication), Pascal Aka Brou parachève ensuite sa formation à l'école de journalisme de Bordeaux, puis à la Faculté des Lettres de Rennes, en France.

Il entre officiellement à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne le 1er juillet 1978. Ses débuts se font au montage, pendant deux ans, avant qu'il ne rejoigne le service des sports. C'est là qu'il va bâtir sa réputation : pendant vingt-cinq ans, il couvre l'actualité sportive, jusqu'à devenir chef du service des sports. Une longue période durant laquelle il couvre notamment plusieurs Coupes d'Afrique des Nations aux côtés de confrères sportifs de la sous-région.

Sa carrière prend ensuite une autre orientation. Il devient rédacteur en chef, puis présentateur vedette du journal télévisé, une fonction qui l'installe durablement dans le quotidien des téléspectateurs ivoiriens à travers les éditions de 13h et de 20h sur La Première.

Un passage remarqué à la gestion des fréquences

M. Pascal
Aka BROU
Président
HACA
et Président
en exercice
du RIARC



Pascal Aka BROU est né le 23 juin en Côte d'Ivoire. Il effectue une formation de deux ans au studio de l'École de la Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (RTI), devenue par la suite l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC). En 1978, il intègre la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne. De 1978 à 1980, il exerce au service du montage avant de rejoindre le département des sports pendant deux années. En 1982, il poursuit sa formation en France à l'École supérieure de journalisme de Bordeaux où il effectue cinq années d'études. Diplômé de cette institution, il revient en Côte d'Ivoire en 1987 et réintègre le département des sports de la RTI.

Carrière journalistique

Pendant près de vingt ans, Pascal Aka Brou couvre de nombreuses compétitions sportives nationales et internationales et participe au développement du journalisme sportif télévisé ivoirien. Il exerce également à RTI Sport TV.

En 2006, après plus de deux décennies consacrées au journalisme sportif, il rejoint la rédaction centrale de la RTI et devient l'un des présentateurs des journaux télévisés de 13 heures et de 20 heures sur RTI La Première.

Il présente plusieurs émissions politiques et institutionnelles de référence, notamment :

- **Le Plateau de l'intégration, diffusé sur plusieurs chaînes publiques africaines ;**
- **L'Invité de La Première, émission d'entretiens politiques et institutionnels.**

Au cours de sa carrière, il reçoit sur ses plateaux plusieurs personnalités politiques majeures, notamment Laurent Gbagbo, Guillaume Soro et de nombreuses personnalités africaines.

Parallèlement à ses activités de présentation, il occupe les fonctions de rédacteur en chef du journal télévisé de RTI La Première.

Fonctions de direction

En mai 2011, à la suite de la crise postélectorale ivoi-

rienne, Pascal Aka Brou est nommé Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). Il conduit alors le processus de relance et de restructuration de l'audiovisuel public ivoirien dans un contexte de reconstruction institutionnelle.

Le 8 septembre 2011, il est nommé Président du Conseil d'Administration de la RTI. À cette fonction, il participe notamment à la modernisation de l'entreprise publique audiovisuelle, à sa restructuration organisationnelle ainsi qu'à l'accompagnement de la transition numérique.

En février 2020, il est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences (AIGF). Il exerce cette fonction jusqu'en 2026.

Le 30 juin 2026, il est nommé président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, pour un mandat de six ans non renouvelable. Il succède à Me René Bourgoïn à la tête de l'autorité de régulation du secteur audiovisuel ivoirien.

- Principales fonctions
- **Journaliste au service du montage de la RTI (1978-1980) ;**
 - **Journaliste sportif à la RTI (1980-1982 ; 1987-2006) ;**
 - **Journaliste à RTI Sport TV ;**
 - **Présentateur des journaux télévisés de RTI La Première ;**
 - **Animateur d'émissions politiques et institutionnelles ;**
 - **Rédacteur en chef du journal télévisé de RTI La Première ;**
 - **Directeur général de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (mai 2011) ;**
 - **Président du conseil d'administration de la RTI (à compter du 8 septembre 2011) ;**
 - **Président du conseil d'administration de l'Agence ivoirienne de gestion des fréquences (AIGF) (2020-2026) ;**
 - **Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) depuis le 3 juillet 2026.**

Avant d'atterrir à la HACA, Pascal Aka BROU était loin d'être en retrait de la vie institutionnelle du secteur. Il a présidé pendant six ans le Conseil d'administration de l'Agence ivoirienne de gestion des fréquences radioélectriques (AIGF), jusqu'à sa passation de charges au mois de mai 2026. Une expérience loin d'être anodine pour celui qui va désormais superviser l'attribution des fréquences audiovisuelles à la HACA.

Sous sa présidence, l'agence a renforcé son rôle dans la gestion du spectre radioélectrique, notamment pour des enjeux liés à la défense et à l'organisation de grands événements sportifs. Un dossier technique qu'il maîtrise donc

déjà parfaitement en arrivant à la tête du régulateur audiovisuel.

Une mission qu'il dit vouloir mener « avec intégrité »

Dans sa première réaction après l'annonce de sa nomination, le nouveau président de la HACA n'a pas caché la charge symbolique du moment. Il a indiqué mesurer l'ampleur des responsabilités qui lui incombent et s'est engagé à exercer sa mission avec intégrité, impartialité et rigueur. Des mots qui résonnent particulièrement dans le contexte politique actuel du pays.

Car le calendrier n'a rien d'anodin. La

Côte d'Ivoire s'apprête à traverser une nouvelle séquence politique majeure, et la question de l'équité du traitement médiatique entre les différentes forces politiques va rapidement se retrouver sur la table du nouveau président. Un dossier sensible, sur lequel la HACA est régulièrement attendue au tournant par la classe politique comme par les professionnels des médias.

Une institution aux chantiers multiples

Pascal Aka BROU hérite d'une institution en pleine transformation. La HACA est l'organe ivoirien chargé de réguler le secteur audiovisuel : octroi et retrait d'autorisations, contrôle des contenus diffusés et sanctions en cas de manquement. Elle encadre également la télévision numérique terrestre (TNT) et les bouquets payants, et a publié en juin 2026 l'ensemble des textes juridiques régissant leurs relations avec les chaînes gratuites.

L'institution a par ailleurs musclé ses capacités ces derniers mois. Ce changement à la tête de la régulation intervient dans un contexte où la HACA renforce son contrôle sur le secteur, notamment par l'assermentation récente de 23 agents en juin 2026 pour lutter contre les infractions audiovisuelles. Sur le terrain numérique, le bilan de l'ancienne présidence donne une idée de l'ampleur de la tâche : en 2025, l'institution a signalé 872 contenus jugés problématiques sur les plateformes numériques, aboutissant à la suppression ou au géoblocage d'une partie significative de ces publications.

Le nouveau président va également devoir composer avec le rayonnement continental de l'institution qu'il dirige désormais. Son prédécesseur avait en effet assuré la présidence du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), tout en portant les réflexions sur l'encadrement de l'intelligence artificielle dans les médias africains.

Entre la modernisation de la régulation, la montée en puissance des contenus numériques et l'approche d'échéances politiques majeures, Brou Aka Pascal prend la barre d'une institution scrutée de près, à un moment où chacun de ses arbitrages sera passé au crible.

Source : Internet

Audience à la HAAC du BENIN

Les Présidents Edouard LOKO et Abdoulaye BIO TCHANE posent les jalons d'une synergie renforcée face aux nouveaux défis du CES

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), Monsieur Édouard LOKO, a reçu en audience le vendredi 31 juillet 2026, Monsieur Abdoulaye Bio Tchané, nouveau Président du Conseil Économique et Social du Bénin (CES). Cette rencontre de haut niveau s'inscrit dans une dynamique d'échanges stratégiques visant à renforcer la synergie d'actions entre les institutions de l'État.

Au cœur des discussions, le Président du CES a partagé avec son homologue de la HAAC la vision des réformes majeures actuellement engagées au sein du Conseil Économique et Social. L'objectif central de cette démarche est de poser les jalons d'une collaboration interinstitutionnelle plus étroite et efficiente.

« Je viens rencontrer le président de la HAAC pour échanger avec lui sur les réformes en cours au CES et sur la manière dont on peut travailler ensemble pour que les missions des deux institutions soient encore mieux au service de nos compatriotes », a déclaré M. Abdoulaye BIO TCHANE à sa sortie d'audience.

Les échanges entre les deux personnalités ont permis de dégager une réelle convergence de vues sur la nécessité de conjuguer les efforts pour maximiser l'impact des actions institutionnelles. Le Président du CES s'est réjoui de la qualité du dialogue et des perspectives prometteuses qui en découlent.

Le président Abdoulaye BIO TCHANE a exprimé sa vive satisfaction quant à la concordance des objectifs arrêtés : « La conversation que nous avons eue a été extrêmement positive, et je repars d'ici avec le clair sentiment qu'avec le président de la HAAC, nous nous sommes entendus pour que les actions que nous allons conduire, de part et d'autre, dans les mois qui viennent, soient encore plus au service de nos compatriotes, soient encore plus au service de l'État ».



Poignée de mains entre le Président LOKO et le Président Abdoulaye BIO TCHANE

Cette audience marque une étape clé dans le calendrier des rencontres institutionnelles, réaffirmant la volonté partagée du CES et de la HAAC d'œuvrer de concert pour la consolidation de l'État de droit et le bien-être des populations béninoises.

Mme Katia KEREKOU-LAOUROU

Clôture de la première session ordinaire de l'année 2026 de la HAAC BENIN

Douze (12) rapports examinés, neuf (09) décisions prises

Après environ quatre (04) mois de travaux, la 7^e mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a clôturé, le mardi 30 juin 2026, sa première session ordinaire de l'année 2026. Cette session, ouverte le mercredi 25 février dernier conformément aux dispositions de l'article 94 du Règlement intérieur de l'institution, a permis d'examiner plusieurs dossiers stratégiques relatifs au secteur des médias.

Selon le rapport de synthèse présenté par le Conseiller Marcellin AHONOUKOUN, le Président de la HAAC, Monsieur Édouard LOKO, et l'ensemble des Conseillers ont examiné douze (12) rapports portant sur divers dossiers et adopté neuf (09) décisions à l'issue de leurs délibérations.

Les travaux ont notamment porté sur :

- la préparation et l'organisation de la campagne médiatique de l'élection présidentielle de 2026 ;
- la régulation des médias ;
- la délivrance des cartes de presse aux professionnels des médias ;
- le lancement des appels à candidatures pour l'autorisation de nouveaux médias ; ainsi que plusieurs autres activités institutionnelles.

En effet, la réussite de la gestion de la campagne médiatique de l'élection présidentielle de 2026 a été fortement saluée par tous, tout comme celle des élections législatives et communales couplées du 11 janvier 2026. Ces résultats probants ont été possibles grâce aux dispositifs mis en place par la HAAC, aux décisions prises au cours des plénières, à la mobilisation des équipes de monitoring ainsi qu'au professionnalisme des médias et au sens des responsabilités des acteurs politiques.

La session a également été marquée par la poursuite des missions de régulation, notamment le contrôle des contenus médiatiques, la veille informationnelle et la délivrance des cartes de presse. Ces actions illustrent la détermination de l'institution à accomplir sa mission de régulation avec rigueur.

Dans le cadre de sa modernisation, la



Photo de famille

HAAC a poursuivi le développement et le déploiement de nouvelles solutions technologiques destinées à renforcer ses capacités de veille et de monitoring, en particulier sur les médias en ligne et les plateformes numériques. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité de l'institution face aux défis liés à la circulation de l'information à l'ère du numérique.

Parmi les faits marquants de cette session, figure également le lancement de l'appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles autorisations d'exploitation de services de communication audiovisuelle. Cette opération revêt un caractère historique puisqu'elle ouvre, pour la première fois au Bénin, la possibilité d'autoriser des médias audiovisuels à émettre par satellite. Cette innovation constitue une étape importante dans la modernisation du paysage médiatique national et favorisera une plus grande diversification de l'offre audiovisuelle.

La session a aussi été marquée par la remise officielle de «La Maison des Médias», entièrement rénovée grâce à l'impulsion de la 7^e mandature de la HAAC et au soutien financier de l'État, aux associations faîtières des professionnels des médias pour une gestion responsable de cette infrastructure.

Au nom du président de la HAAC, la Conseillère Roukiatou BIO FAÏ a salué les résultats obtenus tout en rappelant les défis à relever.

« Les acquis enregistrés au cours de cette session sont importants, mais ils ne doivent pas nous conduire à relâcher nos efforts. Des défis restent à relever : consolidation du professionnalisme des médias, lutte contre la désinformation, adaptation à la révolution numérique, protection du public et la promotion d'une information de qualité ».

La Conseillère rassure : « Face à ces enjeux, la HAAC continuera d'assumer pleinement sa mission de régulation dans un esprit d'équilibre, de dialogue, de responsabilité et de respect des libertés fondamentales », a-t-elle ajouté.

Enfin, les activités de renforcement des capacités des professionnels des médias, les missions d'observation, les rencontres avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi que les initiatives de modernisation technique témoignent de l'engagement constant de la HAAC à promouvoir un écosystème médiatique professionnel, crédible et respectueux des normes éthiques et déontologiques.

Joseph GBOGBO

HAPA/Mauritanie

Les capacités du personnel renforcées en leadership et mutations numériques et technologiques



Le personnel, attentif à la communication

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a lancé, le jeudi 2 juillet 2026 à Nouakchott, un programme de formation appliquée intitulé « Leadership à l'ère de l'intelligence artificielle ». Cette initiative est organisée en partenariat avec le Projet européen de soutien au cycle électoral en Mauritanie (EURECS), dans le cadre du programme de développement des compétences en leadership (LEAD).

Cette session de formation, qui s'est déroulée sur trois jours, a réuni trente participants issus du personnel et des cadres de la HAPA. Elle a pour objectif de renforcer leurs capacités en matière de leadership et de les préparer à relever les défis liés aux mutations numériques et technologiques actuelles.

Le programme a mis l'accent sur l'utilisation

stratégique des outils d'intelligence artificielle au service de l'intérêt général, de la performance institutionnelle et de l'efficacité de la coordination. Il a reposé sur le principe que l'intelligence artificielle doit être considérée comme un levier d'appui à la décision et au leadership humain, sans pour autant se substituer au rôle central de l'être humain dans la prise de décision et l'exercice des responsabilités.

La formation a été articulée autour de trois axes complémentaires : la gouvernance et la prise de décision, le développement d'une vision commune et d'une culture du leadership, ainsi que le pilotage des équipes et la coordination des actions dans un environnement de plus en plus soutenu par les technologies intelligentes.

Les participants ont bénéficié d'une

approche pédagogique moderne, fondée sur l'interactivité et la mise en situation. Des simulations, des études de cas et des exercices pratiques leur permettent d'expérimenter des méthodes de prise de décision adaptées aux réalités professionnelles. L'atelier a abordé également les outils d'analyse stratégique, l'identification des opportunités et des risques, ainsi que les enjeux liés à la confidentialité, à l'équité, à l'intégrité et à la confiance.

À travers cette initiative, la HAPA entend renforcer les compétences de ses ressources humaines et consolider sa capacité à accompagner les évolutions du secteur médiatique et audiovisuel dans un contexte marqué par l'essor rapide des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

Mamoudou SY

HAPA/Mauritanie

La HAPA et Xinhua envisagent de renforcer leur coopération dans les technologies et l'IA



Photo de famille

Le secrétaire général de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), Laghdaf Khaye, a rencontré jeudi au siège de la HAPA une délégation de Xinhua conduite par Chen Chen, chef du bureau de l'agence de presse chinoise à Dakar. Les échanges ont notamment porté sur l'état d'avancement du projet de memorandum d'entente entre les deux institutions.

Cet accord devrait notamment permettre de renforcer les capacités techniques de la HAPA à travers la formation de ses cadres et techniciens à l'utilisation de nouvelles technologies et de solutions basées sur l'intelligence artificielle pour améliorer le contrôle et le suivi des médias en

La coopération envisagée pourrait également inclure l'organisation de missions de travail entre les deux pays. Selon le secrétaire général de la HAPA, ces échanges devraient permettre aux équipes de l'institution de mieux maîtriser les outils et solutions techniques dédiés au suivi et à l'analyse des contenus médiatiques en Mauritanie

De son côté, Chen Chen a exprimé la

disponibilité de Xinhua à explorer de nouvelles pistes de coopération avec la HAPA. Il a souligné les possibilités d'échanges entre les deux institutions, notamment dans les domaines du partage d'expertise, de la formation et du développement de projets destinés à renforcer les capacités techniques et professionnelles de la HAPA.

Cette rencontre intervient alors que le chef du bureau de Xinhua à Dakar se trouve en Mauritanie à l'occasion de la visite d'un

navire militaire chinois à Nouakchott. Le navire propose notamment des consultations médicales et des soins gratuits à des dizaines de Mauritanien.

La rencontre s'est déroulée en présence du conseiller du président de la HAPA, Sy Mamadou, du directeur technique de la HAPA Sid'Ahmed Mohamdi Baibou, ainsi que du correspondant de Xinhua à Dakar, Qi Qi, et de son correspondant à Nouakchott,

Mohamed Diop.



Médias en RCA

Journalistes et régulateur s'accordent sur une feuille de route pour réformer le cadre juridique

À l'initiative du Haut Conseil de la Communication, les professionnels des médias ont arrêté une feuille de route axée sur la modernisation du secteur. Ils recommandent notamment la révision de la loi sur la liberté de la communication, l'accélération de la délivrance de la carte nationale de presse et la création d'une Maison de la Presse afin de renforcer le professionnalisme, la protection des journalistes et la gouvernance des organisations professionnelles.

Le dialogue entre le régulateur des médias et les professionnels de l'information franchit une nouvelle étape en République centrafricaine. Face aux mutations rapides du paysage médiatique, à l'essor des plateformes numériques et aux défis persistants liés à la sécurité, au financement et aux conditions d'exercice du métier, le Haut Conseil de la Communication a organisé, mercredi à Bangui, une journée de sensibilisation et de réflexion consacrée au renforcement du cadre juridique et réglementaire des organisations professionnelles des médias (OPM). Tenue au Complexe sportif Barthélemy Boganda (salle de conférence n°89), la rencontre a réuni les responsables des organisations professionnelles, les directeurs de publication, ainsi que les responsables de radios, de télévisions et de médias en ligne. Après le mot de bienvenue de la Vice-présidente du HCC, Mme Nellie France YAPANDE, et l'allocution du président de l'institution, M. José Richard POUAMBI, les participants ont engagé des échanges francs et constructifs sur les principaux défis auxquels sont confrontés les médias centrafricains.

Moderniser le cadre légal pour répondre aux nouveaux enjeux

Les débats ont mis en évidence la nécessité d'adapter les textes régissant le secteur aux évolutions technologiques et sociétales. Les participants ont ainsi recommandé la relance de l'examen du projet de loi sur la liberté de la communication, afin de doter le pays d'un cadre juridique plus moderne, mieux adapté aux réalités actuelles de la presse écrite, audiovisuelle et numérique. Selon les professionnels, une réforme de cette législation contribuerait à renforcer la liberté de la presse, à clarifier les responsabilités des différents acteurs et à offrir un environnement juridique plus protecteur pour l'exercice du journalisme.

Carte de presse, Maison de la Presse et financement des médias

Parmi les mesures jugées prioritaires figure l'accélération du processus de délivrance de la carte nationale de presse, considérée comme un outil essentiel de reconnaissance professionnelle



De g. à d. Mme Yapandé VP/HCC, M. Pouambi P/HCC et M. Kombongo, Rapporteur G.

et de crédibilisation du métier. Les participants ont en outre plaidé pour la création d'une Maison de la Presse, destinée à devenir un espace permanent de rencontres, de formation, de concertation et de travail au bénéfice de l'ensemble de la profession. Sur le plan économique, les responsables des médias ont insisté sur la nécessité de revoir les mécanismes de gestion de la subvention publique destinée à la presse et d'en augmenter le niveau, afin de renforcer la viabilité financière des entreprises de médias, confrontées à des difficultés économiques croissantes.

Améliorer les conditions sociales des journalistes

Les discussions ont également porté sur les conditions de travail des professionnels des médias. Les participants ont recommandé l'adoption d'une convention collective pour les journalistes du secteur privé, ainsi que la définition d'un statut spécifique pour ceux exerçant dans les médias publics. Selon eux, une meilleure protection sociale et une clarification du cadre professionnel constituent des conditions indispensables pour garantir une information indépendante, crédible et de qualité au service des citoyens. Les échanges ont par ailleurs souligné l'importance de renforcer la solidarité entre les organisations professionnelles, d'encourager leur autonomie financière et d'améliorer leur gouvernance, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la défense des intérêts de la profession.

Renforcer le dialogue entre le HCC et les organisations professionnelles

Au terme des travaux, les participants ont appelé à

l'instauration d'un cadre permanent de concertation entre le HCC et les organisations professionnelles des médias. Ils souhaitent que les réformes engagées fassent l'objet d'un suivi régulier à travers des rencontres périodiques, des plateformes d'échanges et des mécanismes d'évaluation des recommandations formulées.

Les journées internationales consacrées à la liberté de la presse, notamment le 3 mai, ainsi que d'autres rendez-vous professionnels, pourraient servir de cadres privilégiés pour poursuivre le dialogue, promouvoir l'éthique journalistique et renforcer la responsabilité professionnelle.

Une feuille de route pour l'avenir des médias centrafricains

Selon le rapport d'activités présenté à l'issue de la rencontre, les travaux se sont déroulés dans un climat serein et ont enregistré une forte mobilisation des responsables des organisations professionnelles et des organes de presse. La journée s'est achevée sur une volonté commune de maintenir un dialogue constructif entre le régulateur et les professionnels des médias. Au-delà des recommandations formulées, cette rencontre marque une étape importante dans la réflexion sur l'avenir du paysage médiatique centrafricain. La feuille de route adoptée ouvre désormais la voie à des réformes destinées à moderniser le cadre juridique, améliorer les conditions d'exercice du journalisme et consolider la liberté de la presse, considérée comme l'un des piliers de la gouvernance démocratique et du développement du pays.

NGATTE Joseph Roméo

Concours « Podcast radio - édition 2026 »

Six lauréats récompensés pour l'excellence de leurs productions sonores



Photo de famille

A l'occasion de la Journée mondiale de la radio 2026, le Haut Conseil de la Communication (HCC), en partenariat avec l'Ambassade de France à Bangui, a organisé le concours « Podcast Radio » pour promouvoir l'innovation radiophonique et renforcer les capacités des acteurs médiatiques centrafricains. Six lauréats, professionnels et étudiants, ont été primés lors d'une cérémonie solennelle tenue le 20 février 2026 à l'Alliance Française de Bangui.

Le paysage radiophonique centrafricain vient de connaître une nouvelle impulsion grâce au concours « Podcast Radio - Édition 2026 », initié par le Haut Conseil de la Communication (HCC) avec le soutien de l'Ambassade de France à Bangui. Organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la radio, cet événement a récompensé l'excellence de productions sonores traitant de thématiques prioritaires telles que l'implication des femmes dans les médias, l'amélioration de leurs conditions de vie et le rôle des jeunes dans le développement national.

Une mobilisation exemplaire des acteurs médiatiques

Dès l'annonce du concours, une large campagne de communication a été déployée auprès des radios nationales, des télévisions et des organes de presse écrite. La publication des Termes de Référence (TDR) et du règlement sur les plateformes institutionnelles du HCC a établi des règles claires d'éligibilité, de critères d'évaluation et de modalités de soumission, garantissant une équité totale pour tous les candidats. Au total, 21 candidatures ont été reçues (19 électroniques et 2 physiques), dont 16 en catégorie A (professionnels des médias) et 5 en catégorie B (étudiants en journalisme). Bien que seules 5 soumissions respectaient l'exigence bilingue (français et sango), le jury a délibérément évalué l'ensemble des productions monolingues pour favoriser une participation inclusive. Une candidature au nom d'Oubangui Médias a toutefois été écartée, le concours visant exclusivement les personnes physiques – journalistes et étudiants.

Un jury pluridisciplinaire pour une évaluation rigoureuse

Présidé par Michel KOMBONGO, Rapporteur Général du HCC, le jury était composé de Rodrigue Le Roi BENGGA (Rapporteur du jury, Radio Ndeke Luka), Joseph Roméo NGATTE (HCC), Sébastien BOTREAU-BONNETERRE (Ambassade de France), Erica Penolope DE-KAMAYEN (UJCA) et Ella Carine KOSSINGOU (AFPC). L'évaluation s'est appuyée sur quatre critères, chacun pondéré à 25% : pertinence thématique, qualité éditoriale, originalité et qualité sonore. Une écoute collective, assortie de notations individuelles (3/2/1 points pour les trois meilleurs par juré), suivie de débats approfondis tenant compte du bilinguisme et de la durée, a conduit à une décision unanime.

Six lauréats récompensés pour leur créativité

Les résultats du concours ont été proclamés lors d'une cérémonie solennelle organisée le vendredi 20 février 2026 dans la salle de spectacle de l'Alliance Française de Bangui,



Photo de famille des lauréats du concours podcast radio 2026

sous la présidence de Madame Nellie France YAPANDE, Vice-Présidente du HCC. L'événement a réuni Monsieur Sébastien BONNETERRE, Attaché de coopération à l'Ambassade de France, des conseillers, des partenaires du HCC, ainsi que les responsables des radios et des instituts de formation en journalisme et communication. Trois interventions principales ont ponctué la cérémonie : celle du représentant de l'Ambassade de France, celle de Madame la Vice-Présidente du HCC, et celle de Monsieur Michel KOMBONGO, Président du jury.

Les lauréats ont été récompensés comme suit :

- **Catégorie A des Professionnels :**
 - o 1^{er} prix : Willhem SAKANGA, « La pratique du veuvage »
 - o 2^{ème} prix : Destin de Bonheur WILIKON, « Samira Mboto, Radio Sewa »
 - o 3^{ème} prix : Anita Carel GARABA, « Pourquoi on dit ça »
- **Catégorie B des Etudiants :**
 - o 1^{er} prix : Bénédicte MBITA, « Implication/difficultés femmes médias »
 - o 2^{ème} prix : Luce Esther BOKABI, « Radio sans femme source tarie »
 - o 3^{ème} prix : Hubert Didier DANWILI LAKPANGBA, « Association femmes médias Nana-Mambéré ».

Des personnalités conviées ont remis officiellement les différents prix aux lauréats, sous les applaudissements

des participants.

Deux communications pour éclairer l'avenir de la radio

À l'occasion de la cérémonie, deux communications d'experts ont apporté un éclairage complémentaire sur les mutations et les perspectives du paysage radiophonique en République centrafricaine. La première, présentée par le Conseiller PABANDJI et intitulée « La radio et l'intelligence artificielle », a mis en évidence que, dans un environnement mondial en pleine transformation numérique et dans un contexte national caractérisé par une faible pénétration d'Internet, l'intelligence artificielle peut constituer un levier d'appui à la production radiophonique. Elle permet notamment l'automatisation de résumés d'actualités, la traduction instantanée des contenus et l'assistance à la génération d'idées éditoriales. Toutefois, ces opportunités s'accompagnent d'enjeux éthiques et juridiques majeurs, notamment les risques d'altération de l'authenticité de l'information, de manipulation vocale ou de contenus générés artificiellement, susceptibles d'engager la responsabilité professionnelle des journalistes.

La seconde communication, intitulée « L'impact de la radio sur le développement », a été présentée par M. Hippolyte MARBOUA, Directeur Général de la presse présidentielle. Cette intervention a rappelé que, malgré l'émergence des technologies d'intelligence artificielle, la radio demeure un média de proximité

essentiel. Elle joue un rôle déterminant dans la diffusion rapide des informations institutionnelles, la valorisation des réalités socio-économiques des provinces et la sensibilisation des populations, notamment en matière de santé publique. Elle favorise également l'expression citoyenne et le débat démocratique, tout en restant confrontée à des contraintes structurelles telles que l'accès irrégulier à l'électricité, l'insuffisance de ressources financières et les conditions de travail du personnel.

Ces contributions ont nourri une réflexion approfondie sur l'articulation nécessaire entre innovation technologique et consolidation du rôle social de la radio, en cohérence avec les missions de promotion, d'encadrement et de régulation dévolues au Haut Conseil de la Communication.

Une première édition prometteuse

L'organisation du concours « Podcast Radio - Édition 2026 » a constitué une initiative majeure pour la valorisation de la création radiophonique et le renforcement des compétences des professionnels et futurs acteurs des médias en République centrafricaine. À travers une mobilisation significative des journalistes, étudiants et partenaires institutionnels, cette activité a permis de stimuler l'innovation éditoriale, d'encourager la production de contenus de qualité et de promouvoir les valeurs d'éthique, de pluralisme et de responsabilité sociale de la presse.

Au regard des résultats obtenus et de l'intérêt suscité, cette première édition ouvre des perspectives encourageantes pour la pérennisation de telles initiatives, appelées à contribuer durablement à la professionnalisation du paysage médiatique national, à la promotion des talents locaux et au renforcement du rôle des médias dans le développement démocratique et socio-économique du pays.

NGATTE Joseph Roméo,
Directeur Relations Internationales,
Coopération,
Documentation et Promotion des
Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

HACA Côte d'Ivoire

À Korhogo, la HACA renforce les capacités des acteurs des radios privées non commerciales



Photo de famille

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a organisé le vendredi 4 septembre 2026 à Korhogo, une session de formation à l'intention des radios privées non commerciales des régions de la Bagoué, du Folon, du Hambol, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo.

La cérémonie a débuté par l'allocution du Président de la HACA, M. Pascal Aka BROU, qui a situé les enjeux de cette session de renforcement des capacités et l'importance, pour les radios privées non commerciales, de consolider leurs pratiques professionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur.

À sa suite, Monsieur ASSEMIEN Prince, Sous-préfet de Koni, représentant le Préfet de Région, a procédé à l'ouverture officielle de la session.

La cérémonie a également enregistré la présence de M. Bamba Karamoko, Président du Conseil d'administration de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI), de M. Gohou Éric, Président de l'URPCI, du représentant du

ministre chargé de la Communication, du Directeur régional de la Communication, ainsi que de représentants de mairies et de collectivités territoriales.

La formation s'est articulée autour de quatre sessions complémentaires, couvrant les dimensions réglementaire, éditoriale, technique et numérique de l'activité des radios privées non commerciales.

La première communication a porté sur le cadre juridique d'exploitation des radios privées non commerciales, avec un rappel des principales dispositions légales et réglementaires encadrant leur fonctionnement.

La deuxième session a été consacrée aux règles de programmation des émissions des radios privées non commerciales, tandis que la troisième a abordé les aspects techniques liés à leur gestion.

Enfin, la quatrième session a porté sur la vérification des faits, ou fact-checking, sur Internet. Dans un environnement marqué par la circulation rapide de

fausses informations et de contenus trompeurs, les participants ont été sensibilisés aux méthodes et aux bonnes pratiques de vérification de l'information avant sa diffusion.

Les différentes communications ont donné lieu à des échanges avec les participants, leur permettant de confronter les enseignements reçus aux réalités rencontrées dans l'exercice quotidien de leurs activités.

Au terme de la formation, des diplômes ont été remis aux participants, consacrant leur participation à cette journée de renforcement des capacités.

La mission de proximité s'est poursuivie le samedi 5 septembre 2026 avec trois (3) nouvelles visites : une radio à Koni et deux à Sinématiali. À l'issue de cette dernière étape, neuf (9) radios auront été visitées par la délégation conduite par le Président de la HACA, M. Pascal Aka BROU, au cours de cette tournée dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

Source : HACA/RCI

Formation des professionnels des médias

La HAAC mise sur la spécialisation



Photo de famille à l'ouverture du séminaire

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et GFA Consulting ont lancé, ce lundi 22 juin 2026 à l'hôtel "Le Rucher" à Komiguié dans la commune de N'Dali un séminaire de formation destiné à former et à renforcer les capacités des journalistes sur la promotion des droits socio-économiques à travers les médias au Bénin.

Organisé par la HAAC, avec l'appui de la Coopération suisse à travers le programme Redevabilité et son partenaire technique GFA Consulting Group, la formation vise essentiellement à encourager des productions de presse et à améliorer la qualité du traitement médiatique des questions liées aux droits fondamentaux des citoyens notamment les droits socio-économiques et culturels. Prévu pour durer trois jours, une cinquantaine de participants prennent part aux travaux qui réunissent journalistes, formateurs, experts et cadres de la HAAC.

Dans son mot de bienvenue, le Secrétaire Général de la HAAC, M. François AWOUDO, a rappelé l'importance de la spécialisation dans le journalisme. Selon lui, les études récentes sur la

presse béninoise révèlent une forte concentration des contenus sur les sujets politiques, au détriment d'autres secteurs essentiels de la vie publique : « Le journalisme doit avoir pour préoccupation première l'intérêt public. L'eau, l'électricité, l'éducation, la santé ou encore l'emploi sont des réalités qui touchent directement les populations et qui méritent davantage d'attention dans nos productions médiatiques », a-t-il souligné.

Gérard SADOYETIN, représentant de GFA Consulting Group, a, lui, insisté sur le rôle stratégique et déterminant des médias dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance : « Les médias sont des sentinelles de la gouvernance. À travers leurs enquêtes, reportages et débats, ils offrent aux citoyens les outils nécessaires pour comprendre l'action publique et permettent aux gouvernants de s'expliquer et de s'ajuster », a-t-il déclaré.

En procédant à l'ouverture officielle des travaux, Me Mohamed BARE, Vice-président représentant le Président de la HAAC, a rappelé que les droits socio-économiques et culturels englobent

des domaines fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'emploi, l'alimentation, l'accès à l'eau potable, la sécurité sociale ou encore un niveau de vie décent : « Les journalistes contribuent à rendre visibles les réalités vécues par les populations, à mettre en lumière les inégalités, à interpeller les décideurs publics et à favoriser un débat constructif sur les politiques publiques », a-t-il affirmé. Il a aussi insisté sur la nécessité de disposer d'une presse mieux formée, capable de traiter ces thématiques complexes avec rigueur, objectivité et sens élevé de l'intérêt général avant d'inviter les participants à tirer pleinement profit des échanges avec les experts au regard des différentes sessions prévues au programme.

Au-delà des communications et des partages d'expériences, ce séminaire a pour objectifs de doter les professionnels des médias d'outils pratiques leur permettant de produire des contenus plus pertinents, accessibles et impactants sur les questions sociales et économiques.

M. Joseph GBOGBO

Audience à la HAAC du Bénin

Le Président Edouard LOKO reçoit Aziz DIALLO, Directeur général Pay TV de Canal+ Afrique Francophone



HAAC Benin 7

Poignée de mains entre le Président LOKO et Monsieur Aziz DIALLO

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Monsieur Édouard LOKO, a accordé, le 15 juillet 2026, une audience au Directeur général Pay TV de Canal+ Afrique francophone, Monsieur Aziz DIALLO. Ce dernier était accompagné de la Directrice Générale de Canal+ Bénin, Madame Yacine ALAO.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement du dialogue entre l'autorité de régulation des médias et les principaux acteurs du secteur audiovisuel, avec pour objectif commun de consolider le développement d'un paysage médiatique dynamique, responsable et innovant au Bénin.

À l'issue de l'audience, Monsieur Aziz

DIALLO a indiqué être venu témoigner sa reconnaissance au Président de la HAAC pour les orientations stratégiques formulées lors d'une précédente rencontre, il y a un an, alors qu'il venait de prendre ses fonctions au sein du groupe Canal+.

Selon lui, les recommandations du Président Édouard LOKO ont constitué un précieux repère dans la conduite des activités de Canal+ au Bénin. Leur mise en œuvre, conjuguée au leadership des équipes locales, a permis à l'entreprise d'enregistrer des avancées significatives dans le pays.

Le Directeur général Pay TV de Canal+ Afrique francophone a également exprimé sa gratitude au Président de la HAAC ainsi qu'aux autorités béninoises

pour l'accompagnement dont bénéficie Canal+, un soutien qui favorise le développement harmonieux de ses activités tout en contribuant à l'essor du secteur audiovisuel national.

Les deux parties ont convenu de renforcer davantage leur coopération afin d'accompagner le développement de l'industrie audiovisuelle au Bénin. Canal+ a notamment réaffirmé son ambition d'intensifier ses productions, de se rapprocher davantage des populations et de continuer à proposer des contenus répondant aux attentes des abonnés, avec l'appui et les orientations des autorités compétentes.

AP/HAAC BENIN

2^e Forum francophone de la gouvernance du numérique et de l'IA

Le CNC s'imprègne des méthodes innovantes de régulation



La deuxième édition du Forum francophone de la gouvernance du numérique et de l'IA s'est tenue ce vendredi 3 juillet 2026 au Graduate Institute à Genève. Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun y prend une part active sous la houlette du Président Joseph Chebongkeng Kalabubsu, accompagné du Secrétaire Général, Pr Jean Tobie HOND.

Au programme de ces échanges, plusieurs ateliers articulés autour de trois (03) grandes thématiques. Les participants vont notamment s'appesantir sur les enjeux liés aux méthodes innovantes de régulation, à l'accès à la connaissance à l'ère de l'Intelligence Artificielle, à la souveraineté infrastructurelle dans un contexte mondial marqué par des évolutions technologiques.

Ce Forum, organisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), réunit des décideurs publics, des patrons d'instances de régulation,

des représentants d'organisations internationales, des chercheurs et des membres de la société civile, en vue de favoriser l'émergence de solutions concrètes face aux importants défis technologiques contemporains.

Cette nouvelle édition a offert un espace privilégié de réflexion collective autour des transformations induites par les technologies de rupture. Face à la concentration croissante des capacités de calcul à l'échelle mondiale, les débats ont dépassé le simple cadre technique pour aborder l'avenir des sociétés francophones.

Les discussions ont principalement gravité autour de trois axes fondamentaux : L'équilibre entre régulation et innovation ; Comment encadrer le déploiement technologique tout en préservant le dynamisme économique et le respect des droits fondamentaux ?

L'accès à la connaissance et la diversité culturelle : Quels sont les impacts réels

de l'IA sur la protection de la diversité linguistique, notamment dans les données d'entraînement des grands modèles ?

La souveraineté des infrastructures : Comment garantir des infrastructures locales résilientes, durables et moins dépendantes des géants technologiques étrangers ?

L'approche de l'OIF a permis de croiser les regards et de faire converger des analyses variées provenant de plus de cinquante pays membres. À travers des panels interactifs et des ateliers de co-construction, les participants ont partagé leurs réalités de terrain tout en s'accordant sur des principes directeurs communs.

Les conclusions issues du forum visent à porter haut la voix de la communauté francophone dans les instances multilatérales de gouvernance, réaffirmant l'exigence d'une intelligence artificielle éthique, responsable et inclusive.

Henriette Onguene

Séance de travail au siège de la HAAC

La Ministre Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU reçue par le Président Édouard LOKO



Poignée de mains entre
le Président LOKO et la
Ministre Aurélie ADAM
SOULE ZOUMAROU

À peine ouverte, la deuxième session ordinaire de l'année 2026 de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) connaît déjà sa première activité. Il s'agit d'une séance de travail tenue le jeudi 17 septembre 2026 entre le Président de la HAAC, Monsieur Édouard LOKO, l'ensemble des Conseillers de l'institution et la Ministre de la Communication, en charge des Médias, Madame Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU, accompagnée de sa délégation.

« Je vous souhaite la bienvenue. Vous êtes chez vous, Madame la Ministre », a déclaré le Président Édouard LOKO.

Prenant la parole, Madame Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU a remercié le Président de la HAAC ainsi que l'ensemble des Conseillers pour leur accueil. Elle a expliqué que

sa visite constitue l'aboutissement d'une démarche de vaste consultation engagée depuis le mois de juillet auprès des différents acteurs de l'écosystème de la communication et des médias. Cette consultation permettra de bâtir les actions du Ministère pour le septennat du Président Romuald WADAGNI.

« Pour nous, l'épilogue de ces consultations devrait se passer ici, à la HAAC. Vous êtes un acteur central et crucial. Et il était de bon ton pour nous de venir échanger avec vous et de prendre vos orientations par rapport aux actions que le Ministère va bâtir afin de mettre en œuvre la vision du Chef de l'État. Cette vision s'articule, en termes de priorités dans le secteur des médias, autour des questions d'informations fiables, de valorisation des contenus locaux et de transformation du secteur. Nous sommes très heureux d'être ici avec vous », a

déclaré la Ministre Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU.

Pour sa part, le Président de la HAAC, Édouard LOKO, a salué cette démarche de concertation et réaffirmé la disponibilité de l'institution qu'il préside à accompagner le Ministère dans la réalisation de ses objectifs au bénéfice des professionnels des médias et de la communication.

Il faut noter que les échanges ont notamment porté sur la modernisation des médias publics, privés et communautaires ; la collaboration entre les médias traditionnels et les nouveaux acteurs du numérique ; le développement de contenus qui valorisent le Bénin ; et la lutte contre les fausses informations et la manipulation de l'information.

AP/HAAC Bénin

Visite des radios

Le Président Pascal Aka **BROU** conduit une mission de proximité auprès des radios du Nord



Photo de famille

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) effectue, du 2 au 6 septembre 2026, une mission de visite et de formation à l'intention des radios privées non commerciales des régions de la Bagoué, du Folon, du Hambol, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo.

Conduite par le Président de la HACA, M. Pascal Aka BROU, cette mission vise à favoriser la proximité entre le régulateur et les acteurs de l'audiovisuel, à renforcer le dialogue avec les radios locales et à mieux appréhender les réalités auxquelles elles sont confrontées dans l'exercice de leurs activités.

Cette tournée revêt une dimension particulière puisqu'elle constitue, pour le Président de la HACA, sa première rencontre de terrain avec les radios privées non commerciales depuis sa nomination à la tête de l'Institution.

Pour cette mission, le Président est accompagné d'une importante délégation de la HACA, composée notamment de directeurs, de sous-directeurs et de chefs de service, traduisant l'attention accordée par l'Institution aux échanges directs avec les opérateurs du secteur audiovisuel.

Le jeudi 3 septembre 2026, la délégation de la HACA s'est rendue dans plusieurs radios de la région du Poro. À Korhogo, elle a successivement visité Tropic 1, Radio Peleforo Gbon, Poro FM, Satellite FM et Sinaï FM, avant de se rendre à Radio AFPC à Napié.

Ces différentes étapes ont permis au Président de la HACA et à sa délégation d'échanger avec les responsables et les équipes des radios, de s'imprégner de leurs conditions de travail et de recueillir leurs préoccupations. Elles ont également constitué un cadre privilégié pour rappeler le rôle essentiel des radios

de proximité dans l'information des populations et le développement local.

La mission s'est poursuivie le vendredi 4 septembre avec une session de formation destinée aux professionnels des radios privées non commerciales des régions concernées.

Cette rencontre a permis notamment d'aborder les responsabilités des acteurs de l'audiovisuel, les exigences liées à l'exercice de leur activité ainsi que les bonnes pratiques professionnelles. Elle a offert également un espace d'échanges directs entre le régulateur et les professionnels des radios.

À travers cette mission, la HACA entend ainsi conjuguer proximité, écoute, accompagnement et régulation, afin de contribuer au renforcement d'un paysage audiovisuel local professionnel et responsable.

Source : HACA/RCI

Rapport général du Colloque international « Les nouveaux enjeux de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique »

le 5 et 6 mai 2026 à Itsandra Beach Hotel & Resort



Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel
Moroni, Union des Comores , mai 2026

T A B L E D E S M A T I E R E S

RÉSUMÉ EXÉCUTIF - Page 3

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE - Page 4 à 13

- 1.1 Discours du Président du CNPA, Dr. Aboubakari Boina - Page 5
- 1.2 Discours du Président du RIARC, Me René Bourgoïn - Page 7
- 1.3 Discours du représentant de l'OIF, M. Train Hristea - Page 9
- 1.4 Discours de la Ministre de l'Information, Mme Fatima Ahamada - Page 11
- 1.5 Discours de S.E.M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores - Page 13

CONFÉRENCE INAUGURALE
ET SESSIONS THÉMATIQUES - Page 15 à 34

- Conférence inaugurale - Page 15
- Séance 1 : Désinformation, manipulation et régulation numérique en Afrique - Page 16
- Séance 2 : Sécurité numérique et protection des données - Page 21
- Séance 3 : Expériences comparées en matière de politique d'Education aux Médias : approches pédagogiques et partenariats - Page 25
- Séance 4 : Réseaux sociaux et discours de haine - Page 29

SESSION DE CLÔTURE - Page 35 à 47

- Rapport de synthèse - Page 36
- Résolutions du Colloque international de Moroni - Page 40
- Déclaration de Moroni - Page 41
- Motion de remerciements - Page 42
- Discours du Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel - Page 43
- Discours du Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication - Page 45
- Discours de la Ministre comorienne chargée de l'Information - Page 47

ANNEXE

- Communiqué de presse - Page 49

Rédaction et images : les panélistes pour les résumés et le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel pour les autres textes.
Maquette et réalisation : Madjuwani Hasani

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Colloque international : «Les nouveaux enjeux de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique»

1. Contexte et objectifs

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) des Comores, en partenariat avec le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), et avec le soutien du Gouvernement comorien et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a organisé à Moroni ce colloque international réunissant plus de cent cinquante participants : régulateurs africains, chercheurs, journalistes, enseignants, jeunes reporters, représentants de l'OIF, de l'UNESCO, de l'UNICEF, du Projet Shawiri, de la Société civile et des Institutions et Départements ministériels de l'Union des Comores.

L'événement répondait à une urgence partagée : l'Afrique compte aujourd'hui plus de 650 millions d'internautes, mais 73 % des Africains connectés déclarent ne pas savoir distinguer une information fiable d'une information manipulée. Quatre objectifs structuraient les travaux : dresser un état des lieux de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique (EMICn) en Afrique; partager des expériences comparées de régulation; formuler des recommandations opérationnelles et renforcer la coopération régionale.

2. Grands constats des sessions thématiques :

Désinformation, manipulation et régulation numérique

Les campagnes de manipulation visant les systèmes d'information africains ont presque quadruplé depuis 2022. L'intelligence artificielle générative a radicalement abaissé le coût et la complexité de la désinformation, tandis que WhatsApp demeure le principal vecteur de propagation en Afrique subsaharienne. Seuls 9 pays africains sur 54 intègrent l'EMI de façon systémique dans leurs programmes scolaires.

Sécurité numérique et protection des données personnelles

La stratégie « Comores Numériques 2028 » illustre l'ambition du pays de bâtir une société de l'information inclusive. Mais le cadre juridique reste centré sur les télécommunications et ne couvre pas suffisamment la protection des données, la cybersécurité ni la confiance des usagers. Un déséquilibre observé à l'échelle du continent, où la dépendance aux infrastructures numériques étrangères demeure un enjeu de souveraineté.

Expériences comparées et approches pédagogiques

Plusieurs initiatives inspirantes ont été présentées : le Réseau Francophone de l'Education aux Médias et à l'Information, les projets développés par l'UNESCO, la stratégie nationale d'EMI du Tchad co-construite avec l'UNESCO, et le programme comorien « Jeunes Reporters ». Un consensus s'est dégagé : l'intelligence artificielle doit être enseignée comme objet d'étude à part entière, et non comme simple outil pédagogique.

Réseaux sociaux et discours de haine

Le nouveau Code de l'Information et de la Communication des Comores (2025), considéré comme l'un des plus avancés d'Afrique francophone, impose un retrait des contenus haineux signalés dans un délai de 48 heures et des amendes pouvant atteindre 2 millions de francs comoriens. Les débats ont toutefois souligné des limites persistantes : faible modération dans les langues africaines, anonymat en ligne et difficulté à obtenir la coopération des plateformes étrangères. L'expérience béninoise de co-régulation avec TikTok lors de l'élection présidentielle d'avril 2026 a été citée comme modèle prometteur.

3. Résolutions adoptées — la Déclaration de Moroni

Les participants ont adopté par consensus six résolutions formant la feuille de route 2026-2028 du RIARC : **Résolution 1 — Politiques nationales d'EMICn** : Faire de l'EMICn une priorité nationale, intégrée aux curricula scolaires et universitaires et dotée de financements dédiés.

Résolution 2 — Lutte contre la désinformation : Encadrer l'usage de l'IA, renforcer la veille informationnelle des régulateurs et exiger la transparence algorithmique des plateformes.

Résolution 3 — Sécurité numérique : Aligner les législations sur les standards internationaux (RGPD, Convention de Malabo) et créer des autorités indépendantes de protection des données.

Résolution 4 — Discours de haine : Légiférer contre les discours de haine en ligne tout en garantissant la liberté d'expression, et exiger des rapports de transparence des plateformes.

Résolution 5 — Rôle des régulateurs : Inscrire l'EMICn dans les missions légales des régulateurs et créer des observatoires nationaux du numérique.

Résolution 6 — Coopération régionale : Créer un réseau africain de coordinateurs EMICn et organiser un colloque régional tous les deux ans.

4. Conclusion et perspectives

Le colloque a réaffirmé que l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique n'est plus une option pédagogique mais une exigence démocratique et stratégique pour les sociétés africaines. Les participants ont insisté sur la nécessité d'une réponse multimodale — technique, éducative et juridique — articulant régulateurs, gouvernements, médias, plateformes numériques et société civile.

Le RIARC s'est engagé à assurer le suivi annuel de la mise en œuvre des résolutions. Le Président Azali Assoumani a, pour sa part, assuré que les recommandations issues de Moroni « ne finiront pas dans un tiroir » et guideront l'action de l'État comorien.

CEREMONIE D'OUVERTURE



1. Discours du Président du CNPA, Dr Aboubakari Boina

*Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les représentants des organisations internationales.
Monsieur le Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication,
Monsieur le Président du Réseau Francophone de la Régulation des Médias,
Mesdames et Messieurs les Présidents et chefs de délégation des instances de régulation, membres du RIARC,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Assalamu Alaikum,*



C'est avec une profonde conviction et un immense honneur que je vous souhaite la bienvenue à ce colloque international, un rendez-vous que notre Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel considère comme déterminant pour l'avenir de nos démocraties.

Nous nous retrouvons ici, venus des quatre coins de l'Afrique et de l'Europe, porteurs d'expériences diverses, de systèmes éducatifs différents, de cultures médiatiques singulières, mais animés d'une même urgence : comprendre, agir et bâtir ensemble les réponses aux défis que pose l'ère numérique à nos sociétés.

Le paysage médiatique dans lequel évoluent nos concitoyens — et tout particulièrement les plus jeunes — a été bouleversé à une vitesse que peu d'entre nous auraient pu anticiper. Les réseaux sociaux sont devenus des espaces publics de premier plan, des arènes où l'information se mêle à l'opinion, où le vrai coexiste avec le faux, où la parole citoyenne se heurte aux algorithmes de la viralité et de la polarisation. L'intelligence artificielle générative, la désinformation organisée : autant de réalités nouvelles qui exigent de nous une réponse éducative à la hauteur de leur complexité.

Nos enfants naviguent chaque jour dans cet océan informationnel sans toujours disposer des boussoles nécessaires. Ils consomment, partagent, produisent des contenus à un rythme vertigineux, souvent sans les outils critiques permettant de distinguer ce qui informe de ce qui manipule, ce qui unit de ce qui divise. C'est là un enjeu qui dépasse largement les frontières disciplinaires ou nationales.

Une presse de qualité ne suffit pas si le public n'est pas en mesure de l'apprécier, de la distinguer, de la valoriser. La liberté de la presse et l'éducation aux médias sont les deux piliers indissociables d'un espace public sain. C'est pourquoi nous avons fait de l'éducation aux médias et à l'information une priorité stratégique.

Les deux jours qui s'ouvrent devant nous ne seront pas des journées ordinaires. Vous avez accepté de mettre en commun vos recherches, vos pratiques, vos succès et vos doutes. C'est un geste de confiance que je salue avec gratitude. Car c'est dans cet échange sincère et rigoureux que résident les germes des solutions dont nos systèmes éducatifs ont besoin.

Nous attendons de ce colloque des réponses concrètes à des questions fondamentales : comment adapter les curricula à l'évolution permanente des environnements numériques? Comment former des formateurs capables d'accompagner les apprenants dans la complexité de l'écosystème médiatique contemporain? Comment évaluer l'efficacité de nos programmes d'éducation aux médias? Comment construire des politiques publiques ambitieuses et des coopérations internationales durables dans ce domaine? Comment formuler ensemble des recommandations qui pourront guider nos institutions dans les années à venir.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour lancer un appel solennel à une coopération africaine et internationale renforcée. Les défis que nous affrontons ne connaissent pas de frontières : la désinformation est mondiale, les plateformes numériques sont transnationales, et nos réponses doivent globales. Nos pays, riches de diversités linguistiques, culturelles et pédagogiques, ont tout à gagner à partager leurs expériences, à harmoniser leurs approches là où c'est possible, et à préserver leurs singularités là où elles constituent une richesse.

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel est prêt à jouer son rôle dans cette dynamique. Nous croyons profondément que les organisations de régulation des médias ont une responsabilité qui dépasse la surveillance du secteur : elles doivent être des acteurs engagés dans la construction d'un espace médiatique où la confiance entre les citoyens et l'information peut se reconstruire.

Avant de conclure mon allocution, permettez-moi de m'acquitter d'un devoir aussi agréable que sincère : celui d'exprimer ma gratitude à toutes celles et à tous ceux dont l'engagement a rendu possible cette rencontre exceptionnelle.

Je remercie chaleureusement tous les participants, le Conférencier, les modérateurs et les panélistes à ce colloque dont la présence témoigne de l'importance capitale qu'ils accordent à l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique. Votre engagement est la raison d'être de cette rencontre.

Mes vifs remerciements vont également au gouvernement comorien et à nos précieux partenaires : OIF, SCAC, UNICEF, PNUD, Projet SHAWIRI sans lesquels l'organisation d'un tel événement n'aurait pu être envisagée. Votre soutien, qu'il soit financier, logistique ou intellectuel, est la colonne vertébrale de ce colloque.

J'adresse une mention toute particulière à nos distingués délégués qui ont effectué de longs voyages depuis leurs pays respectifs pour enrichir nos débats de leurs expériences et de leurs expertises. Vous avez traversé des frontières pour venir bâtir avec nous des ponts de connaissance et de solidarité. Les Comores vous accueillent avec fierté et vous remercient du fond du cœur pour cet honneur que vous nous faites.

En vous regardant, chers frères et chères sœurs, je vois les Amazones du Bénin, qui ne reculent devant rien pour défendre la vérité. Je vois le Tambour Royal du Burundi, Ingoma, qui ne bat que pour rassembler et dire la paix. Je vois le Lion Indomptable du Cameroun, qu'on ne dompte pas, qu'on n'achète pas, qu'on ne fait pas taire. Je vois le Fleuve Oubangui de Centrafrique, venu nous rappeler que l'information doit unir les rives, pas les noyer. Je vois l'Eléphant d'Akwaba de Côte d'Ivoire, mémoire et force tranquille, qui nous offre l'hospitalité de la vérité. Je vois les Manuscrits de Tombouctou du Mali, cette lampe des 333 Saints qui éclairait le monde quand les autres dormaient. Je vois l'Etoile du Désert de Mauritanie, qui guide les caravanes égarées dans les dunes de l'algorithme. Je vois le Fleuve Niger et la Girafe de Niamey, sentinelles du Sahel, qui traversent les sécheresses de la désinformation sans plier. Je vois le Lion de la Teranga du Sénégal, qui rugit non pour attaquer, mais pour protéger. Je vois la Grue Couronnée du Tchad, digne et debout, qui veille sur l'honneur du peuple Sao. Et je vois Carthage et Hannibal de Tunisie, le génie stratégique venu nous apprendre à gagner la guerre dans les têtes avant qu'elle ne brûle les cœurs.

Excellence Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à Madame la Ministre de l'Information pour son soutien indéfectible à ce colloque et pour la vision éclairée qu'elle porte en matière de régulation des médias et de transformation numérique de notre pays. Son engagement personnel en faveur d'une information de qualité et d'une presse responsable constitue pour nous tous une source d'encouragement et un cadre d'action précieux. Madame la Ministre, soyez assurée de notre entière disponibilité et de notre indéfectible collaboration.

Enfin, et surtout, il m'est un devoir aussi solennel qu'honorable de rendre un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur le Président Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, dont la vision stratégique et la volonté politique ferme ont créé les conditions favorables à l'épanouissement d'un espace médiatique libre, responsable et au service du développement national. C'est sous son impulsion et grâce à sa haute bienveillance que des initiatives comme celle d'aujourd'hui peuvent voir le jour et rayonner au-delà de nos frontières. Que Son Excellence trouve ici l'expression de notre profond respect et de notre loyale gratitude.

Je vous remercie.

2. Discours du Président du RIARC et Président de la HACA, Me René Bourgoïn

*"Excellence Monsieur Azali ASSOUMANI, Président de la République de l'Union des Comores ;
Madame Fatima AHAMADA, Ministre de la Promotion du Genre, de la Solidarité,
de l'Information et Porte-parole du Gouvernement ;
Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
Monsieur ABOUBAKARI BOINA, Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) de l'Union
des Comores ;
Monsieur Mamadou Oumar NDIAYE, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), Prési-
dent en exercice du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) ;
Madame Halimé ASSADYA ALI, Présidente de la HAMA du Tchad, Vice-Présidente du RIARC ;
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de Régulation, Très Chers Homologues ;
Mesdames et Messieurs, Honorables invités, en vos rangs et titres respectifs ;
Mesdames et Messieurs les Journalistes et Professionnels de la Communication ;
Mesdames et Messieurs ;*



C'est avec un réel plaisir que je me retrouve, à nouveau aux Comores, ce très beau pays qui regorge d'énormes richesses naturelles.

Lors de ma première visite aux Comores, du 20 au 30 août 2025, à l'invitation de Monsieur Aboubakari BOINA, dans le cadre d'un appui institutionnel au CNPA engagé dans la réforme du Code de l'information et de la communication, j'ai eu le grand honneur d'être reçu en audience par le Président de la République de l'Union des Comores, Son Excellence Monsieur Azali ASSOUMANI dont la vision a permis l'organisation de cet important Colloque International.

Je voudrais donc, Excellence Monsieur le Président de la République, en mon nom propre et en celui de l'ensemble des Présidents des Institutions membres du RIARC, vous exprimer notre déférente gratitude pour votre écoute attentive, mais surtout pour avoir permis la tenue de cette rencontre, qui contribue à la Promotion de la Paix, au Vivre-ensemble et au rayonnement international des Comores, lesquels constituent un pan très important de votre politique.





Je voudrais également adresser mes chaleureux remerciements à mon très estimé frère, Aboubakari BOINA, Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) des Comores, pour son invitation, l'accueil qui nous a été réservé ainsi que pour l'organisation remarquable de ce Colloque international sur le thème : « Les nouveaux enjeux de l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique (EMICn) ».

Il s'agit là, d'une action forte qui est gage du dynamisme de notre Réseau, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

Excellence Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,
Durant deux jours, nous Régulateurs, Chercheurs, Acteurs du système éducatif, Professionnels des médias, Acteurs du numérique et Partenaires institutionnels échangerons et réfléchirons ensemble sur une problématique majeure : l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique.

L'objectif est de définir des mécanismes concrets de mise en œuvre de cette éducation, tout en formulant des recommandations opérationnelles et adaptées aux réalités de nos sociétés. C'est pourquoi, nous nous félicitons de la tenue de ce Colloque international qui nous en donne l'occasion.

Il est avéré qu'à l'heure où les technologies numériques transforment profondément nos sociétés, l'accès à l'information n'a jamais été aussi large, ni sa diffusion aussi rapide.

Cette évolution, porteuse d'opportunités, s'accompagne toutefois de défis considérables, notamment en matière de désinformation, de manipulation des contenus et d'usages irresponsables des plateformes numériques.

Dans ce contexte, l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique s'impose comme un levier essentiel pour former des citoyens éclairés, capables de faire preuve d'esprit critique, de discernement et de responsabilité dans leurs interactions en ligne.

Elle constitue également un outil stratégique pour renforcer la confiance dans les médias, consolider la cohésion sociale et préserver les fondements de nos sociétés.

C'est pourquoi, le RIARC accorde une importance toute particulière non seulement à cette thématique mais surtout à la problématique du numérique, qui d'ailleurs ces dernières années, se situe au cœur de nos réflexions et actions.

Excellence Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,

Toutes nos actions témoignent de notre volonté commune, constante et réaffirmée, de garantir à nos populations un environnement audiovisuel sain, pluraliste et responsable, afin de ne pas subir les effets négatifs d'une prépondérance numérique qui, bien que porteuse d'espoirs, soulève de réels défis en matière de régulation, d'éthique et de responsabilité.

Cette situation requiert une vigilance accrue et permanente. Et croyez-moi, cette vigilance est l'affaire de tous.

Il nous faut donc renforcer cette vigilance collective, et les Régulateurs jouent pleinement leur rôle à cet égard.

C'est dans ce même élan que, nous, Présidents des Institutions de régulation, membres du RIARC, réaffirmons notre engagement à faire de l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique une réalité concrète, au bénéfice de nos populations.

Pour conclure mes propos, je voudrais formuler le vœu que les travaux de ce Colloque International soient constructifs et permettent de franchir une nouvelle étape dans la régulation de la communication. Incha Allah il en sera ainsi.

Je vous remercie !

3. Discours du Représentant de l'OIF, Monsieur Train HRISTEA

*Monsieur le Président de l'Union des Comores,
Monsieur le Président du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, et tout particulièrement Madame la ministre de l'Information et Monsieur le ministre de l'Education,
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des autorités de régulation des médias,
Distingués invités, et partenaires en vos titres et qualités respectifs,*



C'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui depuis Madagascar, au lendemain de ma présence aux Comores. Je remercie les autorités locales pour leur accueil, tout en regrettant de ne pouvoir être parmi vous en raison d'engagements pris préalablement.

Je salue la présence de Son Excellence Monsieur Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, qui nous fait grand honneur, et vous transmets les salutations de la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo.

Je salue également l'initiative de ce colloque international sur les médias et l'information, soutenu par l'OIF à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de presse.

Les désordres de l'information occupent aujourd'hui une place centrale dans le débat mondial. Amplifiés par le numérique et l'intelligence artificielle, ils menacent l'intégrité démocratique et la confiance des citoyens envers les institutions et les médias.





L'éducation aux médias et à l'information est donc un levier essentiel de résilience démocratique : rempart contre la désinformation et outil de restauration de la confiance. L'OIF en fait une priorité, en soutenant des écosystèmes médiatiques pluralistes, libres et responsables et des politiques publiques en faveur d'une information fiable.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souligner un fait significatif. Les Comores ont récemment accueilli le Forum économique des îles de l'océan Indien, auquel j'ai participé. Cet événement a confirmé le rôle croissant du pays comme espace de dialogue régional. Une semaine plus tard, Moroni accueille ce colloque sur l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique. Il n'y a pas de développement économique durable sans information fiable ni citoyens capables de discerner le vrai du faux. L'éducation aux médias est donc pleinement un enjeu de développement, et ces deux forums se répondent dans une même logique.

Je salue le choix des Comores comme pays hôte. Il traduit l'engagement des autorités, du CNPA et de la société civile dans la gouvernance de l'information. Le pays a réalisé des progrès notables : structuration du secteur, montée en compétence des journalistes, renforcement de l'éthique, et amélioration des mécanismes de régulation et de transparence.

Cette dynamique est inspirante pour la région et en faveur d'une gouvernance de l'information au service de la démocratie et du développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 2020, l'OIF agit pour l'intégrité de l'information à travers trois axes. Le premier concerne l'appui aux politiques publiques et aux régulateurs. Le deuxième soutient la société civile engagée dans le fact-checking, la recherche et l'éducation aux médias. Le troisième est le plaidoyer international, avec notamment les principes de l'UNESCO (2023), le Code de conduite de l'ONU (2024) et notre participation aux conférences de Praia et Pretoria sur l'éducation aux médias et à l'information.

Je souhaite partager plusieurs avancées récentes. Lors du Sommet de la Francophonie d'octobre 2024, l'Appel de Villers-Cotterêts a engagé les États à renforcer l'éducation aux médias. Dans ce cadre, le REFEMI a été lancé, réunissant plusieurs pays francophones et destiné à s'étendre, notamment dans l'océan Indien.

L'Institut francophone de Dakar a développé des modules d'éducation aux médias pour enseignants, avec de nouveaux contenus sur l'intelligence artificielle prévus d'ici fin 2026. En 2025, l'OIF a aussi soutenu dix projets de jumelage, dont plusieurs dédiés à l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique.

Nos experts sont présents durant ces deux journées pour accompagner vos échanges et initiatives.

Mesdames et Messieurs,

À l'heure où le numérique transforme profondément l'information et où la liberté de la presse reste fragile, la formation des citoyens, journalistes, enseignants et régulateurs est une urgence. L'OIF reste pleinement mobilisée aux côtés de ses États membres pour un espace informationnel plus sûr, fiable et respectueux des droits fondamentaux.

Je remercie le Président de l'Union des Comores, les autorités présentes, le Président du CNPA pour son engagement, ainsi que l'ensemble des participants auxquels je souhaite un colloque fructueux et des conclusions ambitieuses.

Je vous remercie.

4. Discours de Madame la Ministre de la Promotion du Genre, de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du gouvernement Madame Fatima Ahamada

*Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication,
Monsieur le Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel,
Mesdames et Messieurs les Présidents des instances de régulation, membres du RIARC,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les représentants des organisations internationales.
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions,
Chers professionnels des médias et acteurs du numérique,
Distingués invités, en vos rangs, qualités et fonctions,
Mesdames et Messieurs,*

Assalamu Alaikum wa Rahmatullahi wa Barakatuh,



C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole ici, aujourd'hui, pour ouvrir ce colloque autour d'une urgence: l'urgence de penser notre vivre-ensemble à l'ère du numérique.

En effet, avec sa nouvelle architecture numérique globale, le monde entre dans une ère de transformation majeure où l'archipel des Comores, à l'instar des autres pays, se trouve désormais pleinement intégré. Cette connectivité, cela va sans dire, est une opportunité pour le développement, mais elle nous impose une responsabilité réelle : celle de ne pas laisser nos citoyens, et particulièrement notre jeunesse, désarmés face à la submersion informationnelle du moment.

Excellence, Monsieur le président, honorable assistance,

Les nouveaux enjeux de l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique (EMICn) sont aussi un défi pour notre démocratie et notre cohésion sociale.

Un défi qui ne peut en conséquence être l'affaire exclusive des enseignants. Non, l'éducation au numérique est l'affaire de tous. C'est une responsabilité partagée qui demande une synergie inédite :

D'abord, avec les institutions de régulation

Nos téléphones sont devenus des places publiques. Nos enfants y grandissent, nos mères s'y informent, nos pères y débattent. Les réseaux sociaux sont cette nouvelle agora où se forge l'opinion, se construit et se détruit la confiance entre citoyens.

Mais cette agora n'a ni gendarme ni un sage pour rappeler la règle quand la parole dérape. La rumeur y voyage plus vite que la vérité. L'insulte y remplace l'argument. La manipulation y prend le masque de l'information.

Dans ces conditions, le régulateur a pour rôle d'équilibrer l'innovation avec la sécurité pour être le garant d'un cadre juridique et éthique solide, capable de protéger les citoyens tout en préservant la liberté d'expression.

Ensuite, avec les professionnels des médias : Journalistes et communicateurs restent les remparts contre la désinformation. En prônant une déontologie rigoureuse, ils deviennent les premiers éducateurs du public par l'exemple.

Puis il y a, bien sûr, les plateformes numériques : En tant qu'architectes des espaces où nous échangeons, les producteurs et diffuseurs de contenus numériques ont le devoir moral et technique de lutter contre la haine en ligne et la manipulation des algorithmes.

Oui, chers enseignants,

Réguler les plateformes est nécessaire. Mais éduquer nos citoyens est indispensable.

On ne protégera pas notre jeunesse en coupant Internet. On la protégera en lui apprenant à lire une information, à vérifier une source, à résister à la colère facile et à la haine virale.

Et à la société civile, enfin, nous disons que :

Les associations et leaders d'opinion sont le relais indispensable sur le terrain pour sensibiliser les familles et accompagner les plus vulnérables vers une utilisation responsable des outils technologiques afin de chaque Comorien, de chaque Africain, un citoyen numérique responsable. Un citoyen qui sait que derrière chaque écran, il y a un frère, une sœur, une Nation à préserver : Eduquer, Encadrer, Responsabiliser, tel doit être le sens de ce colloque

Excellence, Monsieur le président, honorable assistance,

Nous attendons beaucoup de ce colloque qui ne peut se contenter de dresser un constat. Il doit être le moment de bâtir une stratégie. Nous devons apprendre à nos enfants non pas seulement à consommer du contenu, mais à l'analyser, à le vérifier et à comprendre l'impact de leur propre empreinte numérique.

La citoyenneté numérique, c'est savoir rester maître de sa pensée dans un monde où chacun peut manipuler les outils numériques. C'est comprendre que derrière chaque écran, il y a une réalité humaine, sociale et politique.

Honorable assistance

Je ne peux finir ici mon propos sans vous affirmer que ce combat pour la concorde numérique, nous ne le menons pas seul.

Je veux d'abord, au nom du Gouvernement, exprimer notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Président Azali Assoumani. Monsieur le Président, votre vision de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique » suit bien son chemin dans le "Plan Comores Emergent". En acceptant de parrainer ce colloque et en nous honorant de votre présence ce jour, vous envoyez un message fort à la jeunesse africaine : le gouvernement est à vos côtés pour que le numérique soit une terre de paix, et non un champ de bataille.

À vous, chers présidents des instances de régulation venus du continent, votre présence ici aujourd'hui nous honore beaucoup. Car, pour nous, Abriter le RIARC, c'est affirmer que les Comores prennent leur part dans la construction d'une Afrique souveraine, y compris dans sa souveraineté informationnelle. En nous honorant ainsi vous démontrez que face aux cinq géants américains, le GAFAM, l'Afrique n'est pas une mosaïque de faiblesses, mais un continent de solutions. Les Comores sont fières d'être, pendant ces deux jours, la capitale de cette intelligence collective.

Merci au conseil national de la presse et de l'audiovisuel Comorien pour son engagement total pour la tenue et la réussite de cet événement

Et merci enfin aux équipes de mon ministère dont la direction générale de l'information pour leur rôle dans tout le processus de réalisation du présent colloque.

Honorable assistance, Mesdames et Messieurs,

C'est en unissant nos forces — institutions, médias, plateformes et citoyens — que nous ferons du numérique un véritable levier d'émancipation pour les Comores et pour la région.

Que nos échanges, pendant ces deux jours, soient fructueux et porteurs d'avenir.

Je vous remercie.

**5. Son Excellence Monsieur AZALI Assoumani,
Président de l'Union des Comores**



*Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Assalamu Alaikum wa Rahmatullahi wa Barakatuh,*

Si je suis parmi vous aujourd'hui, ce n'est pas par devoir protocolaire. C'est par conviction.

J'ai, vous le savez, un sens aigu des enjeux de l'information. J'ai commandé des hommes, j'ai dirigé un État, et je sais qu'aucune bataille ne se gagne sans maîtriser le terrain de la communication. Or aujourd'hui, ce terrain a changé : il est numérique, il est mondial, et il est instantané.

C'est donc pour moi une réelle opportunité de venir assister à cette cérémonie d'ouverture. Je veux vous dire, solennellement, que l'Etat comorien est bien engagé sur ce front. Nous serons attentifs, très attentifs, aux recommandations et à la feuille de route qui sortiront de vos travaux. Elles ne finiront pas dans un tiroir. Elles guideront notre action.

La ligne rouge de l'Etat : la liberté, pas l'impunité. Je veux être clair devant vous, devant l'Afrique et devant le monde : aux Comores, il n'y a pas de répression pour délit de presse. La plume n'a jamais été une arme que nous craignons. Elle est le ther-

momètre de notre démocratie.

Ceci étant dit, la liberté sans responsabilité est un navire sans gouvernail. Si l'Etat ne réprime pas, il attend en retour que les régulateurs, que les médias publics comme privés responsables s'autorégulent, soient un rempart. Un rempart contre les méfaits du numérique : la désinformation qui tue, les discours de haine qui fracturent, les manipulations qui volent aux peuples leur souveraineté.

La liberté d'informer ne peut pas être la liberté de détruire. Et c'est là que votre rôle devient sacré.

Ma conviction : des institutions fortes pour un État fort.

Quelle est la meilleure posture pour un Etat face aux géants du numérique?

Elle est, entre autres, d'avoir des institutions de régulation indépendantes. Indépendantes et capables de se hisser à la hauteur de leurs missions. Des institutions qui ne tremblent ni devant le pouvoir politique, ni devant la puissance de l'argent, ni devant la dictature de l'audience.

Leur seule boussole doit être le Droit. Rien que le Droit. Toujours le Droit.



Car un régulateur faible, c'est un État faible. Un régulateur qui plie, c'est une Nation qui rompt. C'est pourquoi mon gouvernement a fait le choix d'abriter ce colloque du RIARC. Nous voulons apprendre de vous.

Nous voulons que le CNPA des Comores soit de cette trempe : libre, compétent, craint pour sa rigueur et respecté pour sa justice.

Ma confiance en l'avenir.

Je repars d'ici avec une certitude : ce colloque aura un impact. Un impact au niveau des régulateurs, pour harmoniser vos pratiques et parler d'une seule voix face aux plateformes. Un impact au niveau de nos départements ministériels, pour que l'éducation aux médias entre dans nos écoles, nos mosquées, nos places publiques. Un impact au niveau des médias, pour que l'éthique redevienne votre première ligne éditoriale. Et un impact au niveau de la société civile, pour que chaque citoyen devienne le premier régulateur de son propre fil d'actualité.

Chers amis venus d'Afrique et d'ailleurs, vous avez survolé le continent et des mers pour venir jusqu'à nos îles. Sachez que les Comores ne vous oublieront pas. Nous sommes un petit pays. Mais nous avons une grande ambition : celle de prouver que même au milieu de l'océan Indien, on peut bâtir un phare pour la vérité.

Ce phare, nous l'allumons aujourd'hui, ensemble.

Que Dieu bénisse vos travaux. Que Dieu bénisse les Comores. Que Dieu bénisse l'Afrique.

Conférence inaugurale

Conférencier : ANDZONGO MENYENG Blaise Pascal du REFEMI
(Réseau francophone d'éducation aux médias et à l'information)

Expert EMI : Blaise Pascal ANDZONGO

Vice-président du Réseau Francophone d'Education aux Médias et à l'Information (REFEMI), il est également représentant Afrique au bureau mondial de l'alliance de l'UNESCO pour l'EMI. Il accompagne les instances de régulation et les gouvernements dans l'élaboration de stratégies nationales d'EMI, notamment au Burundi, RCA, Cameroun et au Tchad. Il est également le président d'EDUK-MEDIA, une organisation présente dans plusieurs pays africains et reconnue pour son expertise dans la formation des formateurs, la conception de ressources pédagogiques et le plaidoyer en EMI.

Thème de l'intervention :

« Les enjeux de la mise en place de politiques nationales d'Education aux médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique. »

- Résumé de la communication inaugurale -

L'Afrique connaît une mutation structurelle sans précédent avec un taux de pénétration d'internet passant de 3,2 % en 2005 à près de 40 % en 2024 selon la Banque mondiale. Cependant, cette numérisation fulgurante s'accompagne d'une prolifération massive de la désinformation et des discours de haine. En effet, selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, les campagnes de manipulation ciblant les systèmes d'information africains ont presque quadruplé depuis 2022, menaçant directement la cohésion sociale et la stabilité démocratique.

Face à ces fléaux accentués par l'avènement de l'IA, l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique (EMICn) devient le socle indispensable pour permettre aux citoyens de passer d'une consommation passive à une participation active et critique des médias, de décoder les biais algorithmiques et d'identifier les manipulations informationnelles, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Pourtant, les analyses de l'OIF et de l'UNESCO révèlent que, malgré une reconnaissance politique quasi universelle, seuls 9 pays africains sur 54 intègrent l'EMI de manière systémique dans leurs programmes scolaires. Et qu'en matière de lutte contre la désinformation, seul un pays dispose actuellement d'une loi spécifique contre la désinformation en Afrique subsaharienne francophone.

Toutefois, quelques initiatives structurantes qui bénéficient de l'appui de l'OIF existent. Nous avons le réseau Francophone d'éducation aux médias et à l'information (REFEMI) qui bénéficie de son appui pour le déploiement d'une stratégie d'essaimage des pratiques et ressources en EMI ; la mise en place d'une stratégie nationale d'EMI au Tchad ou encore la signature du Protocole d'Abidjan entre le RIARC/REFRAM



et 3 grandes plateformes numériques (X, Meta, Tik Tok). Dans cette même approche, nous proposons une transformation du rôle des régulateurs (RIARC/REFRAM). Ces derniers doivent devenir l'un des garants de la « santé informationnelle » nationale, en passant d'une fonction punitive à une mission de résilience préventive.

L'enjeu primordial en Afrique est donc d'institutionnaliser l'EMICn comme un service public universel. Il s'agit de bâtir une architecture de coopération entre États, régulateurs et société civile pour transformer chaque citoyen connecté en un citoyen critique et acteur d'une démocratie numérique africaine ■

SEANCE 1

Thème : « Désinformation, manipulation de l'information et régulation numérique en Afrique »

Modérateur : M. Mamadou Oumar Ndiaye,
Président du CNRA du Sénégal

Panélistes : Ralitera Jay, José Richard Pouambi,
Jean Marc Belchi et El Amine Soeuf



1. Résumé de l'intervention de Madame Ralitera Jay de l'UNESCO Bureau de Nairobi

**Thème : "Outiller les citoyens : la stratégie EMI
de l'UNESCO contre la désinformation"**

L'UNESCO est l'agence spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir l'Education aux médias et à l'information (EMI). L'EMI fournit un ensemble de compétences essentielles aux citoyens

et citoyennes pour relever les défis de la prolifération de la désinformation et des discours de haine, du déclin de la confiance dans les médias et des innovations numériques, en particulier l'IA.

Plusieurs outils et activités ont été développés par l'UNESCO pour appuyer les différents acteurs dans la promotion de l'EMI:

- ❖ Le Guide « Citoyens éduqués aux médias et à l'information - penser de manière critique, cliquer à bon escient ! » a permis, par exemple, de développer un benchmark national sur l'EMI au Kenya, avec la participation de dix universités.

- ❖ Le guide «Journey through the MILTiverse» a été conçu pour aider les organisations de jeunesse à intégrer l'EMI dans leurs politiques, stratégies et opérations.

- ❖ Plus de 142 associations de jeunes ont bénéficié de renforcement de capacités en Afrique de l'Est, dont Madagascar, le Kenya, Djibouti et Maurice.

- ❖ Le MOOC «Comment devenir une voix de confiance en ligne», lancé en 2024, est une formation spécialement pensée pour les créateurs de contenu et les journalistes, en partenariat avec le Knight Center for Journalism.

- ❖ Les Principes pour la gouvernance des plateformes numériques, publiés en 2023, permettent de comprendre comment réguler les grandes plateformes sans porter atteinte à la liberté d'expression.

- ❖ La Semaine de l'Education aux Médias et à l'Information, organisée chaque année à la fin octobre, vise à sensibiliser le public et à célébrer les progrès accomplis en matière d'EMI pour tous.

Aux Comores, l'UNESCO a participé aux activités en ligne organisées par l'Université des Comores en 2024.

- ❖ Des formations pour les journalistes et les médias sont organisées sur différentes thématiques. Plus de 69 médias ont déjà été formés, incluant une formation à Maurice sur l'EMI et la désinformation climatique pour laquelle deux journalistes des Comores ont été conviés. L'ORTC de Mohéli a obtenu un fonds de démarrage pour mettre en œuvre une stratégie d'EMI sur le climat.



- ❖ Le guide pour les familles "Grandir dans un monde connecté : ça s'apprend!", réalisé en partenariat avec le CLEMI, agence française spécialisée dans l'éducation aux médias, sera lancé officiellement en juin 2026 et permettra de renforcer le dialogue entre parents et enfants et favoriser une éducation numérique inclusive. Il s'inscrit dans les engagements de l'UNESCO pour les droits des enfants et la liberté d'expression ■

2. Résumé de la communication de **José Riachard Pouambi**, Président du Haut Conseil de la Communication en Centrafrique

Thème : « Les phénomènes de désinformation et de deepfakes à l'ère du numérique »

Définition et formes de la désinformation

La désinformation — définie comme la manipulation de l'opinion à des fins politiques par des moyens détournés (Volkov) — prend quatre formes : présenter une information fausse comme vraie, une vérité partielle comme totale, une fausseté partielle comme absolue, ou encore une vérité comme mensongère. Elle est souvent latente, exercée sous forme d'autocensure ou de rétention d'information par ceux qui détiennent la parole publique.

La responsabilité des journalistes

La responsabilité journalistique est indivisible : elle constitue une obligation morale et intellectuelle permanente d'appliquer les règles d'éthique et de déontologie en toute circonstance. Or, des dérives existent. En République Centrafricaine, lors des élections groupées de 2025, des journalistes proches du pouvoir ont eu recours à l'IA générative pour fabriquer de fausses déclarations d'allégeance attribuées à des personnalités de l'opposition — illustrant comment deepfakes et presse corrompue peuvent être instrumentalisés au service d'intérêts politiques.

Le rôle amplificateur des plateformes numériques

Les algorithmes des grandes plateformes ne sont pas conçus pour distinguer le vrai du faux, mais pour maximiser l'engagement des utilisateurs. Ce modèle économique publicitaire favorise structurellement les contenus sensationnels, outrageants et clivants — parmi lesquels les fausses informations. La modération des contenus extrêmes ne représente que la partie visible de l'iceberg : la recommandation algorithmique invisible amplifie chaque jour des millions de contenus trompeurs, générant même des revenus via la monétisation automatique.

Les limites de l'autorégulation des plateformes

Face aux velléités de régulation, les grandes plateformes font preuve d'une résistance structurelle : nettoyer les fausses informations nuirait à leur croissance économique. Facebook a ainsi interrompu plusieurs initiatives internes de lutte contre la désinformation. Si l'Union européenne a obtenu quelques avancées via le DSA, les plateformes demeurent globalement réticentes à toute transparence contraignante sur leurs algorithmes.

L'éducation aux médias comme réponse prioritaire

L'autorégulation seule est insuffisante. L'éducation aux médias (EMI) apparaît comme le levier le plus efficace pour endiguer la propagation de la désinformation et des discours de haine. Cette responsabilité est collective :

- ❖ Les gouvernements doivent intégrer la citoyenneté numérique dans les curricula scolaires, dès le primaire jusqu'au lycée ;
- ❖ La société civile, les familles et les établissements scolaires sont des acteurs complémentaires indispensables ;
- ❖ La sensibilisation des journalistes au fact-checking et à la vérification des sources doit être renforcée en continu. C'est à ce prix que les sociétés africaines pourront promouvoir un usage rationnel, éthique et citoyen des espaces numériques ■



3. Résumé de la communication de **Jean Marc Belchi**, Directeur Afrique de France Médias Monde

Thème : “Désinformation et manipulation de l'information : enjeux, acteurs et réponses Un phénomène ancien, amplifié par le numérique”

La désinformation n'est pas un phénomène nouveau — elle a toujours existé sous la forme de propagande. Ce qui est inédit, c'est le changement d'échelle provoqué par les réseaux sociaux : des producteurs d'information non institutionnels, relayés par des entités politiques, ont introduit une complexité et un chaos sans précédent. Le phénomène s'exacerbe particulièrement en période électorale ou de conflit, avec l'essor de l'IA générative comme accélérateur supplémentaire.

Des acteurs étatiques organisés

Deux cas illustrent la weaponisation (instrumentalisation) de la désinformation à des fins politiques. Aux États-Unis, l'administration Trump a institutionnalisé l'usage des infox — recourant aux « faits alternatifs » et à sa propre plateforme Truth Social — tandis que les grandes plateformes se désengagent progressivement de leur rôle de modération. En Russie, depuis 2015, un dispositif industriel d'influence (RT, Sputnik, Africa initiative, fermes à trolls) directement rattaché au Kremlin ou aux services de sécurité (GRU, FSB) opère à l'international, ciblant notamment l'Afrique en usurpant les chartes graphiques de médias comme RFI et France 24.

La réponse de France Médias Monde

Face à ces menaces, France Médias Monde (FMM) a structuré sa riposte autour de quatre axes :

- ❖ Décryptage et "débunkage" (démystification) des infox sur ses antennes (RFI, France 24) à travers une quinzaine de programmes dédiés ;
- ❖ Production d'une information libre, indépendante et équilibrée comme antidote à la manipulation ;
- ❖ Certification JTI (Journalism Trust Initiative) garantissant des standards éditoriaux vérifiables ;
- ❖ Education aux médias, avec des interventions régulières de journalistes dans les établissements scolaires.

L'approche réglementaire de l'Union européenne

L'UE a développé un arsenal réglementaire centré sur la responsabilisation des plateformes, sans restriction directe de la liberté d'expression. Le Digital Services Act (DSA, 2024) impose aux très grandes plateformes l'analyse des risques, la modération des contenus illicites et la transparence algorithmique. Le Règlement sur l'IA (2024) encadre les deepfakes, tandis que le « Bouclier Démocratique Européen » prévoit un réseau de vérificateurs de faits, un soutien renforcé au journalisme indépendant et une lutte contre les poursuites bâillonnées.

Pistes d'action recommandées

- ❖ Labelliser les médias fiables (Journalism Trust Initiative) et étiqueter les contenus générés par l'IA ;
- ❖ Monitorer les réseaux sociaux et renforcer le dialogue avec les plateformes ;
- ❖ Protéger l'indépendance des services publics audiovisuels par un financement pérenne ;
- ❖ Investir dans l'éducation aux médias et les programmes de sensibilisation au fact-checking ■

« À une époque de tromperie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire. » — George Orwell



4. Résumé de la communication de El Amine Souef, Directeur du cabinet Airmès

Thème : “Désinformation à l'ère de l'IA : une menace démocratique sans frontières”

En mai 2025, un deepfake mettant en scène Beyoncé en tenue militaire au Burkina Faso dépassait 2 millions de vues avant d'être signalé comme faux et retiré. Cette image illustre la question centrale de la désinformation au 21^e siècle : comment faire face à une menace exponentielle qui ne se déclare pas, mais se diffuse sans que le démenti n'atteigne les mêmes audiences ? Comprendre la désinformation, c'est d'abord reconnaître un phénomène ancien — aussi ancien que l'Antiquité et qui évolue jusqu'au « vérité alternative » — dont la nouveauté est sa démocratisation totale : n'importe quel individu connecté peut aujourd'hui initier une campagne mondiale de désinformation. Quatre notions structurent le débat : désinformation (intentionnelle), mésinformation (involontaire), malinformation (vraie mais détournée) et information alternative (récit concurrent qui érode la confiance). L'écosystème implique fabricants, vecteurs, victimes — WhatsApp étant le premier canal de propagation en Afrique subsaharienne.

La révolution IA a effacé la frontière entre vrai et faux : les deepfakes trompent désormais les détecteurs automatiques, une campagne automatisée peut se produire pour 400 \$/mois contre plus de 20 000\$ avant, et un faux contenu peut remonter désormais du bas vers le haut de la chaîne d'information traditionnelle. Le biais de confirmation et les algorithmes d'engagement font le reste. Les motivations peuvent être géopolitiques (60% des campagnes africaines), politiques, économiques ou simplement par divertissement, face à une jeunesse oisive.

En Afrique, une population jeune et mobile-first, un déficit de confiance institutionnelle et des réglementations fragmentées amplifient la vulnérabilité. Les exemples locaux abondent, notamment en contexte électoral.

Face à ces défis, trois pistes : institutionnaliser le fact-checking par l'IA défensive, élaborer des cadres normatifs inter-africains contraignant les plateformes à la transparence, développer l'esprit critique dans l'ensemble des cursus dès le primaire, et non l'EMICn comme discipline à part.

En conclusion : la désinformation est une menace démocratique et sociale. Ce colloque à Moroni ne vise pas à constater mais à construire des réponses à la hauteur des enjeux ■



SEANCE 2

Thème : “Sécurité numérique
et protection des données”

Modérateur : M. Laghdaf Ould Kye
Secrétaire général de la HAPA de Mauritanie

Panélistes : Dr Djaé Mohamed Oulopvapvo,
Aboubacar Ben Aboubacar et Taoufik Mbaé



Résumé de la communication de **Dr DJAE OULOPVAPVO Mohamed**,
*Juriste d'affaires, Docteur en droit privé, droit international comparé, enseignant en droit
à la faculté de droit Julie- Victoire Daubié de l'Université Lumière LYON II,
Professeur de droit privé à la faculté de droit de l'Université des Comores*

**Thème : “Sécurité numérique et protection des données personnelles
face aux impératifs des droits et libertés fondamentaux”**



I. Contexte et définition

Dans un monde où le partage d'informations est devenu une norme sociale (M. Zuckerberg), la protection des données personnelles s'impose comme un enjeu majeur. Le RGPD (UE, 2016) la définit comme l'ensemble des règles juridiques, techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité et la confidentialité des informations relatives à toute personne identifiable. Concrètement, cela implique de collecter les données légalement, de les utiliser pour des finalités précises, de les sécuriser contre tout accès non autorisé, et de respecter les droits des individus (accès, rectification, opposition).

II. Cadre juridique international et national

Plusieurs textes fondamentaux consacrent le droit à la vie privée :

- ❖ Art. 12 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme — protection contre les atteintes à la vie privée ;
- ❖ Art. 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme — droit au respect de la vie privée et familiale ;
- ❖ Art. 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques — interdiction des ingérences arbitraires ;
- ❖ Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples — protection de la dignité humaine ;
- ❖ Textes nationaux : constitutions et codes civils (ex. art. 9 du Code civil français).

Malgré la cohérence de ces textes, le droit à la protection des données personnelles est constamment violé dans la pratique, générant ainsi un contentieux récurrent.

III. Problématique centrale

Quels mécanismes mettre en place pour mieux protéger le droit à la vie privée et aux données personnelles à l'ère numérique ?

IV. Recommandations

- ❖ Créer une autorité indépendante de contrôle des données personnelles dans chaque pays ;
- ❖ Mettre en place des organes de régulation et de supervision ;
- ❖ Prévoir des procédures rapides de résolution des litiges, voire des juridictions spécialisées ;
- ❖ Développer des formations diplomates et sensibiliser le public via des zones d'information dédiées ;
- ❖ Imposer aux entreprises un certificat interne obligatoire de conformité en matière de données personnelles ■

« Le maillon faible de la sécurité, c'est toujours l'humain. » — Kevin Mitnick

**6. Résumé de
la communication de Aboubacar Ben Aboubacar**
Enseignant à l'Université des Comores et représentant de l'AUF aux Comores

**Thème : “Comores numériques 2028 :
Enjeux et défis de la protection des données”**

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération de la transformation numérique, l'Union des Comores s'est engagée à travers la stratégie « Comores Numériques 2028 » à construire une société de l'information inclusive, innovante et créatrice de valeur. Cette ambition repose sur le développement des infrastructures numériques, la diffusion des technologies de l'information et la digitalisation progressive des services publics. Toutefois, cette dynamique s'accompagne de défis majeurs en matière de sécurité numérique et de protection des données personnelles. Cette communication propose de partir du contexte réel comorien pour interroger les défis concrets liés à la protection des données. Aujourd'hui, l'usage du numérique se développe plus vite que les mécanismes de régulation. Le cadre juridique, encore largement centré sur les télécommunications, ne couvre pas suffisamment les enjeux devenus essentiels comme la protection des données personnelles, la cybersécurité ou encore la confiance des usagers. Cette situation crée un déséquilibre : les opportunités existent, mais les garanties restent limitées.

Trois défis majeurs se dégagent. D'abord, celui de poser des bases juridiques solides, capables de protéger les citoyens tout en accompagnant l'innovation. Ensuite, celui de doter le pays de moyens techniques et humains pour faire face aux risques numériques, notamment à travers des structures spécialisées et des compétences locales. Enfin, celui de développer une véritable culture du numérique, où chaque utilisateur comprend les enjeux liés à ses données.

Ainsi, la protection des données ne peut être dissociée des réalités économiques et sociales du pays. Aux Comores, construire la confiance numérique, c'est à la fois sécuriser les systèmes, mais aussi rendre le numérique réellement accessible, inclusif et maîtrisé par tous ■



7. Résumé de la communication de Taoufiki Mbaé, Directeur Technique à l'ANERTIC

**Thème : “De la protection des données à la confiance numérique :
quelle stratégie pour les Comores”**

La sécurité numérique désigne l'ensemble des mesures, des technologies et des règles mises en œuvre pour protéger les systèmes informatiques, les réseaux, les données ainsi que les utilisateurs. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : la confidentialité (garantir que seules les personnes autorisées accèdent aux données), l'intégrité (assurer que les données ne sont pas altérées) et la disponibilité (garantir l'accès aux données et aux systèmes en temps voulu).

Dans un contexte mondial marqué par l'expansion rapide du numérique, l'essor des réseaux sociaux et l'intégration croissante de l'intelligence artificielle dans les usages quotidiens, la sécurité numérique devient un enjeu stratégique majeur. Elle conditionne non seulement la souveraineté numérique des États, mais également la protection des citoyens, la compétitivité des entreprises et la continuité des services publics. Les cybermenaces – telles que les violations de données, les cyberattaques, la désinformation et les manipulations en ligne – renforcent la nécessité d'une réponse structurée et coordonnée.

Au niveau international et régional, plusieurs cadres de référence ont été adoptés pour encadrer la sécurité et la protection des données, à l'instar du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe ou la Convention de Malabo en Afrique. Ces instruments constituent des repères essentiels pour les États souhaitant mettre en place des politiques efficaces de cybersécurité et de gouvernance des données.

Dans le cadre de l'éducation aux médias sociaux et à la citoyenneté numérique, la sécurité des données personnelles est un levier fondamental pour instaurer la confiance. Elle permet de prévenir des risques tels que l'atteinte à la vie privée, l'exploitation abusive des données, la manipulation de l'information, le cyberharcèlement ou encore la perte de confiance dans les plateformes numériques. Former les citoyens, en particulier les jeunes, à un usage responsable, critique et sécurisé des médias sociaux devient ainsi une priorité stratégique.

Aux Comores, le contexte présente à la fois des opportunités et des défis spécifiques. La pénétration rapide du mobile et des réseaux sociaux expose davantage les citoyens, souvent peu sensibilisés, aux risques numériques. Les pratiques telles que le partage excessif d'informations personnelles, la faible maîtrise des paramètres de confidentialité ou encore la vulnérabilité face aux fausses informations constituent des défis majeurs pour la citoyenneté numérique.

Aux Comores, des avancées importantes sont toutefois à noter, notamment l'adoption récente de lois sur la protection des données à caractère personnel et sur la cybersécurité. Ces initiatives traduisent une prise de conscience croissante des enjeux. Cependant, leur mise



en œuvre effective reste un défi, notamment en raison du manque de capacités techniques, institutionnelles et humaines.

Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gouvernance des données apparaissent comme un levier essentiel. Une telle stratégie permettrait d'assurer la cohérence des actions publiques, de clarifier les responsabilités des acteurs, de promouvoir une culture de la donnée sécurisée et de renforcer la confiance dans l'écosystème numérique. Elle constitue un gage de réussite pour toute politique de sécurité numérique et pour l'éducation à une citoyenneté numérique responsable.

En guise de recommandations, il est nécessaire de :

- ❖ S'aligner pleinement sur les standards internationaux, notamment la Convention de Malabo ;
- ❖ Renforcer et compléter le cadre réglementaire existant ;
- ❖ Mettre en place une autorité indépendante de protection des données ;
- ❖ Elaborer et opérationnaliser une stratégie nationale de gouvernance des données ;
- ❖ Développer des programmes d'éducation et de sensibilisation à grande échelle ;
- ❖ Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs publics et privés.

Ainsi, la sécurité numérique doit être perçue non seulement comme une contrainte technique, mais comme un pilier fondamental de la citoyenneté numérique et du développement durable des Comores ■

SÉANCE 3

Thème : “Expériences comparées en matière de politique d’éducation aux médias : approches pédagogiques et partenariats”

Modératrice : Mme Halimé Assadiya Ali, Présidente de la HAMA du Tchad

Panélistes : Dr Mohamed Abdoulatif, Rehema Ahmed Abdallah et Andzongo Menyeng Blaise Pascal



8. Résumé de la communication de Dr Mohamed Abdoulatif
 Chef du département Génie Informatique à l'IUT de l'Université des Comores

**Thème : "L'IA comme levier pédagogique pour l'EMICn :
 expériences, approches pédagogiques,
 bonnes pratiques et partenariats dans le système éducatif"**



Dans un environnement informationnel saturé où la désinformation prolifère et où l'intelligence artificielle redéfinit les modes d'accès au savoir, l'EMICn s'impose comme une priorité éducative nationale de premier plan. Dans le système éducatif comorien, l'intégration curriculaire de l'EMICn reste fragmentée dans la plupart des systèmes éducatifs africains. Notre expérience aux Comores révèle que l'enseignement de la recherche documentaire et l'évaluation critique des sources demeurent marginaux, souvent relégués à des interventions isolées. Une inscription explicite des compétences dans les référentiels de formation nationaux s'avère indispensable. A ce sujet, les approches pédagogiques se situent entre une posture critique et des compétences opérationnelles. En fait, l'intégration de l'IA dans l'enseignement de la recherche documentaire révèle deux paradigmes dominants. Le premier, ancré dans une tradition critique héritée des sciences de l'information, privilégie la déconstruction des algorithmes de recommandation et l'analyse des biais de sources. Le second, plus pragmatique, mise sur l'usage maîtrisé d'outils comme les assistants IA pour développer des compétences de reformulation, de synthèse et de validation croisée.

Notre expérience montre que l'articulation de ces deux postures — via des ateliers hybrides combinant analyse critique et mise en pratique outillée — produit les meilleurs résultats en termes d'autonomie informationnelle. Le recours aux outils IA comme objets d'études et non uniquement comme auxiliaires pédagogiques constitue une valeur ajoutée significative.

C'est pourquoi les expériences des pays bien avancés dans le sujet illustrent comment des cadres normatifs clairs adossés à des outils numériques contextualisés, favorisent une EMICn inclusive. L'adaptation de ces modèles aux réalités du pays et la fracture numérique comorienne constitue un chantier urgent et stratégique.

Dans tous les cas, la pérennité de toute politique EMICn repose sur une alliance structurée entre des institutions publiques et privées du secteur du numérique et la société civile. Le rôle du CNPA comme catalyseur de ce triptyque partenarial en lien avec les acteurs du système éducatif représente une opportunité décisive pour les Comores.

En somme, former des citoyens numériques éclairés n'est pas une option pédagogique c'est une exigence démocratique. L'IA bien encadrée peut être un levier puissant■

9. Résumé de la communication de **Rehema Ahmed Abdallah**

Responsable de la communication et point focal du projet "Jeunes reporters",
au bureau de l'UNICEF aux Comores

Thème : « **Les Jeunes Reporters des Comores : une expérience d'éducation aux médias au service de la citoyenneté numérique** ».

Cette communication s'inscrit dans l'objectif 1 du colloque qui vise à "promouvoir l'éducation aux médias et à l'information comme politique publique", ainsi que dans l'axe 2, qui est consacré aux "expériences comparées en éducation aux médias et information". Elle présente le programme des Jeunes Reporters des Comores, une initiative d'éducation aux médias et d'engagement citoyen des adolescents, mise en œuvre depuis 2021 avec l'appui de l'UNICEF et en partenariat avec la Direction Générale de l'Information. Lancé dans le contexte de la pandémie de Covid-19, marqué par une forte circulation de désinformations et de rumeurs, ce programme vise à renforcer la capacité des jeunes à comprendre, analyser et produire de l'information de manière responsable. Il repose initialement sur la mise en place de 13 clubs implantés au sein de radios communautaires à travers les trois îles, impliquant 130 jeunes âgés de 14 à 20 ans.

A partir de 2022, le programme a évolué pour intégrer un volet élargi d'éducation aux médias, couvrant non seulement la radio, mais aussi la presse écrite et les médias en ligne. Les jeunes sont ainsi formés à la production de contenus diversifiés, incluant podcasts, vidéos et articles publiés sur des plateformes numériques. Les formations de base accordent une place centrale à la vérification de l'information avant toute diffusion, au développement de l'esprit critique face aux contenus médiatiques, ainsi qu'à la sensibilisation à l'autoprotection en ligne, notamment en lien avec les pratiques des jeunes sur les réseaux sociaux.

À travers leurs productions, les jeunes abordent des thématiques directement liées à leurs réalités, notamment la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, ainsi que la protection des enfants et des femmes contre toutes formes de violences. Ces contenus contribuent à sensibiliser les communautés et à encourager le dialogue autour des enjeux sociaux majeurs.

Au-delà des compétences techniques, cette initiative renforce le leadership et l'engagement civique des jeunes, qui deviennent de véritables acteurs du changement. Elle illustre pleinement le rôle central de l'éducation aux médias comme levier structurant de la citoyenneté numérique : en développant l'esprit critique, la capacité de vérification de l'information et une utilisation responsable des plateformes numériques, elle participe à former des citoyens informés, autonomes et capables de contribuer activement à des sociétés plus résilientes, inclusives et mieux préparées face aux défis informationnels contemporains ■



10. Résumé de la communication de M. ANDZONGO MENYENG Blaise Pascal Vice-président du REFEMI

Thème : “Les enjeux de la mise en place de politiques nationales d'Éducation aux médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique”

1. Présentation du REFEMI

Le REFEMI (Réseau Francophone d'Éducation aux Médias et à l'Information) a été créé en octobre 2024 lors du XIX^e Sommet de la Francophonie. Ses missions couvrent la mutualisation de bonnes pratiques, la formation de formateurs, la production de ressources pédagogiques et le plaidoyer pour l'institutionnalisation de l'EMI auprès des États.

2. Contexte et enjeux

L'Afrique connaît une mutation numérique accélérée : 40 % de taux de pénétration d'internet en 2024 et plus de 299 millions d'utilisateurs de réseaux sociaux. Cette connectivité s'accompagne d'une prolifération alarmante de la désinformation. Quelques chiffres clés :

- ❖ Les campagnes de manipulation ont presque quadruplé entre 2022 et 2024 (de 49 à 189 cas recensés par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique).
- ❖ 73 % des Africains déclarent ne pas savoir distinguer le vrai du faux en ligne.
- ❖ 60 % des femmes internautes ont subi une forme de harcèlement en ligne.
- ❖ L'Afrique du Sud détient le record mondial de temps d'écran : 9h10/jour.

3. Qu'est-ce que l'EMICn?

L'Éducation aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique (EMICn) va au-delà de la maîtrise technique. L'UNESCO la définit comme un droit fondamental d'autonomisation permettant d'évaluer et de créer du contenu pour participer au dialogue démocratique. L'OIF y voit un outil de lutte contre la désinformation et les discours de haine. Le REFEMI a élaboré un référentiel commun de compétences destiné aux éducateurs francophones.

4. Pourquoi des politiques publiques en EMICn?

Longtemps portée par la société civile, l'EMI doit désormais être élevée au rang de priorité nationale. Des politiques transversales reliant les ministères de la Communication, de l'Éducation et du Numérique ainsi que les organes de régulation sont indispensables pour créer un cadre normatif protégeant l'espace public sans brider la liberté d'expression. Le régulateur moderne n'est plus seulement un gendarme : il est un pédagogue et un garant de la résilience informationnelle de la société.

5. État des lieux en Afrique

Si 85 % des pays africains reconnaissent l'importance de l'EMI, seuls 9 pays sur 54 l'intègrent systématiquement dans leurs programmes scolaires, et dans 19 pays elle est encore réduite à un cours d'informatique. Il existe un vide juridique important, la Mauritanie étant longtemps restée le seul pays d'Afrique subsaharienne francophone doté d'une loi spécifique. Des avancées



notables sont en cours : création d'un Institut International d'EMI au Nigeria, d'un Centre national de lutte contre la désinformation en Gambie, et rédaction d'un projet de cadre stratégique par l'Union africaine.

6. Initiatives remarquables

- ❖ Le projet de jumelage OIF contre la désinformation (depuis 2021), soutenant fact-checking, EMI jeunesse, recherche électorale et radios communautaires.
- ❖ La stratégie nationale d'EMI du Tchad, co-construite avec l'UNESCO et le ministère de la Communication.
- ❖ Le Protocole d'Abidjan, engageant le dialogue entre RIARC, REFRAM et les grandes plateformes (Meta, X, TikTok).
- ❖ Les modules de micro-apprentissage de l'IFEF (OIF), accessibles gratuitement à tous les enseignants francophones.

7. Recommandations

- ❖ Inscrire l'EMI dans les mandats des instances de régulation en tant que mission structurelle.
- ❖ Investir dans la formation de formateurs comme levier à fort effet multiplicateur.
- ❖ Formaliser des partenariats pluriannuels avec les organisations de la société civile.
- ❖ Coordonner avec les ministères de l'Éducation pour l'intégration de la littératie médiatique dans les curricula.
- ❖ Consolider le dialogue avec les plateformes numériques pour protéger l'intégrité de l'information ■

SÉANCE 4

Thème : “Réseaux sociaux et discours de haine”

Modérateur : Me René Bourgoïn, Président de la HACA de Côte d'Ivoire

Panélistes : Mme Halimé Assadiya Ali,
Me Mohamed Bare, Dr Fatima Ibrahime,
Mme Dangny Léontine et Me Soilihi Mohamed



11. Résumé de la communication de Mme Halimé Assadya Ali

Présidente de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, Vice-présidente du RIARC

Thème : "Désinformation, manipulation de l'information et régulation du numérique en Afrique"

Dans nos pays, la désinformation prolifère via les plateformes numériques (Facebook, WhatsApp, TikTok ou Telegram) et touche presque toutes les sphères : politique, santé, crises intercommunautaires, etc. Les deepfakes, vidéos générées par l'IA, exacerbent cette désinformation. Et l'usage de l'IA a transformé les modes de production de l'information et pose des questions éthiques aux médias et aux professionnels et interpelle les régulateurs que nous sommes. Consciente de ces enjeux, la HAMA mise sur la formation des professionnels pour les doter des compétences nécessaires.

Les acteurs numériques africains -des médias aux plateformes- portent une responsabilité accrue, à travers les nouveaux modes de production, de diffusion et de consommation de l'information. Malheureusement, en Afrique francophone, les GAFA amplifient les contenus sans une modération adaptée. Et le cadre de régulation du numérique doit être renforcé.

Quelques exemples : participation active du RIARC à la validation en février dernier du guide pratique pour l'intégrité de l'information en Afrique et révision au Tchad du cadre juridique pour le rendre conforme aux meilleures pratiques mondiales : la loi sur les communications électroniques de 2014 révisée en décembre 2025, pour tenir compte des mutations du secteur, de la diversification des services numériques et des enjeux liés aux réseaux, aux données et à la cybersécurité ; un code du numérique intégrant cybersécurité/protection des données en cours de finalisation, Loi organique sur la HAMA également en cours de révision pour ouvrir le champ de régulation au numérique et des initiatives comme le projet Désinfox Tchad pour former au fact-checking contre les infos.

Au-delà de l'euphorie de la transformation numérique, il y a des défis majeurs qui se posent à notre souveraineté numérique : dépendance aux infrastructures étrangères ; dépendance technologique et logicielle ; rareté des compétences numériques et cadre réglementaire fragmenté et lacunaire■



12. Résumé de la communication de Me Mohamed Bare,
*Conseiller, Vice-président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel
 et de la Communication (HAAC) – Bénin*

**Thème : “Réseaux sociaux et discours de haine :
 défis, responsabilités et mécanismes de régulation”**

Contexte : une parole publique démocratisée, mais dangereuse

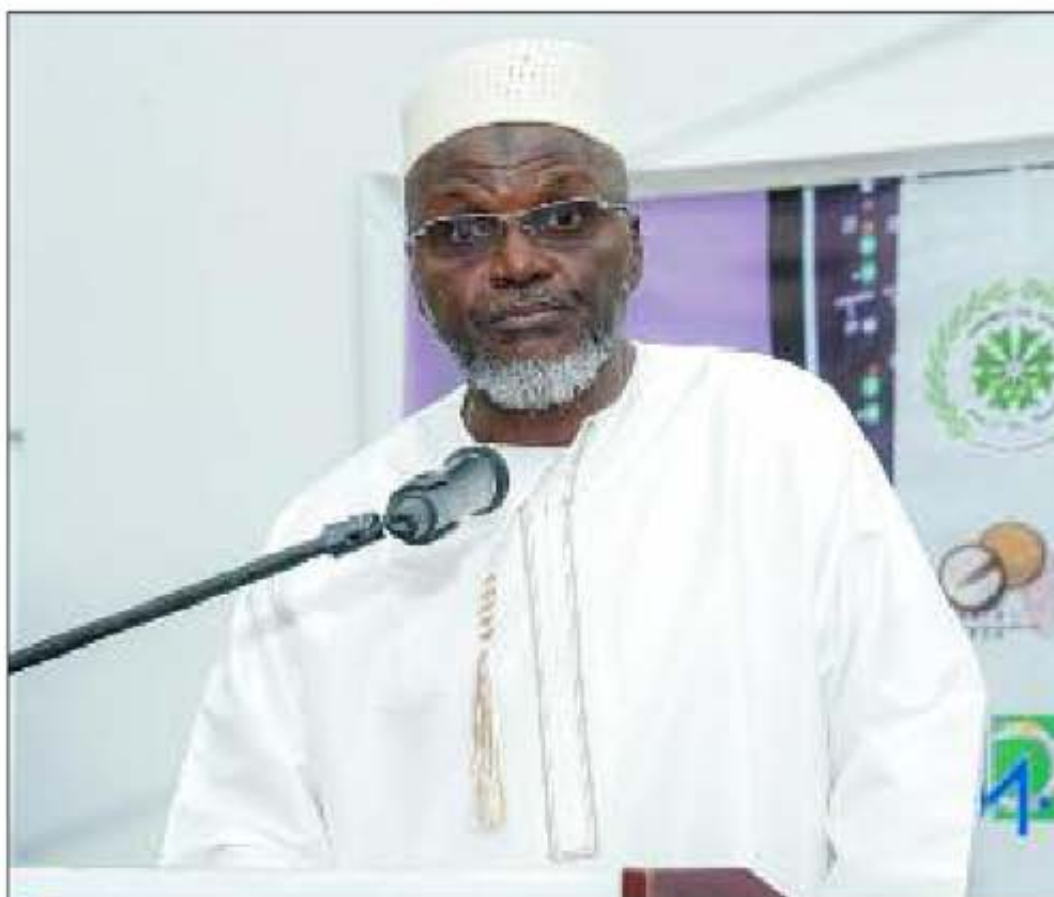
Avec 5,04 milliards d'utilisateurs actifs dans le monde (62,3 % de la population mondiale en 2024) et une croissance annuelle de 5,6 %, les réseaux sociaux sont devenus l'espace principal d'expression citoyenne. En Afrique subsaharienne, cette progression dépasse la moyenne mondiale, portée par l'expansion par l'accès mobile. Le Bénin compte à lui seul 2,5 millions d'utilisateurs, soit 16 % de sa population. Cette démocratisation de la parole s'accompagne d'une prolifération préoccupante des discours de haine — définis par l'ONU comme tout langage péjoratif ou discriminatoire fondé sur l'identité d'une personne ou d'un groupe. Un triple défi pour les régulateurs

Les régulateurs africains font face à trois catégories de défis imbriqués :

- ❖ Juridico-politique : tracer la frontière entre liberté d'expression (art. 19 du Pacte International des Droits civils et Politiques (PIDCP) et répression légitime des discours haineux, en s'appuyant sur le test en six critères du Plan d'action de Rabat (contexte, auteur, intention, contenu, ampleur, imminence) ;
- ❖ Technique : l'anonymat en ligne, la viralité algorithmique et la forme polymorphe des contenus haineux (messages codés, insultes ethniques, incitations électorales) dépassent la vitesse des procédures réglementaires classiques ;
- ❖ Socioculturel : les systèmes d'IA de modération, entraînés sur l'anglais et les langues européennes, laissent massivement invisibles les contenus haineux en langues africaines (haoussa, yoruba, swahili...).

La responsabilité des utilisateurs et l'EMICn

Au-delà des États et des plateformes, les utilisateurs portent une responsabilité directe : ne pas produire ni relayer des contenus haineux, signaler les dérives, et vérifier l'information avant tout partage. L'Éducation aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique (EMICn) constitue la réponse préventive la plus efficace — l'UNESCO établissant que 70 % des jeunes exposés à des programmes d'EMI structurés développent de meilleures compétences de vérification des sources. Les leaders d'opinion, influenceurs et chefs communautaires sont des relais essentiels de cette sensibilisation.



L'expérience béninoise : vers la co-régulation

Le Bénin illustre une voie pragmatique. Lors de l'élection présidentielle d'avril 2026, le Centre National des Investigations Numériques (CNIN) a conclu un accord de co-régulation avec TikTok : désignation d'un point focal, protection des comptes officiels, transmission de listes de comptes contrevenants pour blocage géolocalisé, et partage de mots-clés contextuels facilitant la modération. Cette expérience — saluée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) — plaide pour la généralisation de tels partenariats avec l'ensemble des grandes plateformes.

Le rôle stratégique du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)

Face aux limites des cadres nationaux — compétence territoriale restreinte, capacités techniques insuffisantes, lenteur judiciaire —, le RIARC représente le levier collectif indispensable. En fédérant les régulateurs africains, il doit formuler une position continentale commune, harmoniser les pratiques réglementaires et négocier avec les plateformes des engagements contraignants adaptés aux réalités du continent. La régulation seule ne suffira pas : elle doit impérativement être couplée à une EMICn dès le plus jeune âge.

« Trop réguler risque de censurer des contenus légitimes ; ne pas assez réguler expose les citoyens à des contenus dangereux. »■

13. Résumé de la communication de **Dr Fatima Ibrahim**

Enseignante-chercheur à l'Université des Comores ;
Faculté des Lettres et des Sciences humaines

Thème : « De la liberté au discours de haine dans les réseaux sociaux »

Problématique

Cette communication interroge la frontière entre liberté d'expression et discours de haine sur les réseaux sociaux. Comment une liberté fondamentale peut-elle dériver vers l'insulte, la menace et l'humiliation? S'exprimer librement est-il synonyme de rabaisser ses semblables? Comment l'activité de communication peut-elle devenir une situation de panique pour la cible?

I. La liberté d'expression transformée en discours de haine

Reconnue par l'ONU (1949) comme un droit fondamental, la liberté d'expression est aujourd'hui détournée sur internet. L'accès facilité aux plateformes numériques — YouTube, TikTok, Facebook, WhatsApp — permet la diffusion de propos racistes, mensongers et haineux, y compris par des mineurs dès l'âge de huit ans. Le sociologue Dominique Wolton alerte sur le risque que la liberté de communication ne devienne « la loi de la jungle » si les démocraties ne régulent pas les nouveaux médias. Habermas rappelle quant à lui la nécessité de « parvenir à un consensus sur les normes éthiques ou politiques en débattant de manière argumentée » (1981), plaidant pour une éducation au numérique plus éclairée.

II. Des disputes hostiles et cruelles entre les citoyens

Le discours de haine — défini comme un sentiment d'antipathie profonde pouvant conduire à souhaiter l'abaissement d'autrui — est amplifié par les algorithmes des réseaux sociaux qui rendent certains contenus viraux. Freud souligne que « la tendance à l'agression est une disposition innée chez l'humain », ce qui explique en partie la facilité avec laquelle les échanges en ligne dégénèrent. Les victimes sont souvent des proches dont la vie privée est exposée publiquement : photos, vidéos, messages vocaux, captures de conversations. La politologue Jeannette Hoffman décrit un « effet chilling » : face aux intimidations en ligne, de nombreux citoyens préfèrent s'autocensurer plutôt que d'exprimer des opinions potentiellement controversées.

Conclusion

Le discours de haine, sans définition juridique précise, englobe selon le Conseil de l'Europe toute expression propageant la haine raciale, religieuse, ethnique ou politique. Il remet en cause les principes démocratiques fondamentaux — laïcité, liberté d'opinion, paix entre les religions — et constitue une menace réelle pour la cohésion sociale. La communication appelle à une meilleure éducation au numérique et à une régulation renforcée des médias en ligne pour préserver une liberté d'expression éthique et respectueuse■



14. Résumé de la communication de Mme Ndrin Ikpobé DANGNY Léontine

Juriste et Directrice des Opérateurs Audiovisuels à la HACA de Côte d'Ivoire

Thème : « Discours de haine et Réseaux Sociaux : enjeux, régulation et responsabilités des utilisateurs et des plateformes numériques »

L'exposé examine les enjeux, mécanismes de régulation et responsabilités à l'ère des plateformes numériques, à travers le prisme des discours de haine en ligne. S'appuyant sur la définition proposée par l'UNESCO en 2015, le discours de haine est entendu comme toute expression visant à attaquer ou discréditer une personne ou un groupe en raison de caractéristiques identitaires telles que la religion, l'origine ethnique ou le genre. L'analyse s'inscrit également dans la continuité du Plan d'action des Nations Unies de 2019, qui reconnaît l'impact systémique de ces contenus sur la cohésion sociale et la stabilité démocratique. Le phénomène n'est pas nouveau mais la transformation numérique en a profondément modifié l'échelle. Les Plateformes se trouvent désormais investies d'un double rôle: espaces d'expression globale et acteurs privés de régulation, appliquant des politiques de modération hétérogènes.

Six défis structurels en compliquent la régulation : l'explosion quantitative des contenus, la complexité linguistique et culturelle, l'anonymat numérique, la viralité algorithmique, la fragmentation des cadres juridiques nationaux et l'usage croissant de l'Intelligence Artificielle générative pour contourner les dispositifs de contrôle.

Face à ces mutations, la communication met en évidence l'évolution du droit international, depuis le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) jusqu'au Digital Services Act, tout en soulignant l'importance du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et de son Protocole d'Abidjan (2024), qui consacre une approche africaine de collaboration entre autorités publiques et plateformes numériques.

L'exposé analyse enfin les modèles de modération automatisée, humaine et hybride en considérant cette dernière comme la plus opérationnelle malgré un déficit persistant de transparence, notamment pour les langues africaines. Il conclut sur la responsabilité individuelle des utilisateurs, rappelant que la liberté d'expression s'accompagne d'obligations juridiques et que, l'Éducation aux Médias et à l'Information constitue la réponse structurelle la plus durable pour prévenir la propagation des discours de haine et renforcer la citoyenneté numérique■



15. Résumé de la communication de Me Soilihi Mohamed

Thème : « La régulation des réseaux sociaux et des discours de haine à travers le nouveau Code de l'Information et de la Communication des Comores »



Contexte général

Cette communication analyse comment le nouveau Code de l'Information et de la Communication de l'Union des Comores (2025) aborde la lutte contre les discours de haine en ligne. Ce texte est présenté comme l'un des plus avancés d'Afrique francophone en la matière.

Défis identifiés dans le contexte comorien

Quatre problèmes majeurs sont soulevés : la viralité algorithmique qui amplifie les contenus haineux, l'anonymat des utilisateurs individuels (seuls ceux dépassant 2 000 abonnés sont soumis à déclaration), la faible littératie numérique de la population, et l'extra-territorialité des plateformes (Facebook, TikTok, X), dont les sièges sont à l'étranger et qui échappent partiellement à la juridiction nationale.

Rôle du Conseil National de la Presse et de l'Audio-visuel

Le CNPA est l'autorité centrale de régulation. Il dispose de pouvoirs de sanction significatifs : retrait de contenus, suspension d'accès, amendes jusqu'à 2 000 000 KMF en cas de récidive, fermeture de médias, et possibilité de transmission au pénal.

Les hébergeurs ont 48 heures pour retirer un contenu illicite sur injonction du CNPA. Toutefois, le Code ne prévoit pas de mécanisme formalisé de coopération avec les plateformes étrangères.

Obligations des plateformes et responsabilités des utilisateurs

Les plateformes sont tenues d'assurer une modération active, d'intégrer un verrou parental et des mécanismes de vérification d'âge. Les utilisateurs — qu'ils soient citoyens ordinaires, journalistes ou influenceurs — sont responsables des contenus publiés et peuvent être sanctionnés en cas de diffusion de propos discriminatoires.

Recommandations

Pour renforcer l'efficacité du dispositif, la communication préconise : la création d'un guichet unique au CNPA pour les signalements prioritaires, des protocoles d'accord avec les grandes plateformes, des campagnes d'éducation aux médias en langues locales, une cellule technique d'audit algorithmique, des sanctions financières plus dissuasives pour les plateformes étrangères, et une protection renforcée des victimes et lanceurs d'alerte.

Conclusion

Malgré son ambition, l'efficacité du Code dépendra avant tout de la volonté politique de doter le CNPA de ressources adéquates, de la coopération des géants du numérique, et d'un effort durable d'éducation à la citoyenneté numérique. L'enjeu est moins technique que politique et éducatif■

SEANCE DE CLÔTURE



Rapport de synthèse du colloque

I. AVANT-PROPOS

Le présent rapport constitue la synthèse officielle des travaux du Colloque international de Moroni, organisé les 5 et 6 mai 2026 sous l'égide du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Cet événement s'est tenu dans un contexte de mutation accélérée des environnements médiatiques et numériques sur le continent africain, appelant à une réponse coordonnée et ambitieuse de la part des régulateurs, des éducateurs, des décideurs politiques et de la société civile.

Le RIARC, instance de coordination qui regroupe les organes de régulation audiovisuelle et des communications de nombreux pays africains, a initié cette rencontre internationale avec la conviction que les défis posés par la désinformation, les discours de haine et la manipulation algorithmique ne peuvent être relevés qu'à travers une action collective, concertée et inscrite dans la durée. Moroni, capitale des Comores, a ainsi accueilli plus d'une centaine de participants venus de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Europe, représentant une diversité remarquable de profils : régulateurs nationaux, chercheurs universitaires, journalistes professionnels, enseignants, influenceurs numériques et responsables politiques.

Ce rapport restitue fidèlement les discussions, les travaux en ateliers, les résolutions adoptées et les recommandations formulées au cours de ces deux journées. Il constitue un document de référence pour la mise en œuvre de la feuille de route 2026-2028 arrêtée par les participants et entend servir de socle aux actions futures du RIARC dans le domaine de l'éducation aux médias, de l'information et de la citoyenneté numérique (EMICn).

II. CONTEXTE ET OBJECTIFS

2.1 Un continent à l'heure du tournant numérique

L'Afrique est aujourd'hui l'un des continents connaissant la croissance la plus rapide en matière de connectivité. Avec plus de 650 millions d'Africains désormais connectés à internet, la révolution numérique transforme en profondeur les modes de communication, d'information et d'expression. Les réseaux sociaux sont devenus des espaces incontournables d'échange et de débat, que fréquentent massivement des populations de plus en plus jeunes et mobiles.

Cependant, cette connectivité croissante s'accompagne de risques majeurs. Selon les données présentées en séance plénière, 73 % des Africains connectés déclarent avoir du mal à distinguer une information fiable d'une information fausse ou manipulée. Les arnaques en ligne se sont multipliées, les campagnes de désinformation se sont professionnalisées grâce à l'intelligence artificielle, et les discours de haine se propagent à une vitesse sans précédent, traversant les frontières sans que les régulateurs nationaux ne disposent toujours des outils juridiques ou techniques pour y répondre.

Face à ces enjeux, la gouvernance des espaces numériques est devenue une priorité politique urgente. Les États africains sont confrontés à la nécessité d'articuler protection des libertés fondamentales — liberté d'expression, droit à l'information — et lutte contre les usages abusifs des plateformes numériques. C'est dans ce contexte que le RIARC a convoqué le Colloque de Moroni, pour que les régulateurs et leurs partenaires disposent d'un espace de dialogue structuré, fondé sur le partage d'expériences et la recherche de solutions communes.



2.2 Objectifs du colloque

Le Colloque international de Moroni poursuivait quatre objectifs principaux :

- ❖ Dresser un état des lieux partagé des enjeux de l'EMICn sur le continent africain, en articulant les dimensions éducative, réglementaire, technique et culturelle ;
- ❖ Partager des expériences comparées de régulation des médias et des plateformes numériques, en s'appuyant sur des exemples issus de différents pays africains et de leurs partenaires européens ;
- ❖ Formuler des recommandations opérationnelles à l'intention des gouvernements, des régulateurs, des plateformes et des acteurs éducatifs, inscrites dans un cadre réaliste et mesurable ;

III. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

3.1 Conférence inaugurale — Poser le cadre

La séance d'ouverture a été animée par M. Andzongo Blaise Pascal, représentant du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM). Sa conférence a posé le cadre conceptuel du colloque à travers un double diagnostic. D'un côté, les formidables opportunités qu'offre la révolution numérique pour l'accès à l'information, l'éducation et la participation citoyenne sur le continent. De l'autre, les menaces systémiques que font peser sur ces mêmes opportunités la prolifération des fausses informations, la manipulation algorithmique et l'exploitation commerciale des données personnelles.

Le conférencier a insisté sur la nécessité d'adopter une approche critique systématique avant tout partage d'information : vérifier la source, recouper avec d'autres sources, interroger l'intention de l'émetteur et prendre le temps de la réflexion avant de relayer un contenu, quel que soit le canal utilisé. Cette injonction à la lenteur et à la vérification dans un environnement médiatique caractérisé par la vitesse et l'immédiateté constitue, selon lui, le socle de toute éducation aux médias efficace.

3.2 Désinformation, manipulation et régulation numérique

La première session thématique a abordé le phénomène de la désinformation sous ses formes les plus contemporaines. Si la fabrication et la diffusion d'informations mensongères sont aussi vieilles que la communication humaine, les participants ont unanimement souligné que leur démocratisation par l'intelligence artificielle et la viralité des réseaux sociaux représente un changement d'échelle sans précédent.

Des exemples concrets ont été présentés : fermes à trolls opérant depuis plusieurs pays africains, deepfakes audio utilisés pour simuler les propos de personnalités politiques, fausses alertes sanitaires diffusées via WhatsApp, campagnes coordonnées de manipulation de l'opinion en période électorale. Ces illustrations ont permis de souligner que la désinformation n'est plus seulement un phénomène spontané mais de plus en plus une industrie organisée, disposant de ressources financières et technologiques considérables.

Face à cette réalité, les intervenants ont plaidé pour un modèle de réponse multimodal, articulant trois dimensions complémentaires : une dimension technique (détection algorithmique, outils de vérification, traçabilité des contenus), une dimension éducative (formation des citoyens, des journalistes et des enseignants), et une dimension juridique (cadres normatifs adaptés, sanctions proportionnées, coopération internationale).

3.3 Sécurité numérique et protection des données

La deuxième session a été consacrée aux enjeux de souveraineté numérique et de protection des données personnelles. La stratégie nationale « Comores Numériques 2028 » a été présentée comme illustration des ambitions de développement du secteur numérique aux Comores : 5 % du PIB attendu de l'économie numérique et plus de 5 000 emplois projetés à l'horizon 2028. Cette stratégie témoigne de la volonté des autorités comoriennes d'inscrire le pays dans la dynamique de la transformation numérique africaine.



Cependant, plusieurs lacunes structurelles ont été identifiées, limitant la pleine réalisation de ces ambitions. L'absence d'un cadre normatif solide en matière d'EMI, la faiblesse de la culture de cybersécurité au sein de la population et des institutions, et la nécessité de renforcer l'indépendance et les capacités de l'autorité nationale de protection des données constituent des chantiers prioritaires. À l'échelle continentale, la question de la localisation des données et de la dépendance aux infrastructures numériques étrangères a été identifiée comme un enjeu majeur de souveraineté pour l'ensemble des États membres du RIARC.

3.4 Expériences comparées et partenariats pédagogiques

Cette session a mis en lumière plusieurs initiatives inspirantes, illustrant la diversité des approches développées pour renforcer l'EMI à travers le monde. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) en France a été présenté comme un modèle de référence, ayant permis la formation de plus de 300 000 enseignants sur l'ensemble du territoire français. La stratégie nationale EMI du Tchad, développée sous l'égide de l'UNESCO, a quant à elle été saluée pour son approche systémique, intégrant la formation des enseignants, la révision des curricula scolaires et la production de ressources pédagogiques adaptées aux contextes locaux.

Du côté comorien, le programme « Jeunes Reporters » a retenu l'attention des participants. Ce programme, qui anime actuellement 13 clubs dans des établissements scolaires répartis sur les 3 îles de l'archipel, forme des lycéens aux pratiques journalistiques, à la vérification des faits et à la production d'informations responsables. Son extension à l'ensemble des 27 établissements secondaires du pays constitue l'un des objectifs de la feuille de route 2026-2028.

Un point important a émergé de ces échanges : l'intelligence artificielle générative doit désormais être appréhendée non seulement comme un outil pédagogique potentiel, mais avant tout comme un objet d'étude à part entière. Former les élèves et les enseignants à comprendre les mécanismes de l'IA, ses capacités comme ses limites, et les risques de manipulation qu'elle recèle, est devenu une composante indispensable de toute éducation aux médias digne de ce nom.

3.5 Réseaux sociaux et discours de haine

La dernière session thématique a abordé l'un des sujets les plus sensibles et les plus débattus du colloque : la régulation des discours de haine en ligne et l'articulation entre liberté d'expression et protection de la dignité humaine. Le cadre légal comorien adopté en 2025 prévoit le retrait des contenus haineux signalés dans un délai de 48 heures et des amendes pouvant atteindre 2 millions de francs comoriens pour les plateformes contrevenantes. Ce dispositif a été présenté comme une avancée notable, tout en suscitant des débats sur son applicabilité effective.

Les participants ont en effet identifié plusieurs obstacles majeurs à une régulation efficace des discours de haine : la difficulté à obtenir la coopération des grandes plateformes étrangères opérant sous des juridictions distinctes, l'absence quasi-totale de modération dans les langues locales africaines — le shikomori aux Comores, mais aussi le swahili, le wolof, le haoussa dans d'autres pays —, et les questions complexes soulevées par l'anonymat en ligne. La résolution R5, qui propose l'identification obligatoire des comptes ayant plus de 2 000 abonnés, a cristallisé des positions contrastées, entre tenants d'une responsabilisation accrue des influenceurs et défenseurs de la protection de l'anonymat comme garantie de la liberté d'expression.

IV. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

À l'issue des travaux, l'ensemble des participants a adopté par consensus une Déclaration de Moroni sous forme des résolutions dont copie ci-dessous.

V. CONCLUSION

Le Colloque international de Moroni a démontré la vitalité et la pertinence du RIARC comme espace de dialogue, de coordination et d'action collective entre les régulateurs africains. Face aux défis immenses que posent la désinformation, les discours de haine et la révolution de l'intelligence artificielle, la régulation nationale, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut suffire. C'est une approche panafricaine, solidaire et fondée sur le respect des droits fondamentaux qui permettra aux États membres de relever ces défis.

Les résolutions et recommandations issues de Moroni constituent un programme d'action exigeant mais réaliste, fondé sur des expériences éprouvées et sur les aspirations des sociétés africaines à disposer d'espaces numériques libres, sûrs et fiables. Le RIARC s'engage à en assurer le suivi rigoureux, à mobiliser les partenariats nécessaires et à rendre compte, chaque année, des progrès accomplis.

La prochaine réunion plénière du RIARC, prévue au second semestre 2026, sera l'occasion de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des résolutions de Moroni et d'adapter, si nécessaire, la feuille de route aux évolutions du contexte numérique africain.

(Moroni, le 6 mai 2026)

Résolutions du COLLOQUE INTERNATIONAL DE MORONI

lues par Mme Ndrin Ikpobé DANGNY Léontine
Juriste et Directrice des Opérateurs Audiovisuels à la HACA de Côte d'Ivoire



Considérant que :

- ❖ L'environnement numérique mondial est caractérisé par une croissance exponentielle des usages — plus de 5 milliards d'utilisateurs actifs sur les médias sociaux — générant de nouveaux risques informationnels ;
- ❖ La désinformation, les Deepfakes, les discours de haine notamment amplifiés par l'intelligence artificielle ainsi que l'exploitation des données personnelles constituent des menaces graves pour la cohésion sociale et les processus démocratiques ;
- ❖ En Afrique, l'essor rapide de l'usage mobile s'accompagne d'insuffisances structurelles en matière de culture numérique et de cadres réglementaires adaptés ;
- ❖ L'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique (EMICn), telle que définie par l'UNESCO, est un levier essentiel pour doter les citoyens de compétences critiques face à l'information et pour renforcer leur participation éclairée au débat public ;
- ❖ Les régulateurs africains ont un rôle stratégique à jouer dans la promotion, la coordination et l'ancrage institutionnel de l'EMICn.

Les Participants au Colloque International de Moroni sur « les nouveaux enjeux de l'Education aux médias, à l'Information et à la citoyenneté numérique »
ADOPTENT les résolutions ci-après :

Résolution 1 : ADOPTION DE POLITIQUES NATIONALES D'EMICn

Les Etats des institutions membres du RIARC sont invités à inscrire l'EMICn comme priorité nationale, en dotant cette mission de ressources humaines, techniques et financières adéquates. Il s'agira de :

- ❖ Elaborer ou renforcer une politique nationale d'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique, assortie d'un plan d'action pluriannuel et d'indicateurs de suivi mesurables ;
- ❖ Intégrer l'EMICn dans les curricula scolaires et universitaires, depuis le primaire jusqu'au supérieur, en collaboration étroite avec les ministères de l'Education, de la Communication ou de l'Information et du Numérique ;
- ❖ Créer ou renforcer des instances nationales de pilotage de l'EMICn, associant ministères, régulateurs, société civile, médias et secteur privé, sous la coordination des autorités de régulation ;
- ❖ Allouer des financements publics dédiés à l'EMICn et mobiliser des partenariats avec les Organisations internationales (UNESCO, Union Africaine, l'OIF)... et partenaires bilatéraux)■

Résolution 2 : LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION ET ENCADREMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Face à la prolifération de la désinformation, des Deepfakes et des contenus générés par l'IA, des mesures urgentes et coordonnées s'imposent aux niveaux national et régional. Il s'agira de :

- ❖ Adopter des cadres réglementaires spécifiques encadrant l'usage de l'Intelligence Artificielle dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique, notamment pour la détection et le signalement des contenus synthétiques trompeurs ;
- ❖ Renforcer les capacités des autorités de régulation africaines en matière de veille informationnelle et d'identification des campagnes de désinformation coordonnées ;
- ❖ Promouvoir la transparence algorithmique auprès des plateformes numériques opérant en Afrique, et exiger la mise en place de mécanismes adaptés de lutte contre la désinformation aux contextes locaux ;
- ❖ Développer des programmes d'éducation à l'Information et de renforcement des capacités en matière de vérification de l'information destinés aux journalistes, enseignants, jeunes et grand public en lien étroit avec les Organisations de la société civile œuvrant dans ces domaines ;
- ❖ Encourager la coopération régionale africaine pour le partage de renseignements sur les campagnes de manipulation de l'information et la coordination des réponses réglementaires.

Résolution 3 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE NUMERIQUE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La protection des usagers dans l'environnement numérique constitue un impératif fondamental, en particulier pour les populations vulnérables. Les actions envisagées sont de :

- ❖ Adopter ou renforcer les législations nationales relatives à la protection des données personnelles, en s'alignant sur les standards internationaux, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Convention de l'Union Africaine sur la Cyber sécurité ;
- ❖ Mettre en place des autorités nationales indépendantes de protection des données personnelles, dotées de moyens d'enquête et de sanction effectifs ;
- ❖ Intégrer la culture de la sécurité numérique dans les programmes d'EMICn, en sensibilisant les citoyens aux risques et aux comportements responsables en ligne ;
- ❖ Renforcer les capacités des forces de l'ordre et du pouvoir judiciaire en matière de cybercriminalité, et développer la coopération internationale sur ce sujet ;
- ❖ Exiger des plateformes numériques une plus grande transparence sur la collecte et l'utilisation des données, ainsi que des mécanismes d'information clairs et accessibles pour les utilisateurs.

Résolution 4 : LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE EN LIGNE ET RESPONSABILISATION DES PLATEFORMES

La prolifération des discours de haine et des contenus incitant à la discrimination exige une action concertée des Etats, des régulateurs et des plateformes numériques. Les actions seront de :

- ❖ Adopter des législations nationales spécifiquement dédiées à la lutte contre les discours de haine en ligne, en garantissant un équilibre avec le droit à la liberté d'expression, conformément aux standards internationaux des droits de l'homme ;
- ❖ Etablir des mécanismes de régulation et de contrôle des politiques de modération des plateformes numériques, en exigeant la publication de rapports de transparence réguliers sur les actions menées ;
- ❖ Promouvoir la mise en place, par les plateformes, de systèmes de signalement accessibles, efficaces et adaptés aux langues et contextes africains ;



- ❖ Développer des programmes de formation à destination des jeunes, des enseignants et des professionnels des médias sur l'identification et la dénonciation des discours de haine ;
- ❖ Développer la résilience des communautés face aux discours de haine en ligne, les organisations de la société civile locale.

Résolution 5 : RENFORCEMENT DU RÔLE DES REGULATEURS DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'EMICn

Les instances africaines de régulation de la communication ont un rôle pivot à jouer, au-delà de leurs missions traditionnelles, dans la promotion de l'EMICn. Il s'agira de :

- ❖ Inscrire explicitement l'EMICn dans les missions légales et réglementaires des autorités de régulation africaines, en les dotant des compétences et des ressources nécessaires à cette nouvelle fonction ;
- ❖ Développer, au sein du RIARC, un programme régional d'EMICn partageant les outils méthodologiques, les bonnes pratiques et les cadres normatifs entre les Etats membres ;
- ❖ Etablir des partenariats formels entre les régulateurs et les systèmes éducatifs nationaux, pour l'intégration de modules d'EMICn dans les programmes scolaires et la formation des enseignants ;
- ❖ Renforcer le dialogue structuré entre les régulateurs africains et les grandes plateformes numériques, afin d'obtenir des engagements contraignants en matière de lutte contre les contenus nuisibles et de promotion de l'information de qualité ;
- ❖ Mettre en place des observatoires nationaux du numérique, associant régulateurs, chercheurs, médias et société civile, pour le suivi des tendances informationnelles et la production de données probantes au service des politiques publiques.

Résolution 6 : PROMOTION DE LA COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

L'EMICn ne peut être efficacement mise en œuvre qu'à travers une coopération solidaire entre les Etats, les régulateurs, les organisations internationales et la société civile. Il est proposé de :

- ❖ Constituer, sous l'égide du RIARC, un réseau africain permanent de coordinateurs nationaux de l'EMICn, chargé de la coordination des initiatives, du partage d'expériences et de l'évaluation des politiques publiques en la matière ;
- ❖ Nouer des partenariats stratégiques avec l'UNESCO, l'Union Africaine, la Francophonie, l'Union Européenne et autres partenaires multilatéraux, pour le financement, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine de l'EMICn ;
- ❖ Poursuivre le dialogue et les travaux engagés entre le RIARC, le REFRAM et les grandes plateformes numériques du protocole d'Abidjan et parties prenantes des forums de suivi du dialogue organisés subséquentement ;
- ❖ Organiser tous les deux ans un colloque régional africain sur l'EMICn, en rotation entre les pays membres du RIARC, pour évaluer les progrès accomplis et adapter les recommandations aux évolutions du paysage numérique ;
- ❖ Promouvoir la production de ressources pédagogiques en langues africaines et adaptées aux réalités culturelles locales, en mobilisant les universités, les médias communautaires et les associations de la société civile ;
- ❖ Encourager les jeunes chercheurs et universitaires africains à contribuer à la recherche sur l'EMICn, notamment par la création de bourses et de prix régionaux.

La “Déclaration de Moroni”

“Nous, participants au Colloque international sur les Nouveaux enjeux de l'EMICn, réunis à Moroni les 5 et 6 mai 2026, adoptons, solennellement, les présentes résolutions et nous engageons à en promouvoir la mise en œuvre dans nos pays et instances respectifs.

Nous appelons les gouvernements, les parlements, les institutions de régulation, les organisations de la société civile, les médias, les plateformes numériques et les partenaires internationaux à s'unir pour faire de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique un droit fondamental de chaque citoyen africain.

Nous affirmons que la souveraineté informationnelle et la résilience démocratique de nos sociétés passent par des citoyens critiques, informés et autonomes face aux défis du numérique”■

Motion de remerciements

prononcée par Mme Cristelle Bouiti de la HAAC du Bénin, au nom des participants

*"Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions de régulation de la Communication,
Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales,
Mesdames et Messieurs les experts, chercheurs, universitaires,
professionnels des médias et acteurs du numérique,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,*



Au terme de ce colloque international consacré aux nouveaux enjeux de l'Education aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, organisé à Moroni par le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel des Comores (CNPA), nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les autorités, institutions et personnes ayant contribué à la réussite de cette importante rencontre.

Nos remerciements les plus distingués s'adressent à Son Excellence Monsieur le Président de la République de l'Union des Comores, pour son haut patronage, sa présence distinguée et son engagement constant en faveur du développement du Secteur de Communication et du renforcement des Institutions de Régulation.

Nous adressons également notre reconnaissance au gouvernement Comorien, particulièrement au Ministère en charge de l'Information et de la Communication, pour son accompagnement et son soutien à l'organisation de ce colloque.

Nous remercions chaleureusement le CNPA, son Président, ses membres ainsi que l'ensemble du comité d'organisation pour la qualité remarquable de l'accueil, de l'organisation et des conditions de travail offertes aux participants.

Nos sincères remerciements vont également à l'ensemble du peuple comorien pour son hospitalité fraternelle unanimement saluée par les participants.

Les travaux de Moroni auront permis de poser des réflexions fortes sur les défis liés à la désinformation, à la cybersécurité, à la protection des données personnelles, à l'Education numérique des jeunes et à la souveraineté informationnelle de nos Etats.

Nous repartons des Comores enrichis de nouvelles expériences, convaincus que la coopération africaine demeure essentielle pour bâtir un espace numérique plus responsable, plus éthique et plus humain. Puisse l'esprit de Moroni continuer à inspirer nos institutions, nos politiques publiques et nos actions communes au service d'une citoyenneté numérique éclairée".

(Moroni, le 06 mai 2026)

Discours du Dr Aboubakari Boina

Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (Comores)



Madame la Ministre de la promotion du Genre, de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du Gouvernement;
Monsieur le Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication et Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de la Côte d'Ivoire ;
Monsieur le Président du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias et Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel au Sénégal ;
Mesdames et Messieurs les Présidents et chefs de délégations des Institutions sœurs ;
Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des Institutions internationales ;
Mesdames et Messieurs, Honorables invités, en vos rangs, qualités et titres respectifs ;
Honorable Foundi Sultan Chouzour ;
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense satisfaction et une profonde émotion que je prends la parole en cette heure de clôture de notre colloque. Nous voici au terme de ces deux journées riches, intenses et fécondes, qui ont réuni en ce même lieu des régulateurs, des esprits brillants, des chercheurs engagés et des professionnels passionnés, tous animés par la même ambition : contribuer, par la rigueur de la pensée et l'exigence du débat, à l'avancement de notre domaine.

Ce colloque a tenu, et bien au-delà, toutes ses promesses. La qualité des communications présentées, la profondeur des échanges engagés lors des panels ainsi que la richesse des débats qui ont ponctué chaque session, témoignent de la vitalité intellectuelle et de la rigueur scientifique qui ont présidé à nos travaux. Rarement un tel niveau d'exigence académique et une telle chaleur humaine ont-ils coexisté avec autant de bonheur au sein d'une même manifestation.

La tenue de cet événement est le fruit d'un travail collectif considérable. La logistique a été maîtrisée, nous espérons que les conditions d'accueil ont été à la hauteur de vos attentes, et le programme scientifique, soigneusement élaboré par le comité d'organisation, a su équilibrer interventions de haut vol, moments de réflexion collective et temps de convivialité. Chaque détail a été pensé pour que chaque participant puisse se concentrer pleinement sur l'essentiel : la production et le partage du savoir.

Remerciements aux parties prenantes

Je tiens, en tout premier lieu, à adresser mes plus vifs et sincères remerciements aux membres du comité scientifique et du comité d'organisation. Votre engagement sans faille, votre dévouement et votre professionnalisme ont été la clé de voûte de cette réussite. Un travail intense a été nécessaire pour concevoir, coordonner et mettre en œuvre cet événement.

----->



Ma gratitude va également à l'ensemble des conférenciers, intervenants et modérateurs qui ont accepté de partager avec nous leur expertise, leurs travaux et leur vision. Vos contributions ont donné à ce colloque toute sa substance et son rayonnement. Vous avez nourri nos réflexions, stimulé nos curiosités et ouvert des perspectives nouvelles dont nous continuerons de nous inspirer bien longtemps après ces journées.

Nos remerciements les plus chaleureux vont aussi à nos partenaires institutionnels et financiers : OIF, SCAC, UNICEF, PNUD, Projet SHAWIRI, dont le soutien a rendu possible la tenue de cet événement. Votre confiance est un encouragement précieux, et nous espérons que les résultats de ces travaux sauront à leur tour vous convaincre du bien-fondé de votre engagement à nos côtés.

Je ne saurais oublier l'ensemble des participants — régulateurs, étudiants, chercheurs, praticiens et décideurs — qui ont fait de ce colloque un espace vivant de dialogue et d'échange. Votre présence active, vos questions pertinentes et vos interventions enrichissantes ont démontré que le savoir ne prend tout son sens que lorsqu'il est partagé et discuté collectivement.

Un remerciement tout particulier aux équipes techniques et administratives, souvent dans l'ombre mais toujours indispensables : votre efficacité discrète a permis à chacun de travailler dans les meilleures conditions possibles. Vous êtes la colonne vertébrale de cette organisation, et votre contribution mérite d'être saluée avec le respect qu'elle commande.

Enfin, je tiens à renouveler ma profonde gratitude à Madame la Ministre de l'Information et à son Excellence le Président Azali Assoumani pour leur leadership éclairé et leur engagement décisif dans l'organisation de ce colloque. Grâce à leur vision et à leur soutien constant, cette rencontre internationale a été un franc succès et a honoré l'image des Comores sur la scène africaine et plus particulièrement au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation des Médias.

Le CNPA prend l'engagement solennel de partager incessamment avec l'ensemble des participants et des partenaires toutes les communications présentées, la Déclaration de Moroni issue de nos travaux, ainsi que le rapport définitif du colloque. Ce partage se fera dans les plus brefs délais afin de prolonger la dynamique engagée et de permettre à chacun de s'approprier les acquis de cette rencontre.

Ce colloque se clôture, mais notre travail commun, lui, continue. Les idées échangées, les collaborations nouées et les engagements pris au cours de ces journées constitueront, j'en suis convaincu, le ferment de futures initiatives prometteuses. Je vous donne donc rendez-vous, avec enthousiasme et impatience, pour de nouvelles initiatives institutionnelles, scientifiques et collectives ■

Discours de clôture de Me René Bourgoïn, Président du RIARC et Président de la HACA de Côte d'Ivoire



Madame Fatima AHAMADA, Ministre de la Promotion du Genre, de la Solidarité, de l'Information et Porte-parole du Gouvernement ;

Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;

Monsieur ABOUBAKARI BOINA, Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) de l'Union des Comores ;

Monsieur Mamadou Oumar NDIAYE, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), Président en exercice du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) ;

Madame Halimé ASSADYA ALI, Présidente de la HAMA du Tchad, Vice-Présidente du RIARC ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de Régulation, Très Chers Homologues ;

Mesdames et Messieurs les Experts, Chercheurs et Professionnels des Médias ;

Mesdames et Messieurs, Honorables invités, en vos rangs et titres respectifs ;

Mesdames et Messieurs les Journalistes et Professionnels de la Communication ;

Mesdames et Messieurs ;

Au terme de ces deux journées de réflexions, d'échanges et de partage d'expériences consacrées aux nouveaux enjeux de l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique, je voudrais exprimer ma profonde satisfaction quant à la qualité des travaux qui ont été menés ici, à Moroni, sur cette terre d'hospitalité et de fraternité.

Nos discussions ont permis de mettre en lumière les défis immenses auxquels nos sociétés sont confrontées face à l'évolution rapide des technologies numériques, mais également les opportunités extraordinaires qu'offre le numérique lorsqu'il est encadré avec responsabilité.



Durant ce Colloque, une conviction commune s'est dégagée : l'Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique ne doit plus être perçue comme une option, mais bien comme une nécessité stratégique pour nos Etats, nos institutions et nos peuples.

Former des citoyens capables d'exercer leur esprit critique, de distinguer l'information fiable de la désinformation, de promouvoir un usage responsable des réseaux sociaux et de préserver les valeurs du vivre-ensemble constitue désormais une exigence démocratique et sociétale majeure.

Mesdames et Messieurs,

Les recommandations formulées au cours de nos travaux traduisent notre volonté collective d'agir concrètement. Elles constituent une feuille de route précieuse pour renforcer la coopération entre Régulateurs, Gouvernements, Acteurs éducatifs, Médias, Plateformes numériques et Société civile.

Le RIARC, fidèle à sa mission, poursuivra son engagement en faveur d'une régulation moderne, concertée et adaptée aux réalités africaines, afin que le numérique demeure un espace de liberté, de responsabilité et de progrès partagé.

Je voudrais, à cet égard, saluer l'implication remarquable des différents panélistes, experts et participants dont les contributions de grande qualité ont enrichi nos réflexions et renforcé la portée de cette rencontre.

Mes remerciements les plus sincères vont également au Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel des Comores, ainsi qu'à son Président, mon frère et ami, Monsieur Aboubakari BOINA, pour l'organisation exemplaire de ce Colloque et pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé depuis notre arrivée aux Comores.

Je tiens aussi à renouveler notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Azali ASSOUMANI, Président de la République de l'Union des Comores, dont la vision et le soutien constant ont permis la tenue de cette importante rencontre internationale.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en ce moment solennel, d'ajouter une note personnelle et pleine d'émotion.

En ma qualité de Président du RIARC et Président de la HACA, cette rencontre de Moroni est la dernière à laquelle je participe dans l'exercice de mes fonctions. Mon mandat arrivant à son terme en novembre 2026, je voudrais exprimer, avec beaucoup de gratitude et d'humilité, ma satisfaction pour le travail important et formidable accompli collectivement au sein de notre réseau.

Je me félicite particulièrement de l'engagement constant de mes homologues, qui a permis de bâtir et de consolider une coopération fructueuse avec les Plateformes numériques. Cette coopération, patiemment construite, est aujourd'hui un acquis majeur, sans lequel il serait difficile d'atteindre efficacement les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de régulation et de protection des publics.

Je pars avec la conviction profonde que le RIARC a franchi une étape décisive de son histoire, portée par un esprit de solidarité, de dialogue et de responsabilité partagée.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous nous apprêtons à regagner nos pays respectifs, emportons avec la certitude que : face aux défis du numérique, aucune institution ne peut agir seule. C'est ensemble, dans la solidarité, la coopération et la vigilance collective, que nous construirons un environnement médiatique plus sain, plus responsable et plus protecteur pour les générations présentes et futures.

Je forme le vœu que les conclusions de ce Colloque trouvent une traduction concrète dans nos politiques publiques et dans les actions de nos institutions.

Je vous remercie.

**Discours de la ministre de la Promotion du genre,
de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du gouvernement
Mme Fatima AHAMADA**



Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication,
Monsieur le Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel,
Mesdames et Messieurs les Présidents des instances de régulation, membres du RIARC,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les représentants des organisations internationales.
Distingués experts, chercheurs et universitaires,
Chers acteurs de la société civile et du monde de l'éducation,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions,
Chers professionnels des médias et acteurs du numérique,
Distingués invités, en vos rangs, qualités et fonctions,
Mesdames et Messieurs,

Au terme de ces deux journées d'échanges intenses et sans doute fructueuses, une conviction commune se dégage : l'Education aux Médias et à l'Information est notre affaire à tous et non une option pédagogique.

Mais l'exploration de la complexité d'un paysage numérique en pleine mutation a bien nourri les débats pour nous permettre de retenir d'autres piliers essentiels :

D'abord, la pensée critique face à la désinformation : toujours trier, vérifier et contextualiser pour déjouer les pièges des algorithmes et les "fake news" qui nuisent à notre démocratie et notre concorde.

Ensuite, il y a le statut de Citoyen Numérique qui renvoie, non pas seulement à la capacité de naviguer dans l'espace public numérique mais aussi et surtout avec l'esprit critique, la lucidité, l'éthique et la responsabilité nécessaires afin que l'Internet demeure un espace de dialogue et non de confrontation. Notons, enfin, pour faire court, la question de l'Inclusion et de la Souveraineté.

Le contexte spécifique de notre insularité et du continent africain ne pouvait pas échapper aux débats. L'éducation au numérique doit être un moteur d'inclusion pour ne laisser personne sur le bord du chemin de la présente transition technologique.

Mesdames et messieurs

Honorable assistance,

Nous avons émis le souhait que ce colloque ne soit pas seulement un moment de constat et nous sommes heureux de voir que le fruit a rempli la promesse de la fleur. Nous osons maintenant espérer que l'esprit de partage et de fraternité qui a animé ce colloque accompagne aussi la mise en œuvre de ses résolutions. C'est cela notre appel.

Je voudrais finir mon propos ici en exprimant notre profonde gratitude à ceux et celles qui, de loin comme de près ont fait la réussite de cet événement.

D'abord notre gratitude s'adresse au président de la République pour son engagement total sur la tenue de ce colloque.

Nos remercions bien évidemment le CNPA et toutes les institutions et les personnes ressources qui ont collaboré pour la bonne tenue de l'évènement.

Nos remerciements vont également à l'endroit des intervenants de ce colloque : régulateurs, universitaires, chercheurs, experts des médias et autres professionnels, locaux comme extérieurs.

A nos invités de marque qui ont bien voulu partager avec nous la culture et bien d'autres valeurs comoriennes pendant leur séjour à Moroni, nous leur disons : merci de tout cœur.

Monsieur le président du RIARC, Mesdames et Messieurs les Présidents et chefs de délégation des institutions de Régulation ici présents, nous espérons que vous avez passé un agréable séjour et que vous appréciez l'hospitalité de la population comorienne pour rebondir sur le souhait fraternel du Président de la République. Nous espérons qu'ici, aujourd'hui, se posent les bases d'une coopération saine et fructueuse avec vos instances et pays respectifs.

C'est sur cette note d'espoir et de conviction que je déclare officiellement clos le Colloque International de Moroni sur l' "Education aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté Numérique".

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos pays respectifs.

Vive l' "Education aux Médias à l'Information et à la Citoyenneté Numérique".

Vive la coopération internationale !





Conseil National de la Presse
et de l'Audiovisuel

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

جمهورية القمر المتحدة

وحدة – تضامن – تنمية



Annexe

Communiqué de presse

Moroni : L'Afrique se mobilise pour l'Education aux Médias et la Citoyenneté Numérique

Moroni, Union des Comores – L'Union des Comores accueillera les 5 et 6 mai 2026 un colloque international majeur dédié aux défis de l'information dans l'ère numérique. Placé sous le haut patronage de madame la Ministre de la Promotion du Genre, de la Solidarité et de l'Information, cet événement se tiendra à Itsandra Beach hotel & Resort.

Organisé en collaboration avec le Réseau des Instances Africaines des Régulation de la Communication (RIARC) et le CNPA, le colloque rassemblera des experts, des décideurs politiques, des universitaires et des acteurs de la société civile autour d'un thème crucial :

« Les nouveaux enjeux de l'Éducation aux Médias, à l'Information et à la Citoyenneté numérique »

Dans un contexte marqué par l'explosion des réseaux sociaux et la propagation rapide de la désinformation, ce rendez-vous vise à répondre à une urgence : former les citoyens, et particulièrement les jeunes, à adopter une consommation critique et responsable de l'information.

Des résultats concrets pour l'avenir de la régulation

Au-delà des échanges théoriques, ce colloque a pour ambition de produire des résultats tangibles pour orienter les politiques publiques en Afrique et dans l'Océan indien :

1. L'adoption d'une Déclaration de Moroni : un document de référence engageant les parties prenantes à promouvoir des stratégies nationales d'Education aux Médias et à l'Information (EMI).
2. Une feuille de route opérationnelle : la définition de mécanismes concrets pour intégrer la citoyenneté numérique dans les systèmes éducatifs et les programmes de régulation.
3. Le renforcement du réseautage : la consolidation de la collaboration entre les régulateurs africains (RIARC) pour une meilleure harmonisation des pratiques de lutte contre la désinformation transfrontalière.
4. Des outils pédagogiques : le lancement d'initiatives visant à doter le public et les professionnels des médias de ressources pour naviguer dans l'espace numérique en toute sécurité.

Une ouverture sur le monde

Ce colloque s'inscrit dans la dynamique de modernisation portée par le ministère de l'Information aux Comores. Il offrira une visibilité internationale au pays tout en affirmant son rôle de carrefour d'échanges intellectuels sur les grandes questions de notre temps.

La presse est cordialement invitée à couvrir les travaux de ce colloque, qui seront marqués par la présence de personnalités éminentes du continent, de la diaspora du Canada et de l'Europe.

Informations pratiques :

Date : 5 et 6 mai 2026. Lieu : Itsandra Beach Hotel & Resort

Contact Presse : Madame Sitina Saïd Youssouf. Téléphone : 773 20 00, 432 91 05

Email : contact@cnpa.km